



ENSSIB  
Diplôme de conservateur de bibliothèque

**La mémoire du théâtre  
à Lyon et en Rhône-Alpes :  
Enjeux et perspectives**

Mémoire d'étude  
présenté et soutenu par  
**Marie Kontogom**

**Stage réalisé au département Arts Vivants  
de la médiathèque de Vaise (Lyon)**

Sous la direction de Anna Matras-Ban  
Responsable du département Arts Vivants

**Sous la direction de Noëlle Drogat-Landré**  
Conseillère livre et lecture à la DRAC Rhône-Alpes

Janvier 2006

## ***Remerciements***

Je tiens à remercier vivement Noëlle Drogat-Landré qui m'a conseillée et guidée dans cette étude.

Merci également à Anna Matras-Ban pour son accueil au département Arts Vivants de la médiathèque tout au long du stage et son implication dans ce projet.

Ma reconnaissance va aussi aux nombreuses personnes qui ont participé à cette enquête.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes qui m'ont accordé un entretien : Géraldine Mercier, chargée de mission et d'étude lieux et mémoires du spectacle à la DRAC Rhône-Alpes, Lucie Leborgne, chargée de mission du pôle national ressources théâtre au TNG, Heidi Weiler, documentaliste au TNP de Villeurbanne, Entretien avec Christophe Demars, documentaliste à l'ENSATT, Sylviane Blanchoz-Rhone du service du dépôt légal de la BML, Ingrid Neumann, directrice de la bibliothèque du Goethe Institut, Jean-Paul Saby de la FNCTA, Catherine Dormont directrice-adjointe des archives municipales de Lyon, Ludovic Rogeau, secrétaire général de la Comédie de Saint-Etienne, Denys Barau responsable du traitement des archives modernes, des archives privées et de la documentation et Solange Bidou directrice des archives départementales de la Loire, Dominique Grard directrice des Archives municipales de Villeurbanne, Jérôme Triaud, responsable du centre de documentation du Musée Gadagne, Anne Emeraud de la Maison du théâtre de Jasseron, Michel Roussel, conseiller théâtre à la DRAC Rhône-Alpes, Sylvie Claus directrice des archives municipales de Grenoble, Estelle du Centre de ressources du Troisième bureau, Anne-Christine Guichard de la bibliothèque d'étude et d'information de Grenoble, et Jean Luquet directeur des archives départementales de la Savoie.

## **Résumé :**

Les archives de théâtre en France, sont conservées par différentes instances : musées, bibliothèques, archives. La mémoire du théâtre contemporain présente une mémoire éclatée qui est menacée d'amnésie en raison de l'absence d'une politique d'archivage concertée.

Une enquête en Rhône-Alpes a permis de réaliser un état des lieux concernant les pratiques de collecte et de conservation des archives théâtrales, dans les théâtres et les instances de conservation : archives, bibliothèques, musées. A partir de ces données ont été étudiées les modalités de constitution d'un réseau documentaire consacré au théâtre contemporain en région.

Descripteurs :

Archives - - France - - Rhône-Alpes (France)

Bibliothèques - - France - - Rhône-Alpes (France)

Réseaux d'information

Théâtre - - fonds d'archives

Théâtre - - fonds documentaires

Théâtre - - Enquêtes - - France - - Rhône-Alpes (France)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

**Abstract :**

Theatre archives in France, are preserved by different authorities : museums, libraries, archives. Theatre's memory is scattered, threaten to amnesia because of the absence of an endowed politic. A study in Rhône-Alpes have setted up a statement of accounts relating to practisings collect and conservation in theatres and authorities of conservation : archives, libraries and museums. From this facts, the modalities to constitute a documentary network for contemporaneous theatre in Rhône-Alpes, have been studied.

Keywords :

Archives - - France - - Rhône-Alpes (France)

Libraries - - France - - Rhône-Alpes (France)

Information networks

Theatre - - Archival resources

Theatre - - Library resources

Theatre - - Investigations - - France - - Rhône-Alpes (France)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>PARTIE 1 : LA MÉMOIRE DU THÉÂTRE EN FRANCE.....</b>	<b>12</b>
<b>1 LES ENJEUX DE LA MÉMOIRE DU THÉÂTRE.....</b>	<b>12</b>
.....1.1. <i>La fixation de l'éphémère</i> .....	12
.....1.2. <i>La mémoire du théâtre contemporain</i> .....	13
.....1.3. <i>L'intérêt des archives de théâtre</i> .....	15
<b>2 LES ACTEURS DE LA MÉMOIRE DU THÉÂTRE EN FRANCE.....</b>	<b>16</b>
.....2.1. <i>Les théâtres</i> .....	17
.....2.1.1. La DMDTS.....	17
.....2.1.2. Théâtres et archives.....	18
.....2.2. <i>Les bibliothèques</i> .....	19
.....2.2.1. La Direction du Livre et de la Lecture.....	19
.....2.2.2. La Bibliothèque nationale de France.....	20
.....2.2.3. Le dépôt légal.....	22
.....2.2.4. Les bibliothèques de lecture publique.....	24
.....2.2.5. Les bibliothèques spécialisées et autres instances de conservation.....	25
.....2.3. <i>Les archives</i> .....	28
.....2.3.1. Organisation générale des archives.....	28
.....2.3.2. La circulaire sur les archives des théâtres publics.....	29
.....2.3.3. Répartition des rôles.....	30
<b>3 TYPOLOGIE ET TRAITEMENT DES DOCUMENT.....</b>	<b>32</b>
.....3.1. <i>Les archives de la représentation : essai de typologie</i> .....	32
.....3.1.1. Les documents utiles à la représentation.....	32
.....3.1.2. Les documents relatifs à l'élaboration du travail et aux représentations.....	33
.....3.1.3. Les documents issus de la représentation.....	34
.....3.1.4. Les documents de communication.....	36
.....3.2. <i>Méthodes d'archivage</i> .....	37
.....3.2.1. L'exemple de BN-Opaline : les notices spectacles.....	37
.....3.2.2. Le modèle FRBR.....	38

.....3.2.3. Les DTD EAD et EAC.....	40
<b>PARTIE 2 : LA MÉMOIRE DU THÉÂTRE EN RÉGION RHÔNE-ALPES :</b>	
<b>ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>42</b>
<b>.1 LES ENJEUX D'UNE ENQUÊTE EN RHÔNE-ALPES .....</b>	<b>42</b>
.....1.1. <i>La question de la mémoire du théâtre en région.....</i>	42
.....1.2. <i>Méthodologie de l'enquête.....</i>	43
.....1.2.1. <i>Adoption d'une méthode d'enquête.....</i>	43
.....1.2.2. <i>Choix du corpus.....</i>	43
.....1.2.3. <i>Réalisation pratique de l'enquête.....</i>	45
.....1.3. <i>Analyse des taux de réponse .....</i>	45
.....1.3.1. <i>Musées et archives.....</i>	46
.....1.3.2. <i>Bibliothèques et centres de documentation.....</i>	46
.....1.3.3. <i>Les théâtres.....</i>	47
<b>.2 QUI CONSERVE QUOI ? .....</b>	<b>48</b>
.....2.1. <i>Archives de théâtre et missions des établissements.....</i>	48
.....2.2. <i>Types d'archives conservées.....</i>	50
.....2.2.1. <i>Les musées.....</i>	50
.....2.2.2. <i>Les archives départementales.....</i>	51
.....2.2.3. <i>Les archives municipales.....</i>	52
.....2.2.4. <i>Les bibliothèques.....</i>	53
.....2.2.5. <i>Les théâtres .....</i>	53
.....2.2.6. <i>Synthèse.....</i>	54
<b>.3 PRATIQUES ET MÉTHODES D'ARCHIVAGE.....</b>	<b>55</b>
.....3.1. <i>Le traitement des archives de théâtre.....</i>	55
.....3.1.1. <i>La visibilité des archives de théâtre .....</i>	55
.....3.1.2. <i>Règles de classement et de conservation.....</i>	56
.....3.2. <i>Les partenariats.....</i>	59
.....3.2.1. <i>Visibilité et connaissance des acteurs.....</i>	59
.....3.2.2. <i>Acquisitions, dons et dépôts.....</i>	60
<b>4 UN RÉSEAU DYNAMIQUE ?.....</b>	<b>62</b>
.....4.1. <i>Les publics.....</i>	62
.....4.2. <i>Les actions de médiation.....</i>	63
.....4.3. <i>Le réseau.....</i>	66

<b><u>PARTIE 3 : QUEL RÉSEAU POUR LA MÉMOIRE DU THÉÂTRE</u></b>	
<b><u>CONTEMPORAIN EN RHÔNE-ALPES ?.....</u></b>	<b><u>69</u></b>
<u>1 LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS.....</u>	<u>69</u>
<u>1.1. Structuration du réseau au niveau régional.....</u>	<u>69</u>
1.1.1. La bibliothèque municipale de Lyon : tête de réseau.....	69
1.1.2. Les bibliothèques en région.....	70
1.1.3. Archives départementales et théâtres publics.....	70
<u>1.2. Les coopérations locales.....</u>	<u>72</u>
1.2.1. Coopérations locales entre bibliothèques .....	72
1.2.2. Archives départementales et municipales.....	73
1.2.3. Archives municipales et théâtres municipaux.....	74
1.2.4. Complémentarité des publics.....	74
<u>2 L'ADOPTION DE PRATIQUES ET DE MISSIONS COMMUNES .....</u>	<u>76</u>
<u>2.1. Un répertoire de ressources en ligne.....</u>	<u>76</u>
2.1.1. Un répertoire papier.....	76
2.1.2. L'intérêt d'un site Web.....	77
2.1.3. Etat des ressources.....	78
2.1.4. Réalisation du site Web.....	79
<u>2.2. Le traitement et la conservation des documents.....</u>	<u>80</u>
2.2.1. Les documents problématiques.....	80
2.2.2. Politique de numérisation et archivage électronique dans les services d'archives.....	81
2.2.3. Le catalogage des archives en bibliothèques.....	82
2.2.4. Les dossiers de presse.....	82
<u>2.3. Réalisation d'actions communes.....</u>	<u>83</u>
2.3.1. Nécessité d'une sensibilisation.....	83
2.3.2. Le rôle de la DRAC.....	84
2.3.3. Actions de sensibilisation et collecte.....	85
2.3.4. Mise en place d'une politique concertée d'action culturelle.....	86
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b><u>88</u></b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b><u>89</u></b>
<b><u>TABLE DES ANNEXES.....</u></b>	<b><u>101</u></b>



## ***Introduction***

Des études ont déjà été consacrées dans le cadre du diplôme de conservateur de bibliothèque aux archives de théâtre concernant les fonds du département Arts du spectacle de la BnF et la bibliothèque-musée de la Comédie française. Toutefois les archives de théâtre en région et le processus de collecte demeurent un sujet inabordable à ce jour. Or le théâtre contemporain a aujourd'hui une mémoire éclatée voire une mémoire menacée d'amnésie. En effet, malgré les circulaires qui incitent les instances de conservation à collaborer entre elles et à travailler avec les producteurs d'archives, les archives de théâtre ne semblent pas faire l'objet d'une politique de conservation concertée.

La région Rhône-Alpes, berceau de la décentralisation théâtrale qui a accompagné les expériences de Vilar et de Planchon, région riche dans le domaine du théâtre et des grandes scènes, se proposait comme un territoire idéal pour la recherche. Cette étude avait un double objectif : réaliser un état des lieux concernant les archives de théâtre et les pratiques de conservation, et étudier les modalités possibles de constitution d'un réseau documentaire régional consacré à la mémoire du théâtre contemporain.

Il faut préciser que nous avons traité ici la mémoire du théâtre d'un point de vue essentiellement archivistique, laissant de côté le point de vue architectural c'est-à-dire l'étude des lieux de la mémoire du théâtre. En outre, si nous abordons le traitement des objets et des costumes, qui ne font pas partie du patrimoine écrit cher aux bibliothèques, c'est parce que nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la mémoire de la représentation et de la création théâtrale, sujet qui concerne et intéresse davantage les bibliothèques que les archives administratives et archives de fonctionnement des théâtres.

Nous avons pensé un moment nous concentrer sur les bibliothèques et centres de documentation, mais cela aurait notablement réduit le champ d'investigation et n'aurait fourni qu'une vision partielle voire faussée, de la question des archives de théâtre en région. Notre étude ne pouvait donc se limiter au monde des bibliothèques mais devait prendre en compte les différents acteurs de la mémoire du théâtre à savoir les théâtres eux-mêmes mais aussi les services d'archives et les musées.

Notre première partie dresse un panorama des éléments liés à la mémoire du théâtre en France. Dans une deuxième partie nous présentons les modalités de l'enquête ainsi que les résultats qui nous ont permis de réaliser un état des lieux et de repérer les acteurs potentiels d'un réseau. Enfin la troisième partie étudie les modalités de réalisation d'un réseau régional consacré à la mémoire du théâtre contemporain.

# **Partie 1 : La mémoire du théâtre en France**

## **.1 Les enjeux de la mémoire du théâtre**

### **.....1.1.La fixation de l'éphémère**

Il semble difficile de se poser la question de la mémoire du théâtre sans s'interroger sur l'essence même du théâtre et du spectacle vivant, essence intimement liée à la notion d'éphémère. Le spectacle se différencie de la fête parce qu'il y a séparation entre les spectateurs et les acteurs du spectacle. Le théâtre, lui, instaure une nouvelle distance entre spectateurs et acteurs en introduisant la notion de personnage. En effet, dans le spectacle l'acteur est identifié par sa fonction et ce qui lui arrive, arrive réellement, tandis qu'au théâtre, l'acteur incarne un « autre ». En outre, le théâtre, tout comme certaines formes de spectacle, en tant que représentation est susceptible d'être répété, contrairement à la fête, événement unique qui ne peut se répéter à l'identique.

Ainsi selon Daniel Bounoux<sup>1</sup> :

De la fête au spectacle et du spectacle au théâtre, le *différé* augmente : alors que la fête est par définition actuelle et vécue dans la proximité du présent, le spectacle (lui-même bien réel) se déroule sur une distance qui autorise toutes les diffusions et retransmissions. Avec le théâtre enfin, où l'acteur se sépare de son personnage, la sphère sémiotique commence à se refermer sur elle-même.<sup>2</sup>

Il semblerait donc que le fait que le théâtre se définisse comme une représentation susceptible de répétition justifie la conservation d'une mémoire par le biais d'enregistrements sonores, audiovisuels ou de photographies. La captation de l'éphémère se trouvant en quelque sorte justifiée par la nature répétitive de l'événement théâtral.

Toutefois comme le souligne le même auteur :

<sup>1</sup> Daniel Bounoux est professeur en sciences de la communication à l'université Stendhal de Grenoble III, et rédacteur en chef des *Cahiers de médiologie*.

<sup>2</sup> BOUGNOUX Daniel, « Direct et différé, de la fête à l'écrit » p. 8-16, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, Actes du colloque, Lyon, 2-3 octobre 1997, [mois du patrimoine écrit], coordonné par Hélène Dubois, Luz Ceva et Béatrice Pedot, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, ARALD, Bibliothèque municipale de Lyon, 1998, p. 12

Toute présence réelle cependant n'est pas expulsée du théâtre, puisque c'est un acteur qui paye physiquement de sa personne chaque représentation ; cette attache indicielle fait de la scène un événement, ou une énonciation chaque fois nouvelle, qui altère subtilement l'énoncé.<sup>3</sup>

C'est dans cette altération de l'énoncé que réside la différence entre les représentations, altération qui réintroduit une dimension festive, éphémère, dans la représentation théâtrale. Et c'est cette dimension qui engendre des résistances à la création d'une « mémoire vive » du théâtre, sous la forme de captations ou de photographies.

Enfin, pour Daniel Bournonville, l'émotion esthétique, cet instant éphémère, est la source constitutive du patrimoine car : « Le propre du jugement esthétique [...] est de prétendre déraisonnablement s'universaliser. Je ne peux supporter que cela, qui me touche à l'excès, ne touche personne d'autre »<sup>4</sup>. La mémoire ou le patrimoine est ainsi invoqué non pas pour combattre une disparition, mais par désir de partager une émotion esthétique. Mais les traces laissées par la représentation théâtrale peuvent-elles permettre le partage de cette émotion esthétique ? Rien n'est moins sûr, et nombreux sont ceux qui pensent que la trace dénature l'œuvre, et que l'émotion esthétique procurée par une pièce de théâtre est liée au caractère non-différé de la représentation.

## .....1.2.La mémoire du théâtre contemporain

Notre sujet se heurte à un deuxième écueil car s'il est difficile de conserver l'éphémère que dire de la création d'une mémoire contemporaine ? Ne pourrait-on pas y voir un abus patrimonial, une tentative de muséifier le présent, ce qui vient d'éclorre et est toujours vivant dans les mémoires ?

La constitution d'une mémoire du théâtre a pendant longtemps été négligée du fait que cet art avait pour support le texte, et que le texte de théâtre a constitué pendant des siècles le référent essentiel. Or comme l'explique le metteur en scène et auteur Jacques Lassale<sup>5</sup> : « une double révolution s'est produite »<sup>6</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle. La première qualifiée de copernicienne par Bernard Dort<sup>7</sup> où le théâtre est devenu :

<sup>3</sup> Idem, p. 12

<sup>4</sup> Ibidem, p. 10

<sup>5</sup> Jacques Lassale, acteur, auteur, metteur en scène, a fondé et dirigé le Studio Théâtre de Vitry, dirigé le Théâtre National de Strasbourg et a été administrateur général de la Comédie Française.

<sup>6</sup> LASSALE Jacques, « De l'éternel dans l'éphémère et du plein dans le lacunaire » p. 77-86, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, op. cit., p. 79

<sup>7</sup> Bernard Dort était un universitaire et un critique dramatique, il a été directeur du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture.

« absolument théâtral, où le texte s'il y en avait un, n'était qu'un des termes, un des éléments de la représentation. »<sup>8</sup>. La seconde qualifiée de einsteinienne est explicitée de la manière suivante par Bernard Dort :

En définitive c'est à une émancipation des différents facteurs que nous assistons aujourd'hui. Une conception unitaire du théâtre qu'elle soit fondée sur le texte ou sur la scène est train de s'effacer. Elle laisse progressivement place à l'idée d'une polyphonie, voire d'une compétition entre des arts frères qui contribuent au fait théâtral.<sup>9</sup>

Pour Robert Abirached<sup>10</sup> la césure se situe vers 1968-1969. Dans les années 50-60 l'écriture théâtrale a en France encore un statut prestigieux, et des auteurs d'avant-garde émergent<sup>11</sup>. Selon Abirached la décentralisation théâtrale : « va signer en 69, le divorce absolu entre l'action culturelle et l'écriture et l'art . [...] A partir de ce moment-là, c'est le metteur en scène qui va prendre l'importance [...] et les auteurs vont se sentir exclus »<sup>12</sup>.

Le 20<sup>e</sup> siècle a véritablement consacré le passage de l'ère du texte à l'ère du metteur en scène. Et dès lors que la mise en scène passe au premier plan, le texte devient une trace bien insuffisante pour nourrir la mémoire du théâtre contemporain. Les institutions patrimoniales comme les théâtres sont concernés au plus près par ces évolutions et devraient en tenir compte dans leurs pratiques.

Tout patrimoine naît du désir de sauvegarder ce qui est condamné à l'oubli, et du sentiment imminent de la disparition. Or il semble que les théâtres n'éprouvent pas ce sentiment de disparition. Bien au contraire, l'oubli, l'effacement, est bien souvent une des conditions nécessaires de la création. Ainsi on constate bien souvent qu'à chaque changement de direction, la mémoire du lieu disparaît avec ces prédécesseurs soit par que les archives ont été emportées, soit parce que la nouvelle direction les néglige. Le constat suivant de Jacques Lassale confirme cet état de fait : « la majorité des théâtres, fussent-ils les plus institutionnels, les mieux dotés des théâtres français, sont des lieux pratiquement sans mémoire et, ce qui est

---

<sup>8</sup>Idem, p. 79

<sup>9</sup> DORT Bernard cité par LASSALE Jacques, « De l'éternel dans l'éphémère et du plein dans le lacunaire » p. 77-86, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, op. cit., p. 79

<sup>10</sup> Robert Abirached est un universitaire et un écrivain spécialiste du théâtre, il a été directeur du théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture.

<sup>11</sup> Parmi ces auteurs nous pouvons citer : Ionesco, Audiberti, Beckett, etc.

<sup>12</sup> ABIRACHED Robert « Dimanche 27 août 2000 Conversation n°3 « les nouvelles écritures » » in *Temporairement contemporain* 06, [en ligne], disponible sur <http://www.theatre-contemporain.net/mousson/mousson2000/journal/28aout2000/main.htm>, consulté le 29 décembre 2005

pire, sans, apparemment, un vrai regret de cette absence de mémoire. Les tiroirs sont vides, la page est blanche, on commence à zéro »<sup>13</sup>.

### .....1.3.L'intérêt des archives de théâtre

La création d'une mémoire du théâtre contemporain se heurte nous le voyons à un certain nombre d'obstacles de par la nature même du théâtre et de ses évolutions historiques. Ces obstacles nécessitent plus que jamais qu'on s'interroge sur la sauvegarde de cette mémoire et sur l'intérêt des archives de théâtre.

Si l'argument du partage de l'émotion esthétique ne peut être invoqué à coup sûr pour justifier la constitution d'une mémoire, du moins le jugement esthétique, c'est-à-dire l'importance accordée à telle mise en scène de telle pièce au regard de l'histoire du théâtre, peut être un argument. Même si l'on accepte l'idée que la trace n'est pas la chose, que la captation n'est pas équivalente au spectacle direct, est-ce une raison pour condamner toute trace ? Car ce n'est pas tant l'émotion qu'il s'agit de conserver et de restituer mais plutôt la mémoire d'un travail de création.

Les archives de théâtre devraient intéresser en premier lieu les professionnels puisqu'il s'agit de la transmission de la mémoire de leur propre travail, et puisqu'elles constituent une possibilité unique d'accéder non pas au résultat du travail d'autrui mais au processus de création. Ces archives intéressent également tout particulièrement le public des chercheurs et des étudiants, dont la demande devrait être plus forte si l'on en croit le nombre croissant d'universités offrant un enseignement dans le domaine des arts du spectacle<sup>14</sup>.

En outre, la mémoire du spectacle touche à la mémoire de lieux spécifiques et à l'élaboration d'une mémoire collective, qui intéresseraient tout amateur de théâtre. Et la phrase suivante de Dominique Arot<sup>15</sup> : « Garder la mémoire de la fête devient alors une nécessité, créatrice de lien et d'identité »<sup>16</sup> pourrait aussi bien s'appliquer à la mémoire du théâtre.

Enfin, la constitution d'archives offrirait un moyen pour mener des actions de médiation en direction des publics scolaires lesquels accéderaient à une meilleure

<sup>13</sup> LASSALE Jacques, « De l'éternel dans l'éphémère et du plein dans le lacunaire » p. 77-86, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, op. cit., p. 81

<sup>14</sup> D'après Noëlle Guibert vingt-deux universités offraient un tel enseignement en 1997.

<sup>15</sup> Dominique Arot est directeur de la Bibliothèque municipale de Lille.

<sup>16</sup> AROT Dominique, « Synthèse du colloque », in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, op. cit., p. 171

compréhension du théâtre contemporain. Car comme le souligne Philippe Marcerou<sup>17</sup> : « les liens entre institutions du spectacle et institutions de l'écrit obéissent [...] à une motivation qu'on pourrait qualifier de sociales [...] : développer et diversifier le public celui des bibliothèques, comme celui des théâtres »<sup>18</sup>, ou encore des archives et musées.

## **.2 Les acteurs de la mémoire du théâtre en France**

Nous nous attacherons dans cette partie à présenter les différents acteurs de la mémoire du théâtre en France ainsi que leurs spécificités. Les fonds théâtraux sont assez peu associés aux musées contrairement à d'autres pays occidentaux. En Russie : « ce sont les bibliothèques associées à des musées qui conservent les traces de la vie des spectacles »<sup>19</sup> nous rappelle Noëlle Guibert<sup>20</sup>, tandis que le Portugal possède un musée du théâtre à Lisbonne. Ces fonds ne constituent pas non plus l'apanage des universités comme c'est le cas en Amérique du Nord.

C'est le département des Arts du spectacle de la BnF qui concentre grâce à diverses initiatives individuelles, les fonds théâtraux les plus importants, mais de nombreux établissements sont concernés de près ou de loin par la constitution d'une mémoire théâtrale.

Il faut aussi noter que le Centre National du Costume de scène va ouvrir ses portes à Moulins en 2006. Le Centre regroupera les collections de costumes de la Comédie Française, de l'Opéra National de Paris et de la Bibliothèque Nationale de France, il hébergera aussi un centre de documentation et une école spécialisée dans les métiers de la conservation et de la création de costumes<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> Philippe Marcerou est chargé de la politique documentaire à L'institut national de recherche pédagogique. (INRP)

<sup>18</sup> MARCEROU Philippe, « Table ronde : spectacles et lieux de l'écrit, quelles passerelles ? », in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 159

<sup>19</sup> GUIBERT Noëlle, « Arts du spectacle : approches comparées de la collecte et de la conservation des documents en France et à l'étranger », p. 145-157, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 145

<sup>20</sup> Noëlle Guibert est directrice du département des Arts du spectacle de la BnF.

<sup>21</sup> Pour plus d'information voir le site : <http://www.ville-moulins.fr/viewer.php?IdPage=437&IdNavigation=464&IdModele=1>

## .....2.1.Les théâtres

### .....2.1.1. La DMDTS

La Direction de la musique et de la danse (DMD) et la Direction du théâtre et des spectacles (DTS) ont fusionné en 1998 pour former un seul organisme : la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS). La DMDTS a pour missions : l'aide à la création et à la diffusion, le développement de l'enseignement et des formations, l'accès le plus large possible aux oeuvres et aux pratiques, l'encadrement économique et juridique de l'ensemble du secteur, ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine<sup>22</sup>.

Elle comprend trois grandes sous-directions : la sous-direction de la création et des activités artistiques, la sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques, la sous-direction de la formation professionnelle et des entreprises culturelles ; ainsi que deux services à vocation de synthèse : le service de l'inspection et de l'évaluation, et le secrétariat général.

La sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques qui : « a en charge les pratiques amateurs et la valorisation du patrimoine »<sup>23</sup> est le service de la DMTS le plus directement concerné par les questions patrimoniales. C'est en fait le bureau du patrimoine et de la mémoire fondé en 1998, qui assure la valorisation patrimoniale. Toutefois ses missions sont larges comme le montre le descriptif suivant : « Le bureau du patrimoine et de la mémoire veille à la protection du patrimoine immobilier, notamment les orgues et les carillons non classés ainsi que les théâtres présentant un intérêt du point de vue de l'art et de l'histoire et assure le suivi des musées spécialisés. Il apporte un soutien aux travaux de recherches historiques. Il veille à favoriser le développement des musiques, des danses, du théâtre et des spectacles traditionnels. »<sup>24</sup> Les missions de ce bureau semblent plutôt concerner les bâtiments et les spectacles eux-mêmes, que les archives de théâtre qui relèvent du patrimoine muséal ou du patrimoine écrit.

Le service de l'inspection et de l'évaluation de la DMTS est également concerné par les questions patrimoniales, puisque les inspecteurs sont chargés de : « l'appréciation

<sup>22</sup> La DMDTS avait demandé un étude sur les centres de ressources du spectacle vivant, voir à ce sujet : CANIVET Pascale, "Etat des lieux comparés des centres de ressources du spectacle vivant", Rapport d'étude pour la DMDTS, ARSEC, Lyon, novembre 1999

<sup>23</sup> « La sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques », [en ligne], disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/index-dmdts.htm>, consulté le 30 décembre 2005

<sup>24</sup> Idem



artistique, [du] contrôle scientifique et technique, [de] l'appréciation du fonctionnement général des organismes de création, de recherche, de production, de diffusion, de mise en valeur du patrimoine soutenus par l'Etat ».<sup>25</sup>

Il apparaît que la constitution d'un patrimoine théâtral ou d'un patrimoine du spectacle vivant ne figure pas parmi les missions prioritaires de la DMDTS et qu'il faudra certainement se tourner vers d'autres Directions du ministère de la culture et de la communication tels la Direction du Livre et de la Lecture et la Direction des archives de France dont les missions patrimoniales sont plus largement reconnues.

### .....2.1.2. Théâtres et archives

La France possède un riche réseau de théâtres publics qui est constitué d'une part, de six grandes institutions nationales que sont le Conservatoire national d'art dramatique et les cinq théâtres nationaux (Comédie Française, théâtre de l'Odéon, théâtre national de Chaillot, théâtre national de la Colline et théâtre national de Strasbourg) et, d'autre part, d'un réseau de décentralisation dramatique qui se compose principalement des centres dramatiques nationaux et régionaux ainsi que des scènes nationales.

Le réseau des centres dramatiques comprend un quarantaine d'établissements dont trente-trois centres dramatiques nationaux (CDN) et six centres dramatiques régionaux. Les centres dramatiques nationaux sont des établissements privés rattachés à un lieu, qui sont essentiellement financés par l'Etat<sup>26</sup> et qui sont liés aux collectivités publiques par une convention et un cahier des charges.

On compte également près de soixante-dix scènes nationales. Les scènes nationales ne sont pas consacrées obligatoirement au théâtre, ce sont des scènes pluridisciplinaires qui ont pour mission de s'affirmer comme lieux de production artistique de référence nationale, d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques, tout en participant à une action de développement culturel. Les subventions de fonctionnement allouées par l'Etat aux scènes nationales représentent environ 25 % du budget de ces structures. Il existe aussi près de soixante-cinq scènes conventionnées<sup>27</sup> et environ six cents compagnies dramatiques indépendantes sont subventionnées.

<sup>25</sup> « Le service de l'inspection et de l'évaluation », [en ligne], disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/index-dmdts.htm>, consulté le 30 décembre 2005

<sup>26</sup> La part de l'Etat représente environ 62 % des financements publics dont disposent les centres dramatiques nationaux.

<sup>27</sup> La part de l'Etat dans le budget de ces structures est évalué à environ 12 %.

Le théâtre est un secteur fortement subventionné ce qui a selon Jean-Louis Schwartzbold : « non seulement maintenu la présence du théâtre mais a facilité les créations des auteurs contemporains »<sup>28</sup>. Cependant l'implication de l'Etat et des collectivités locales dans ce secteur ne semble pas avoir favorisé de manière particulière l'éclosion d'un patrimoine théâtral. En outre, si le théâtre a été le moteur de la décentralisation culturelle, leurs archives n'ont pas suivi le même processus de décentralisation.

Les directeurs des théâtres nationaux comme ceux des CDN sont nommés par le ministre de la Culture, ainsi le directeur n'est pas identifié à la structure, et son départ ne remet pas en cause la subvention versée au théâtre. Cependant pour Michel Bataillon<sup>29</sup> le système de nomination dans les CDN met en cause la : « pérennité de l'institution » et : « cela a des répercussions [...] sur la pérennité des archives et la possibilité de revenir aux sources »<sup>30</sup>. Il convient donc de constater avec Jacques Lassale que « Dans un théâtre institutionnel, il importe que désormais l'archivage soit lié à un projet, une pratique, une politique globale, qui ne doivent pas être défaits à chaque succession directoriale. »<sup>31</sup>

Les théâtres et notamment les théâtres publics, ne semblent pas avoir de politique réelle en matière d'archivage des documents. Le manque de moyens financiers et humains contribue également à ce phénomène. Il apparaît donc aussi nécessaire que les théâtres délèguent l'archivage à d'autres structures.

## .....2.2.Les bibliothèques

### .....2.2.1. La Direction du Livre et de la Lecture

La Direction du Livre et de la Lecture a sous sa tutelle la Bibliothèque nationale de France (BnF), la bibliothèque publique d'information (BPI), et le Centre National du Livre (CNL). Elle s'appuie pour exercer la politique de l'Etat, sur les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et leurs conseillers pour le livre et la lecture. Elle s'appuie également sur l'Inspection Générale des bibliothèques, service du Ministère l'éducation, pour assurer le suivi technique des bibliothèques

<sup>28</sup> SCHWARTZBOLD Jean-Louis, *Splendeur et misère du spectacle vivant : l'exemple de Grenoble*, Grenoble, La pensée sauvage, Les cahiers, 1993, p. 50

<sup>29</sup> Dramaturge et traducteur, Michel Bataillon été pendant de nombreuses années le collaborateur de Roger Planchon au Théâtre National Populaire de Villeurbanne.

<sup>30</sup> BATAILLON Michel, « Table ronde : spectacles et lieux de l'écrit, quelles passerelles ? », in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 160

<sup>31</sup>LASSALE Jacques, « A propos de l'archivage des spectacles » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. Cit., p.65

territoriales. Ses missions sont nombreuses tant en matière lecture publique que d'économie du livre, de politique documentaire et patrimoniale.

Dans le domaine de la politique documentaire, la DLL :

assure la coordination entre le réseau des bibliothèques et la Bibliothèque Nationale de France, en particulier en matière de dépôt légal, de constitution des collections et de catalogage. [...] En matière patrimoniale et documentaire, elle suit les questions de conservation, de mise en valeur et d'enrichissement - notamment par l'exercice du droit de préemption- des fonds patrimoniaux des bibliothèques. Elle veille à la diffusion et au renouvellement des savoir-faire.<sup>32</sup>

La DLL a un département des politiques documentaires et patrimoniales. Le bureau du patrimoine participe à l'activité et au développement des Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB).

La DLL, et le département des arts du Spectacle de la BnF, ont réalisé le Répertoire des arts du spectacle (RAS)<sup>33</sup>, projet auquel ont aussi collaboré les archives de France, les Musées de France, et la DMDTS. Le RAS recense les fonds théâtraux conservés dans les collections publiques françaises, c'est-à-dire dans les bibliothèques mais aussi dans les services d'archives et les musées. Le RAS a selon Joël Huthwohl<sup>34</sup> deux principaux objectifs. Le premier : « est de fournir tout à la fois un guide des collections associé à un répertoire d'adresses qui soient une clef d'accès aux documents et aux oeuvres sur les arts du spectacle »<sup>35</sup>, le second consiste à : « démontrer à ceux qui sont du côté de la création la richesse du patrimoine à leur disposition et par là, l'intérêt de préserver des traces de leur réalisation »<sup>36</sup>.

## .....2.2.2. La Bibliothèque nationale de France

Il est impossible de traiter de la mémoire du théâtre sans évoquer la figure d'Auguste Rondel<sup>37</sup>. Collectionneur, bibliophile, passionné de spectacle, c'est à son oeuvre privé qu'on doit une des plus remarquables collection d'archives du

<sup>32</sup> Ministère de la culture et de la communication, « Les services de l'administration centrale. Direction du livre et de la lecture » [en ligne] disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/dll98.htm>, consulté le 27 septembre 2005

<sup>33</sup> Le RAS est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://ras.culture.fr>, consulté le 12 septembre 2005

<sup>34</sup> Après avoir été archiviste paléographe au département des Arts du spectacle de la BnF, Joël Huthwohl est aujourd'hui conservateur-archiviste de la Comédie-Française

<sup>35</sup>HUTHWOHL Joël, « Le répertoire des Arts du spectacle en France » in *Arts du spectacle : patrimoine et documentation = Performing arts : national heritage and information*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 23<sup>e</sup> congrès international, Paris, 25-30 sept. 2000, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 153

<sup>36</sup> Idem, p. 154

<sup>37</sup>Voir au sujet de Rondel : GUIBERT Noëlle « Les arts vivants et leur archivage : le paradoxe d'une nécessité » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, Bibliothèque nationale de France, 2000, p. 32-37

spectacle (800 000 documents dont 175 000 livres) dont il fera don à l'Etat français en 1920. Sa collection sera transférée à la bibliothèque de l'Arsenal en 1925.

Entre 1920 et 1950 le fonds de la bibliothèque de l'Arsenal s'est constitué essentiellement par dons. En 1953, André Veinstein<sup>38</sup> aura la mission d'enrichir ces collections réunies désormais au sein de la section des Arts du spectacle, et de les mettre en valeur. Des accords sont signés en 1954 avec la Radio-Télévision Française (RTF) afin d'obtenir le dépôt des textes, puis en 1959 avec le syndicat des décorateurs afin de réaliser des photographies de décors et de costumes. Des fonds de metteur en scène viennent enrichir les collections du département des Arts du spectacle : ceux d'Edward Gordon Graig<sup>39</sup>, de Gaston Baty, de Jacques Copeau, Georges Pitoëff, Louis Jouvet, Charles Dullin. A partir de 1969 d'autres types de fonds parviendront au département : de réalisateurs, directeurs de théâtre, d'auteurs dramatiques, et de praticiens.

En 1976 est créé le département des Arts du spectacle. La maison Jean Vilar antenne décentralisée du département est créée en 1979 à Avignon. Chargée d'assurer le rayonnement de l'oeuvre de Jean Vilar, fondateur du Théâtre national populaire de Villeurbanne et du festival d'Avignon, elle est aussi un centre de ressource sur le spectacle vivant. La bibliothèque de la Maison Jean Vilar a des collections sur le théâtre et les arts du spectacle. Elles se composent de 25000 livres, cinquante titres de revues, et de plus de 800 vidéos. Elle conserve également des archives sur le TNP et le Festival d'Avignon : documents personnels de Jean Vilar, affiches, programmes, photographies, vidéos, enregistrements sonores, maquettes des costumes et costumes du TNP. Les documents sur le Festival d'Avignon ont fait l'objet d'une base de données qui recense les spectacles depuis 1947 jusqu'à nos jours.

Le département des Arts du spectacle compte aujourd'hui environ cent cinquante grandes collections. Il enrichit ses collections grâce à trois modes de collecte : les acquisitions à titre onéreux, les dons et dépôts, et le dépôt légal. Concernant les dons et dépôts il est à noter que le département mène une politique active de collecte puisque : « 500 organismes de spectacle de Paris et de la décentralisation

<sup>38</sup> André Veinstein a été responsable des collections des arts du spectacle à la Bibliothèque nationale (1953-1971) et professeur des arts du spectacle à l'Université Paris VIII. Il a été également le Président-fondateur de la Société internationale des bibliothèques musées des arts du spectacle (SIBMAS).

<sup>39</sup>Voir au sujet d'Edward Gordon Craig, GITEAU Cécile « La collection Edward Gordon Craig, création / documentation » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. Cit. p. 39-45

versent chaque année au département une documentation suivie sur leurs activités, pratiquant ainsi un dépôt légal volontaire »<sup>40</sup>, organismes dont font partie notamment deux théâtres du Grand Lyon : le théâtre des Célestins et le TNP de Villeurbanne.

Enfin la BnF possède des fonds dans le domaine du théâtre grâce à d'autres départements<sup>41</sup> que celui des Arts du spectacle, notamment le département de l'Audiovisuel lequel est détenteur du dépôt légal sur les vidéogrammes au niveau national.

### .....2.2.3. Le dépôt légal

Il existe à ce jour deux dispositions législatives concernant les documents liés à la mémoire du théâtre : la loi sur le dépôt légal et la loi sur le dépôt d'archives. Conformément à la législation en vigueur, fixée par le code du patrimoine entré en vigueur le 20 février 2004<sup>42</sup>, les structures de diffusion et de création, dont les théâtres, doivent déposer l'ensemble de leurs documents de diffusion (programmes, tracts, affiches, vidéos, documents audiovisuels et photographiques, etc.). Ce dépôt intéresse en premier lieu les bibliothèques et peuvent être à l'origine d'un fonds théâtral spécialisé, étant donné que sont dépositaires de ces documents de diffusion, la BnF détentrice du dépôt légal éditeur, ainsi que les bibliothèques dépôt légal imprimeur (BDLI) en région.

Le rôle des bibliothèques territoriales dans l'exercice du dépôt légal date de la loi du 21 juin 1943, mais leur rôle ne s'est affirmé que dans les années 90. La loi n°92-546 du 20 juin 1992 rappelle qu'en plus des principaux détenteurs du dépôt légal<sup>43</sup> la responsabilité du dépôt légal peut être confiée par décret à certains établissements publics. C'est le décret n°93-1429 du 31 décembre 1993 qui précise la nature de ces établissements publics en nommant de manière explicite les bibliothèques<sup>44</sup>. L'arrêté du 16 décembre 1996 fixe la liste des établissements

<sup>40</sup> GUIBERT Noëlle, « Arts du spectacle : approches comparées de la collecte et de la conservation des documents en France et à l'étranger », p. 145-157, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 151

<sup>41</sup> Départements des Manuscrits, des Estampes, etc.

<sup>42</sup> Disponible sur <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=depotleg/depotleg.htm>, consulté le 29 septembre 2005

<sup>43</sup> C'est-à-dire la BnF, le Centre national de la cinématographie (CNC), l'Institut national de l'audiovisuel (INA), et le service chargé du dépôt légal du ministère de l'Intérieur.

<sup>44</sup> Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/ADHQT.htm>, consulté le 29 septembre 2005

dépositaires du dépôt légal imprimeur en région pour les documents imprimés et les périodiques, et réforme le fonctionnement du dépôt légal imprimeur.

Il y a désormais une bibliothèque dépôt légal imprimeur (BDLI) par région, en métropole, généralement une bibliothèque municipale<sup>45</sup>. Chaque bibliothèque reçoit pour mener à bien sa mission, une subvention annuelle de la BnF, et devient un pôle associé. Cette organisation repose sur un contrôle croisé des oeuvres : la BnF continue à recevoir quatre exemplaires éditeurs dont un exemplaire est envoyé à la BDLI de la région d'édition, les BDLI reçoivent deux exemplaires imprimeurs. Depuis 2000, les BDLI ne renvoient plus d'exemplaire imprimeur à la BnF, elles se contentent de renvoyer une notice de l'exemplaire. L'instauration de ce système a permis aux bibliothèques municipales à vocation régionales (BMVR), de développer des fonds patrimoniaux et régionaux d'importance, notamment en Rhône-Alpes. Il apparaît comme un atout certain en ce qui concerne la mémoire du théâtre, pour les éphémères mais aussi pour les ouvrages consacrés aux lieux de spectacle, et aux compagnies, lesquels sont parfois édités en région.

Depuis 1925, date de la première loi concernant exclusivement le dépôt des oeuvres, le dépôt légal n'a cessé de se développer et s'est adapté à la variété et à l'évolution des supports de documents.

En élargissant progressivement son champs d'action aux différents supports, le dépôt légal a permis à la BnF de développer ses collections d'arts du spectacle notamment en ce qui concerne les documents sonores et les vidéogrammes. En outre, l'attribution par la loi de 1992, du dépôt légal des documents sonores et audiovisuels radiodiffusés et télédiffusés et leurs documents d'accompagnement, à l'INA, met ainsi de nombreuses émissions et documentaires consacrés au théâtre, à la disposition des chercheurs.

La distinction entre documents audiovisuels devant être déposés et archives est tenue comme l'explique Isabelle Giannattasio<sup>46</sup> : « Des enregistrements de cours, des répétitions ou de spectacles ne sont pas pour autant des oeuvres montées, et montrées à un public, même spécialisé, même ponctuel. Ils constituent les archives d'une compagnie et d'un théâtre. Les oeuvres montées, diffusées ou consultables,

---

<sup>45</sup> Le dépôt légal incombe tantôt aux bibliothèques municipales (Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nouméa, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Saint-Pierre-et-Miquelon), tantôt aux bibliothèques départementales de prêt (Haute-Corse, Mayotte, La Réunion), tantôt aux archives départementales (Guadeloupe, Martinique, Polynésie française).

<sup>46</sup> Isabelle Giannattasio est directrice du département Audiovisuel à la BnF.

même non « éditées » au sens commercial du terme, devront être déposées en deux exemplaires à la Bibliothèque nationale de France. »<sup>47</sup>

Ainsi, le dépôt d'oeuvres non éditées devrait être une source d'enrichissement pour les collections audiovisuelles de la BnF notamment en matière d'archives du spectacle vivant. Une extension du dépôt légal audiovisuel aux BDLI enrichirait les fonds patrimoniaux régionaux en archives audiovisuelles, et permettrait de réaliser sans doute une meilleure collecte. Elle faciliterait le recueil des archives de théâtre et la constitution d'une mémoire en région.

#### .....2.2.4. Les bibliothèques de lecture publique

Notre but n'est pas de parler ici des fonds théâtraux dans le réseau des bibliothèques de lecture publique, nous nous proposons d'analyser brièvement les rapports entre les bibliothèques de lecture publique et patrimoine. Le patrimoine des bibliothèques a pendant longtemps été constitué de fonds « anciens, rares et précieux ». La notion de patrimoine va évoluer non seulement dans le monde des bibliothèques mais aussi d'une manière générale, sous l'impulsion du ministère de la Culture. Mais l'extension du champs patrimonial et l'existence de fonds locaux et régionaux, n'ont pas complètement résolu certaines oppositions comme le rappelait Patrick Bazin directeur de la bibliothèque municipale de Lyon : « Dans toutes les bibliothèques importantes, il y a une compétition entre le patrimoine et les objectifs de lecture publique »<sup>48</sup>. On peut imaginer que les archives de théâtre et a fortiori les archives de théâtre contemporaines, peuvent soulever certaines résistances.

Toutefois les missions de lecture publique et les missions patrimoniales ne sont pas antithétiques. Bien plus les archives contemporaines pourraient résoudre cette opposition. Dominique Arot a souligné dans un colloque consacré au patrimoine écrit, le caractère « actuel » des bibliothèques :

La bibliothèque pourrait n'être que le lieu du différé. Pourtant si nous y regardons bien, la bibliothèque est aussi le lieu du « direct », elle le concurrence même parfois. Elle prête des disques, des vidéos, elle interroge en temps réel des bases de données distantes, elle va même jusqu'à organiser fêtes et spectacles dans ses propres locaux.<sup>49</sup>

<sup>47</sup> GIANNATTASIO Isabelle, « Les arts du spectacle dans les collections audiovisuelles de la Bibliothèque nationale de France », in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. cit., p. 71

<sup>48</sup> *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, Actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1996 par l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, Editions Apogée, 1996, p. 81

<sup>49</sup> AROT Dominique, « Synthèse du colloque », in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 170

Ainsi ce double aspect des bibliothèques à la fois représentatives du passé et du présent justifie aujourd'hui plus que jamais la présence d'archives artistiques contemporaines. Enfin, nous pensons avec Agnès Marcetteau-Paul<sup>50</sup> que : « Loin d'être antagoniste du développement de la lecture publique, la fonction patrimoniale y participe totalement »<sup>51</sup>.

Nous pouvons citer en exemple la bibliothèque de Limoges qui détient le dépôt légal imprimeur en région et est pôle associé de la BnF dans le domaine de la littérature francophone<sup>52</sup>. Le domaine du pôle a été choisi en raison du festival des Francophonies qui se déroule chaque année à Limoges. La bibliothèque a vocation à conserver les textes et l'ensemble de la production du festival, elle conserve des fonds de théâtre et mène une politique active de collecte. Elle a notamment acquis le fonds RFI, radio qui organisait un concours de théâtre et de nouvelles. Elle a reçu en dépôt le fonds Antenne suisse de « Théâtrales », et reçoit des tapuscrits du Centre des auteurs dramatiques du Québec, et du Centre des écritures dramatiques de Wallonie Bruxelles. Depuis 2003 la bibliothèque reçoit également en dépôt le fonds documentaire du Théâtre international de langue française (TILF), fonds qui comprend des tapuscrits mais aussi des archives relatives aux spectacles (dossiers sur les pièces, revues de presse, photos, affiches carnets de mise en scène de Gabriel Garran, etc.).

#### .....2.2.5. Les bibliothèques spécialisées et autres instances de conservation

Les fonds théâtraux en France relèvent de différents types de bibliothèques. Comme bibliothèque universitaire on peut noter la bibliothèque Gaston Baty de l'université Paris 3 riche de plus de quarante-cinq mille documents.

On note des collections spécialisées notamment dans le domaine des marionnettes avec le Centre de la marionnette de Charleville-Mézières, la médiathèque de Roubaix, et le musée Gadagne à Lyon.

Il existe également des bibliothèques spécialisées telles que la bibliothèque-musée de la Comédie-Française, la bibliothèque des régisseurs de théâtre qui se trouve à

<sup>50</sup> Archiviste-paléographe, Agnès Marcetteau-Paul est directrice de la Bibliothèque municipale et du musée Jules Verne de Nantes.

<sup>51</sup> MARCETTEAU-PAUL Agnès, « Le patrimoine une valeur d'avenir ? » in *BBF : Patrimoines*, Paris, t. 49, n°5, 2004, p. 38

<sup>52</sup> Voir à ce sujet : STOÏCHITA DE GRANDPRÉ Chantal, *Le théâtre international de la langue française à la bibliothèque francophone de Limoges*, 2004, [en ligne], disponible sur : [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Etudes\\_cas.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Etudes_cas.pdf) , consulté le 12 septembre 2005



la bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP), la bibliothèque de la société d'histoire du théâtre, la bibliothèque du conservatoire d'Art Dramatique, les centres de documentation ou bibliothèques associés à l'INA, à Radio-France et à la Cinémathèque. Nous avons retenu ici trois établissements particulièrement intéressants en raison de leurs fonds ou de leur action dans le monde du théâtre : l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, la Société des auteurs et des compositeurs dramatiques, et le Centre national du Théâtre.

L'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)<sup>53</sup>, association créée en 1988, a pour missions de rassembler, préserver et mettre en valeur des fonds d'archives et d'études consacrés aux principales maisons d'édition, aux revues et aux différents acteurs de la vie du livre et de la création. En tant qu'association l'IMEC ne peut recevoir des dons ou des lègues, sa collecte repose donc sur le principe du dépôt gratuit d'archives et sur quelques acquisitions complémentaires. Elle présente la première collection d'archives privées en France. Elle conserve notamment des fonds théâtraux et les papiers d'Antoine Vitez, de Bernard Dort, de Patrice Chéreau...

La Société des auteurs et des compositeurs dramatiques (SACD) créée par Beaumarchais en 1777 a pour mission principale de défendre les droits des auteurs<sup>54</sup>. Elle possède une bibliothèque spécialisée dans les Arts du spectacle qui comprend environ deux cents mille documents dont les trois quarts concernent le théâtre :

- 45 500 pièces de théâtre français et étranger,
- 11 400 pièces de théâtre jouées mais non éditées,
- 2 000 partitions de théâtre lyrique,
- 27 000 programmes de théâtre,
- 160 titres de périodiques du 19<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècles (théâtre, musique, télévision, cinéma)
- 15 000 dossiers thématiques : dossiers sur les œuvres couvrant tous les domaines, dossiers biographiques sur les personnalités contemporaines du monde du spectacle, dossiers sur les prix, dossiers sur les salles de spectacle.

Elle détient notamment quelques fonds d'archives de théâtre ceux de Lugné-Poe, Henri-René Lenormand, Pierre Varenne, Georges Neveux, Claude des Presles,

<sup>53</sup> Voir leur site Web à l'adresse suivante : <http://www.imec-archives.com>, consulté le 27 septembre 2005

<sup>54</sup> Voir le site de la SACD : <http://www.sacd.fr/>

Jean Loisy, Georges Herbert, Jean Vauthier...La bibliothèque conserve également les propres archives de la SACD.

Le Centre national du Théâtre (CNT) association créée en 1993, est sous la tutelle du ministère de la Culture et de la communication, et reçoit des financements du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Centre d'information et de documentation sur le théâtre, il se veut un : « lieu de « résonances » unique des pratiques contemporaines que le théâtre explore »<sup>55</sup>. Le CNT met à disposition des publics<sup>56</sup> une bibliothèque de 8000 ouvrages, une vidéothèque de films rares, une base de données sur les spectacles de la saison en cours. Il organise des accompagnements à la production pour les artistes et les administrateurs, en partenariat avec les DRAC et les CDN. Il conçoit et diffuse un grand nombre d'outils pratiques, il édite notamment un bulletin *La création en chiffres* ainsi que de nombreux guides professionnels.

Outre ces activités le CNT accorde également un intérêt particulier à la mémoire du théâtre. Il a réalisé en 1997, avec le concours du comité d'histoire du ministère de la Culture et de la communication, une enquête sur « La mémoire des lieux de théâtre » qui a été publiée en 1999<sup>57</sup>. Nous reprendrons ici l'analyse qui a été faite par Marie-Pierre Bianchi, responsable de la documentation papier au CNT :

Cette enquête a révélé que les pratiques documentaires et archivistiques variaient considérablement d'une structure à l'autre ou plutôt d'un directeur à l'autre. Elle a mis en évidence l'ignorance, par de nombreuses scènes de la décentralisation théâtrale, de l'état de leurs propres fonds d'archives, y compris et surtout pour les périodes très récentes.<sup>58</sup>

Cette enquête a notamment contribué à l'élaboration de la circulaire AD-99 du 30 décembre 1999 sur le « Traitement des archives des théâtres publics » afin de palier à cette situation des archives des scènes publiques. Mais nous reviendrons sur cette circulaire plus loin.

<sup>55</sup> « Les services proposés au public », [en ligne], disponible sur <http://www.cnt.asso.fr/fr/rub.php?rub=cnt>, consulté le 30 décembre 2005

<sup>56</sup> Public professionnel, public d'amateur, organismes de théâtre ou d'information sur le théâtre.

<sup>57</sup> « La mémoire des lieux de théâtre », Étude réalisée avec le concours du Comité d'histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, CNT, 1999

<sup>58</sup> BIANCHI Marie-Pierre, « Les enjeux artistiques et pédagogiques de la conservation et de la valorisation des documents produits par l'activité théâtrale », 27 février 2004, [en ligne], disponible sur [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Enjeux.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Enjeux.pdf), consulté le 12 septembre 2005

## .....2.3.Les archives

### .....2.3.1. Organisation générale des archives

La Révolution française a créé une administration spécifique des Archives par décret, en septembre 1790. La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) en définit le fonctionnement. La direction des Archives de France qui a été créée en 1936 conçoit, anime et contrôle l'action menée en matière d'archives publiques à des fins administratives, civiques et scientifiques et oriente leur mise en valeur culturelle. Son champ d'action s'étend aux archives nationales, et aux services d'archives départementaux et communaux.

La loi n°79-18 du 3 janvier 1979 fixe actuellement les attributions de l'Etat et des collectivités territoriales en la matière. La loi distingue deux types d'archives : les archives privées et les archives publiques.

Les archives privées sont tous les documents qui composent des collections privées. Les détenteurs d'archives privées ne sont pas soumis à la loi sur les archives, il n'y a donc pas d'obligation de conservation illimitée à des fins historiques. Toutefois, les fonds d'archives privées qui présentent un intérêt public en raison de leur caractère historique, peuvent faire l'objet d'une procédure de classement auquel cas cela entraîne une obligation de conservation. En outre, les archives privées sont concernées par la loi si elles sont données ou déposées dans un service d'archives ou une bibliothèque publique. Le don implique le transfert de la propriété à l'organisme qui reçoit les archives, tandis que le dépôt implique qui n'implique pas un transfert des droits de la propriété institue une relation de partenariat.

Les archives publiques reçoivent en dépôt les documents qui procèdent de l'activité des établissements et entreprises publiques. Le versement d'archives constitue une obligation légale pour tout les producteurs d'archives publiques et donc pour les théâtres publics. Ces derniers doivent verser les documents n'ayant plus d'utilité administrative, c'est-à-dire les archives définitives ou historiques ayant un intérêt administratif durable ou intéressant l'histoire.

### .....2.3.2. La circulaire sur les archives des théâtres publics

La circulaire n°99-2 du 17 décembre 1999 relative au traitement des archives des théâtres publics<sup>59</sup>, fait suite à l'enquête menée par le CNT qui a montré que : « les archives des scènes publiques étaient non seulement méconnues, mais aussi en péril » et qu'elles étaient : « peu versées dans un service d'archives public qu'il soit communal ou départemental »<sup>60</sup>. La circulaire a été élaborée à partir d'une enquête de terrain. Elle constitue un outil de gestion particulièrement intéressant, et devrait amener à collaborer plus facilement services d'archives et théâtres, ce que nous vérifierons au cours de notre enquête.

En effet, elle fournit un outil précieux grâce à son « Tableau de tri et de conservation des archives de théâtres publics »<sup>61</sup>. Elle établit une typologie des documents, précise leur durée d'utilité administrative (DUA), indique le sort final des documents.

La circulaire définit différentes catégories de documents<sup>62</sup> :

**Fonctionnement du théâtre** : Documents généraux, Tutelle et partenariat, Finances (budgets, comptabilité, contrôle), Gestion du personnel (gestion individuelle et collective, relations du travail, salaires), Gestion immobilière et mobilière (plans, sécurité, travaux, entretien et maintenance, gestion mobilière, assurances, contentieux).

**Ateliers** : Décors (inventaire, descriptifs, dessins, plans), Costumes (inventaires, descriptifs, dessins, patrons), Accessoires (inventaires, descriptifs, dessins), Supports de substitution (photographies, enregistrements son et vidéo)

**Spectacles** : Organisation des saisons (comité de lecture, programme de la saison, relations publiques et promotion, relations avec les médias), Dossiers de spectacle (suivi administratif ; suivi financier ; suivi technique ; ; dossiers de création : Documentation, recherches documentaires et iconographiques, Notes de mise en scène, Esquisses, Script, Distribution, Fiches techniques, Maquettes, Enregistrements).

<sup>59</sup> *Traitement des archives des théâtres publics*, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DIRECTION DU LIVRE ET LA LECTURE, Circulaire AD 99-2 du 30 décembre 1999, [en ligne], disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circulaires/DAFth%E9%E2tres.html>, consulté le 12 septembre 2005

<sup>60</sup> Le texte de la circulaire est disponible directement à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circAD/DAFad99-2.html>, consulté le 12 septembre 2005

<sup>61</sup> Tableau de tri et de conservation des archives des théâtres publics est disponible directement sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circAD/DAFad99-2tableau.html>, consulté le 12 septembre 2005

<sup>62</sup> Pour avoir plus d'information sur les types de documents établis par la circulaire voir le « Tableau de tri et de conservation des archives des théâtres publics ».

**Animation culturelle :** Atelier de formation pour les comédiens (planning des animateurs, plans de cours), Dossiers relatifs à la formation dispensée, Documents sur les animations, Opérations auprès des scolaires et des étudiants, Dossiers pédagogiques, Dossiers d'organisation de colloques et conférences, Dossiers d'organisation d'expositions, Bilan pédagogique des actions.

Il existe trois possibilités de sort final pour les documents :

- le C signifie que les documents ont un intérêt informatif ou historique et qu'ils doivent être versés pour une conservation définitive dans un service d'archives public ou un autre service public de conservation sous convention ;
- le D signifie que les documents doivent être détruits au terme de leur DUA, par le centre dramatique national, après avoir obtenu un visa d'élimination de la part du directeur des archives départementales ;
- le T signifie que les documents sont en partie intéressants et doivent faire l'objet d'un tri et d'une conservation partielle, selon les modalités définies dans la colonne « Observations ».

### .....2.3.3. Répartition des rôles

Il semble que ce soit les bibliothèques et notamment la BnF qui reçoivent le plus facilement des archives privées de théâtre, notamment de la part de metteurs en scène. De plus nous avons vu que les bibliothèques sont, en France, fortement impliquées dans la problématique de la mémoire du théâtre. Toutefois la circulaire sur la *Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques*, rappelle que : « conserver un fonds d'archives en bibliothèques ou une collection de manuscrits dans un service d'archives constitue à l'évidence un obstacle à la connaissance de ce fonds ou de cette collection par le public »<sup>63</sup>. C'est que la répartition des fonds de théâtre ne va pas de soi, et de nombreux fonds sont disséminés. Les archives administratives du TNP ont été versées aux archives nationales<sup>64</sup> tandis que les archives artistiques ont été versées à la BnF.

<sup>63</sup> *Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques*, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DIRECTION DU LIVRE ET LA LECTURE, Circulaire n°94-992 du 2 septembre 1994, [en ligne] disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/en/encircAD/DAFad94-8299.html>, consulté le 27 septembre 2005

<sup>64</sup> Les archives nationales conservent également la totalité des archives de l'Odéon.

La circulaire n°99-2 du 17 décembre 1999 rappelle également qui sont les destinataires des archives des théâtres publics :

La destination naturelle d'archives publiques, ce que sont les archives des théâtres publics, reste et demeure les services d'archives publics, départementaux, municipaux ou régionaux.

Par dérogation à cette règle, le dépôt de tout ou partie des fonds des théâtres publics dans une bibliothèque ou un musée publics peut, à titre exceptionnel, être consenti, sous réserve de la signature d'une convention, ainsi que de l'approbation du directeur des Archives de France.<sup>65</sup>

Il semble donc qu'à de nombreux égards la destination privilégiée des archives de théâtre soit les services d'archives publics ce qui paraît sans doute naturel concernant les archives de type administratif. Mais demeure la question de la répartition des attributions entre les services d'archives eux-mêmes, puisque rien n'est précisé à ce sujet dans la circulaire.

Selon Elisabeth Verry<sup>66</sup> et Lydia Dosso<sup>67</sup>, il semblerait que l'intérêt que suscite les fonds d'archives auprès des chercheurs des gens de métier et du public scolaire, destinaient celles-ci plutôt : « aux archives départementales [qui] ont pour mission de collecter, traiter, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique »<sup>68</sup>.

On peut cependant penser que les archives des scènes nationales seraient conservées plutôt par les archives départementales, tandis que les archives des théâtres municipaux seraient plutôt conservées par les archives municipales. C'est ce qu'induit l'article 66 modifié par la loi du n°83-663 du 22 juillet 1983 en précisant que les services départementaux des archives ont la responsabilité des : « archives des services extérieurs de l'Etat ayant leur siège dans le département. » et des : « autres archives publiques constituées dans leur ressort. » Toutefois des exceptions peuvent exister comme en témoigne l'exemple du théâtre Dijon Bourgogne, centre dramatique national, qui a choisi de verser ses fonds artistiques aux archives municipales de Dijon plutôt qu'aux archives départementales<sup>69</sup>.

<sup>65</sup> *Traitement des archives des théâtres publics*, op. cit.

<sup>66</sup> Elisabeth Verry est directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire.

<sup>67</sup> Lydia Dosso est attachée de conservation du patrimoine aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

<sup>68</sup> VERRY Elisabeth, DOSSO Lydia, *Les archives administratives et artistiques des théâtres : un point sur la conservation*, 2004, [en ligne], disponible sur : [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Archivesadministratives.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Archivesadministratives.pdf), consulté le 12 septembre 2005

<sup>69</sup> Voir à ce sujet : PIETROPAOLI Jeanne-Marie, LOCHOT Eliane, *Versement des fonds artistiques du Théâtre Dijon Bourgogne aux Archives municipales*, 2004, [en ligne], disponible sur : [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Etudes\\_cas.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Etudes_cas.pdf), consulté le 12 septembre 2005

### **.3 Typologie et traitement des document**

La réflexion sur les enjeux de la mémoire et de l'archivage du théâtre, est intimement lié aux documents susceptibles de composer cette mémoire. En effet, chaque type de document entretient une relation particulière avec la représentation théâtrale, a quelque chose de différent à nous en dire, et implique des problématiques propres.

D'un point de vue pratique, il paraît important de recenser les types de document existants afin d'établir de quelle manière ces documents peuvent être conservés et par qui. Ensuite, d'un point de vue plus théorique, il semble indispensable de connaître les problématiques liées à chaque type de document, non pas seulement dans une perspective de conservation, mais de diffusion, et d'usage. Enfin, cette typologie permettra d'appréhender quelque peu l'évolution des documents et de leur usage au fil du temps, et de mieux saisir quelques problématiques actuelles concernant la mémoire du théâtre contemporain.

#### **.....3.1. Les archives de la représentation : essai de typologie**

Nous ne nous intéresserons pas ici, à l'ensemble des documents relatifs au théâtre, mais uniquement aux documents qui constituent les traces de la représentation théâtrale<sup>70</sup>. Nous entendons ici par documents utiles à la représentation : « tous les éléments issus de la pratique, objets et documents originaux »<sup>71</sup>, soit les documents premiers, et par documents issus de la représentation : « tous les documents reflétant la pratique », soit les documents secondaires.

##### **.....3.1.1. Les documents utiles à la représentation**

###### **Le texte : imprimé, manuscrits, versions diverses, etc.**

C'est au 18e siècle qu'apparaît la nécessité de préserver les oeuvres dramatiques, c'est à cette époque que deux écrivains commencent à déposer leurs oeuvres à la Comédie-Française. La protection du droit d'auteur pour laquelle milite

<sup>70</sup> Pour une typologie complète des types de documents composant les archives de théâtre on peut se reporter au « Tableau de tri et de conservation des archives des théâtres publics », disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circAD/DAFad99-2tableau.html>, consulté le 12 septembre 2005

<sup>71</sup> Nous reprenons ici les définitions d'André Veinstein concernant ce qu'il appelle, dans sa méthodologie, : « les documents et objets utiles à la connaissance de la pratique théâtrale. Voir VEINSTEIN André, « Méthodologie des documents de théâtre », in *Actes du XIVe Congrès International des Bibliothèques et des Musées des Arts du Spectacle*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, Belgrad, 15-20 septembre 1980, Beograd 1982, p. 27-39, [en ligne] disponible sur [www.theatrelibrary.org/sibmas/congresses/sibmas80/belgrad\\_04.html](http://www.theatrelibrary.org/sibmas/congresses/sibmas80/belgrad_04.html), consulté le 19 septembre 2005

Beaumarchais, participe de cette prise de conscience vis-à-vis du texte en tant qu'oeuvre à part entière.

Comme nous l'avons vu les enjeux de la mémoire du théâtre ont évolué avec l'importance croissante accordée au metteur en scène et à son travail. Cette évolution a également remis en cause la production écrite des pièces de théâtre : les dramaturges ont du mal à faire éditer leurs textes, et les compagnies ont des difficultés à découvrir des pièces contemporaines<sup>72</sup>.

Enfin les évolutions techniques ont fait que le manuscrit sous sa forme traditionnelle n'existe plus : on est passé du manuscrit au tapuscrit.

### .....3.1.2. Les documents relatifs à l'élaboration du travail et aux représentations

La mémoire du théâtre intègre non seulement la représentation mais aussi le processus de création. Elle se décompose en différents éléments constitutifs du spectacle. En effet comme l'explique Luiz Francisco Rebello<sup>73</sup> :

Nous savons bien, depuis le début du siècle, avec Edward Gordon Craig [...] que l'art du théâtre « n'est ni le jeu des acteurs ni la pièce, ni la mise en scène ; il est formé des éléments qui le composent : du geste qui est l'âme du jeu ; des mots qui sont le corps de la pièce ; des lignes et des couleurs qui sont l'existence même du décor » chacun d'eux n'étant pas plus important qu'aucun des autres.<sup>74</sup>

Nous ne reprendrons pas ici les éléments énoncés par Craig, mais ceux qui sont des traces constitutives de l'élaboration et de la représentation. Chacun de ses éléments essentiels se décompose en d'autres éléments-traces. Ces éléments sont divers aussi bien par rapport au moment de leur constitution (élaboration préalable, élaboration définitive), que par leur nature.

**La mise en scène** : cahiers, relevé de mise en scène qui est : « conçu généralement à partir des notes de l'assistant de la mise en scène »<sup>75</sup>

**Les notes de régie** : éclairages, effets de lumière, effets sonores, etc.

<sup>72</sup>Voir à ce sujet : BILLARD Marie-Claude, « Ecrire pour le spectacle. Evolutions des modalités de l'écriture, de la notion de manuscrit et la diffusion du texte. Situation en France au début des années 1990 » in *Documentation des Arts du spectacle dans une société en mutation / Documentation of performing arts in a changing society*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Lisbonne, 7-11 septembre 1992, Lisboa, José Carlos Alavarez, 1994, p. 71-75, [en ligne], disponible sur : <http://www.sibmas.org/congresses/sibmas92/lisb18.htm>, consulté le 7 septembre 2005

<sup>73</sup> Luiz Francisco Rebello est auteur et historien du théâtre.

<sup>74</sup>REBELLO Luiz Francisco, « Fixation de l'éphémère. Un cas particulier: la revue portugaise » in *Documentation des Arts du spectacle dans une société en mutation / Documentation of performing arts in a changing society*, SIBMAS, 21<sup>e</sup> congrès international, Lisbonne, 7-11 septembre 1992, Lisboa, José Carlos Alavarez, 1994, p. 14, [en ligne] disponible sur : <http://sibmas.org/congresses/sibmas92/lisb03.htm>, consulté le 7 septembre 2005

<sup>75</sup>LASSALE Jacques, « A propos de l'archivage des spectacles » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. cit., p.64



**La scénographie** : plans de construction, de décors, maquettes (planes ou construites), esquisses, conduites.

**Les mobiliers, accessoires** : objets originaux, relevés, maquettes, croquis divers.

**Les costumes** : costumes originaux, esquisses, maquettes, patrons, échantillons de tissus.

La conservation des costumes soulève un certain nombre de problèmes d'une part en raison de leur nature qui les distingue du patrimoine écrit et qui les destine plutôt aux musées, d'autre part parce que les costumes sont souvent transformés et réemployés, puis détruits<sup>76</sup>.

**La musique** : partitions, enregistrements.

### .....3.1.3. Les documents issus de la représentation

#### **La photographie :**

Pendant longtemps la photographie a été un support de communication, de publicité. Ce n'est que peu à peu que ce médium s'est affirmé comme pouvant fournir une trace du spectacle. Ce sont les photographes d'après-guerre, et notamment Roger Pic<sup>77</sup>, qui ont montré l'intérêt du reportage photographique pour les gens de théâtre. Puis dans les années 80 certains photographes veulent mettre en valeur leur créativité soit pour mieux se mettre au service du spectacle, soit pour réaliser une oeuvre à part entière où le théâtre devient prétexte à la création. Selon Nicole Leclercq des archives et musée de la Littérature de Bruxelles : « au moment où, grâce à la possibilité de la captation vidéo, [...] la photo se trouve dégagée de l'obligation de fidélité envers le théâtre, elle acquiert une liberté qui permet toutes les audaces »<sup>78</sup>.

Sven Ake Heed distingue dans la photographie deux degrés de lecture ou d'interprétation : la dénotation et la connotation<sup>79</sup>. La valeur dénotative de la

<sup>76</sup>Voir au sujet des costumes et de leur conservation : JOANNIS Claudette, « La problématique des costumes pour un musée ou une bibliothèque consacrée aux arts du spectacle », in *Documents et Témoignages des arts du spectacle : Pourquoi et Comment ? / Collecting and Recording the Performing Arts : Why and How ?*, SIBMAS, 20<sup>e</sup> congrès international, Antwerp, 4-7 septembre 1994, Antwerp, 1995, p. 41-43, [en ligne], disponible sur : [http://sibmas.org/congresses/sibmas94/antw\\_13.html](http://sibmas.org/congresses/sibmas94/antw_13.html), consulté le 7 septembre 2005

<sup>77</sup>Voir au sujet de Roger Pic et de la photographie de théâtre : MEYER-PLANTUREUX Chantal, *La photographie de théâtre ou La mémoire de l'éphémère*, Paris audiovisuel, 1992

<sup>78</sup>LECLERCQ Nicole, « La photo de théâtre : Reportage ? Création ? », in *Winds of change – new technology*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Helsinki, 31 août - 6 septembre 1996, [en ligne] disponible sur : <http://www.sibmas.org/congresses/sibmas96/hels06.html>, consulté le 7 septembre 2005

<sup>79</sup>HEED Sven Ake « Documentation et interprétation : Jungfruleken (Les Bonnes) de Jean Genet au Théâtre Royal Dramatique de Stockholm en 1948 » in *Documentation et art de l'acteur/ Records and images of the art of the performer*, SIBMAS, 18<sup>e</sup> congrès international, Stockholm, 3-7 septembre 1990, Stockholm, Barbro Strobolt (Drottningholms Teatermuseum), 1992, p. 123-129, [en ligne], disponible sur : [http://sibmas.org/congresses/sibmas90/sto\\_29.html](http://sibmas.org/congresses/sibmas90/sto_29.html),

photographie est particulièrement importante pour le théâtreologue parce qu'elle fournit un certain nombre d'éléments objectifs sur les décors, les éclairages, et l'espace scénique, ainsi que sur les costumes et le maquillage des comédiens. Pour Sven Ake Heed professeur en Études théâtrales à l'Université de Stockholm :

Plus problématique est le côté connotatif de la photo. La photo étant un artefact de valeur secondaire par rapport au spectacle lui-même, par le simple fait qu'elle représente l'interprétation du spectacle par un photographe, elle ne nous confère le sens du spectacle, pour ainsi dire, au deuxième degré.<sup>80</sup>

Or il semble qu'aujourd'hui, la connotation prend le pas sur la dénotation, et que la photographie n'est plus témoignage mais interprétation, elle donne du sens.

### **Les enregistrements audiovisuels :**

La réalisation de films pose un certain nombre de questions. Il s'agit tout d'abord de choisir la manière dont sera réalisée la captation : caméra avec plan fixe, ou utilisation de mouvements de caméra. Il s'agit ensuite de déterminer le moment de la captation : enregistrement en salle au cours de répétitions, enregistrement au cours d'une séance spéciale, enregistrement en salle au cours d'une représentation.

Mais comme l'explique le metteur en scène Alexandrescu Liliana :

quel que soit le mode d'approche [...] tout enregistrement vidéo suppose l'altération, la réorganisation inévitable des rapports spatiaux de la scène et de la salle. Cette transposition si complexe d'une langage (théâtral) dans un autre (filmique) implique pour ceux ceux qu'elle concerne un processus compliqué, [...] on peut se sentir récompensé ou trahi, révélé ou incompris, dans cette survie factice, mise en conserve sur a bande vidéo.<sup>81</sup>

Luiz Francisco Rebello a mis en évidence l'importance de captations en présence du public. En effet, si le propre du théâtre est la répétition comme nous l'avons expliqué précédemment, « le destinataire du message [...] varie d'une représentation à l'autre »<sup>82</sup>. Il faudrait donc selon Rebello enregistrer les représentations d'un spectacle : « à plusieurs reprises, avec des intervalles plus ou moins réguliers [...] en enregistrant les réactions du public »<sup>83</sup>. Un tel travail

---

consulté le 7 septembre 2005

<sup>80</sup>Idem, p. 124

<sup>81</sup>ALEXANDRESCU Liliana, « L'espace théâtral en vidéo, réflexions d'un metteur en scène » in *Documents et témoignages des arts du spectacle : pourquoi et comment ? / Collecting and recording the performing arts : why and how ?*, op. cit., p. 81, [en ligne], disponible sur : [www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw\\_23.html](http://www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw_23.html) , consulté le 7 septembre 2005

<sup>82</sup> REBELLO Luiz Francisco, « Fixation de l'éphémère. Un cas particulier: la revue portugaise » in *Documentation des Arts du spectacle dans une société en mutation / Documentation of performing arts in a changing society*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Lisbonne, 7-11 septembre 1992, Lisboa, José Carlos Alavarez, 1994, p. 14, [en ligne] disponible sur : <http://sibmas.org/congresses/sibmas92/lisb03.htm>, consulté le 7 septembre 2005

<sup>83</sup> Idem, p. 15

permettrait de prendre en compte cette dimension sociologique essentielle à la représentation théâtrale.

### **Les enregistrements audiovisuels et sonores :**

Les enregistrements sonores connaissent une tradition beaucoup plus ancienne que les enregistrements audiovisuels, peut-être parce que la manière de dire avait une place essentielle dans l'art de l'acteur. Ainsi Sarah Bernhardt réalise un enregistrement sonore en 1898. Des pièces sont enregistrées en intégralité à partir de 1912 et éditées. Dans les années vingt la radio commence à diffuser des créations radiophoniques. Des enregistrements sonores qui ne sont pas destinés à être édités sont également réalisés par des compagnies ou des théâtres participant ainsi à l'élaboration d'archives artistiques.

#### .....3.1.4. Les documents de communication

**Les programmes, tracts et affiches :** Il semble que pendant longtemps le programme n'a pas eu un statut bien différencié des autres supports publicitaires<sup>84</sup> : affiches, prospectus... Ce n'est qu'à partir des années 1860 que commencent à être intégrées aux programmes comme aux affiches, des illustrations ou des photographies. Les informations elles aussi deviennent plus conséquentes avec notamment des biographies des comédiens. Dans les années 1900, les théâtres vont commencer à faire imprimer leurs propres programmes ou programmes officiels, et à adopter une ligne graphique spécifique.

Après une lente métamorphose, les programmes, tracts et affiches apparaissent aujourd'hui comme des éléments incontournables de communication et d'information sur les théâtres.

### **Les articles de presse :**

Les articles de presse sont une source importante d'informations sur les spectacles et sur leur contexte socio-culturel.

On doit à Auguste Rondel d'avoir élargi les collections théâtrales aux articles de presse, ainsi : « 200 000 dossiers de presse ont été patiemment réalisés par Rondel lui-même dans les débuts, incomparables instruments de recherche »<sup>85</sup>.

### **Les sites Internet :**

<sup>84</sup> Concernant l'histoire des programmes, voir : HUTHWOHL Joël, « Demandez le programme » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. cit. p. 53-57

<sup>85</sup> GUIBERT Noëlle, « Arts du spectacle : approches comparées de la collecte et de la conservation des documents en France et à l'étranger », p. 145-157, in *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans la patrimoine écrit*, op. cit., p. 151

Les pages Web sont aujourd'hui des supports importants de promotion des spectacles tant pour les théâtres que pour les compagnies. Et comme le remarque Joël Huthwohl : « La présentation et le contenu de ces pages les rapprochent très souvent des programmes »<sup>86</sup>.

De plus, les sites Internet ne génèrent pas que de la publicité et de l'actualité, ils jouent de plus en plus le rôle d'une mémoire ouverte à tous. Ils deviennent donc des documents incontournables de la mémoire du théâtre. Ainsi il apparaît indispensable de : « mettre au point des méthodes d'archivage de ces sites, et il est probable que, dans les années à venir, des techniques seront mises au point pour les sauvegarder. »<sup>87</sup>

### .....3.2.Méthodes d'archivage

Si la diversité des types de documents constitue un enjeu de l'archivage des documents de théâtre, cela n'est pas seulement dû aux questions de collecte et de conservation des documents, mais aussi aux questions de classement, de description des documents ; autant d'étapes indispensables pour que le professionnel puisse organiser les documents entre eux, et que le public puisse y avoir accès. Or les descriptions varient en fonction des types de documents et en fonction des types d'établissement où ils sont conservés. C'est pourquoi il nous faudra tenir compte des pratiques et des méthodes qui ont cours aussi bien dans les bibliothèques que dans les archives.

Notre but n'est pas ici de donner une vision des pratiques réelles en matière de classement et d'archivage, ce que nous verrons dans la seconde partie, mais plutôt de donner une idée des recherches en cours et des méthodes nouvelles utilisées.

#### .....3.2.1. L'exemple de BN-Opaline : les notices spectacles

La base informatique BN-Opaline créée en 1997 constitue le catalogue des collections spécialisées et des non-livres de la BnF. Ce catalogue contenait les bases des différents départements spécialisés dont celle des Arts du spectacle. Cependant, les données des collections Arts du spectacle (57565 notices) qui figuraient dans BN-Opaline ont été versées récemment dans le catalogue général de la BnF, BN-Opale Plus.

<sup>86</sup>HUTHWOHL Joël, « Demandez le programme » in *Archives, patrimoine et spectacle vivant*, op. Cit. p. 57

<sup>87</sup>Idem p. 57

Cécile Giteau<sup>88</sup> et André Veinstein ont mis au point une notice de spectacle qui rassemble tous les identifiants d'un spectacle, sorte de notice autorité à laquelle peuvent être liées les notices des documents relatifs au spectacle<sup>89</sup>.

La fiche minimale d'identification des spectacles comprend le titre du spectacle, le metteur en scène, la distribution, le lieu de la représentation et la date de la première. Toutefois la fiche peut être étoffée et comprendre d'autres informations : auteur, traducteur ou adaptateur, langue, décorateur, du costumier, créateur des lumières, directeur musical, etc.

En 2000 la base Arts du spectacle comprenait : « 30 000 notices de spectacles concernant la production théâtrale française et francophone pour la période 1960 -1989 »<sup>90</sup>, un ensemble de 10 000 notices spectacles et de notices documents qui leurs sont liées, ainsi que : « 600 notices bibliographiques non liées à une notice spectacle »<sup>91</sup>.

Pour les fonds d'archives non liés à une notice spectacle, est créé une notice de fonds sur le modèle de la notice de recueil<sup>92</sup>. Cette solution a l'avantage de rendre visible le fonds au sein du catalogue et de faire apparaître l'inventaire en zone de notes. Toutefois, dans le cas d'un fonds catalogué à la pièce, cette formule présente un inconvénient certain puisque : « il n'est pas possible de faire ressortir la structure hiérarchique du fonds »<sup>93</sup>.

### .....3.2.2. Le modèle FRBR

La fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA) a mis au point un nouveau concept de notice bibliographique appelé modèle FRBR (Functional Requirements for Bibliographic records)<sup>94</sup>. Le modèle FRBR adaptable à tout type de support, met l'accent sur le contenu du document,

<sup>88</sup> Cécile Giteau a été directrice du département des Arts du spectacle à la Bibliothèque nationale, de sa création jusqu'en 1995.

<sup>89</sup> Voir au sujet des notices spectacles et de Bn-Opaline : SANJUAN Agathe, sous la direction de QUEIROUX Fabienne, *Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du département des arts du spectacle de la BnF*, Mémoire d'étude, ENSSIB, 2002, 123 p. [en ligne], disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/sanjuan.pdf>, consulté le 28 septembre 2005

<sup>90</sup> LEJEUNE Claudine, « La base non-livres du département des Arts du spectacle de la bibliothèque nationale de France », in *Arts du spectacle : patrimoine et documentation = Performing arts : national heritage and information*, op.cit., p. 160

<sup>91</sup> Idem

<sup>92</sup> Une notice de recueil est une notice bibliographique établie pour décrire un recueil factice composé d'un ensemble de documents dont l'intérêt vient de ce regroupement.

<sup>93</sup> Idem, p. 39

<sup>94</sup> Voir à ce sujet : *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final*, Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, Édition française établie par la Bibliothèque nationale de France, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001, [en ligne], disponible sur <http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/FRBR.pdf>, consulté le 28 septembre 2005

sur les différentes formes que peut prendre une oeuvre. Il met en valeur les relations possibles entre les oeuvres. Ce modèle propose ainsi une alternative aux normes de description bibliographique actuelles définies par l'ISBD. De plus les relations qu'offre ce modèle à l'intérieur des groupes d'entités et entre les groupes, aboliraient l'indexation traditionnelle et les fichiers d'autorité : il n'y aurait plus besoin d'une notice spectacle dissociée d'une notice bibliographique.

Le modèle FRBR repose sur trois groupes d'entités. Le groupe 1 est constitué des entités bibliographiques : l'oeuvre : projet intellectuel ou artistique ; l'expression : la forme intellectuelle ou artistique spécifique ; la manifestation : matérialisation de l'une des expressions du projet ; le document : exemplaire matériel. Le groupe 2 comprend les personnes physiques et les personnes morales, le groupe 3 comprend les concepts, les objets, les lieux et les événements.

Patrick Le Boeuf<sup>95</sup> a tenté d'analyser un spectacle selon le modèle FRBR. D'après lui : « Le manuscrit de mise en scène et la partition chorégraphique sont [...] clairement visés par la définition de l'entité *manifestation*. »<sup>96</sup> Dans ces conditions, l'oeuvre serait la mise en scène, l'expression la mise en scène sous forme noté, et le document l'unique exemplaire du manuscrit.

Il suggère également que : « l'ensemble des représentations d'un spectacle donné sur la durée d'une saison » puisse être considérée : « comme une *manifestation* de la mise en scène en tant qu'*oeuvre* »<sup>97</sup>. La représentation constituerait ainsi l'exemplaire ou *item* en anglais.

Ces réflexions sont des pistes intéressantes mais ne connaissent pas encore d'applications concrètes. Enfin, si l'on voit bien l'intérêt de ce modèle pour les oeuvres du spectacle vivant et les archives artistiques de théâtre, il semble beaucoup moins pertinent pour la description de documents d'archives classiques, indépendants de la notion de spectacle. Cela est confirmé par l'analyse de Patrick Le Boeuf, pour lui l'impact du modèle FRBR sur un catalogue de fonds archivistique présente un intérêt : « quasi nul »<sup>98</sup>.

<sup>95</sup> Archiviste-paléographe, conservateur au service de normalisation documentaire de la BnF

<sup>96</sup> LE BOEUF Patrick, « Le spectacle vivant en tant qu'objet documentaire et le modèle conceptuel des FRBR (Functional Requirements for bibliographic Records) » in *Arts du spectacle : patrimoine et documentation = Performing arts : national heritage and information*, op.cit., p. 173

<sup>97</sup> Idem, p. 174

<sup>98</sup> LE BOEUF Patrick, « Impact sur un catalogue de fonds multimédia » in *Le modèle FRBR – Présentation – historique – enjeux*, [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/ppt/Présentation\\_Histoire\\_Enjeux\\_fichiers/frame.htm](http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/ppt/Présentation_Histoire_Enjeux_fichiers/frame.htm), consulté le 30 septembre 2005

### .....3.2.3. Les DTD EAD et EAC

L'EAD (Encoded archives description ou Description archivistique encodée) est une Définition type de de documents (DTD). Elle est fondée sur le même principe que description à plusieurs niveaux que la norme internationale et générale de description des documents archivistiques ISAAD(G). Elle contient des éléments comparables à certaines zones du format MARC<sup>99</sup> : un inventaire EAD peut être relié avec une notice en format MARC, et inversement un document XML/EAD peut être restitué en MARC.

Comme le rappelle Ghislaine Chartron, maître de conférences à l' URFIST de Paris : « la création de ce standard résulte d'un besoin d'informatisation des inventaires détaillés d'archives et de catalogues de manuscrits »<sup>100</sup> mais elle est aussi utilisée pour tous les documents non-livres : fonds d'archives, papiers, estampes, photographies, cartes, monnaies, enregistrements sonores, films, etc.

Avec ses douze niveaux hiérarchiques la DTD-EAD a pour avantage de pouvoir représenter une structure hiérarchisée des fonds. En outre, le balisage en EAD et la structuration en XML permettent d'automatiser la production des index pour alimenter des bases de données utiles à l'interrogation.

La DTD EAD connaît en France des applications dans les bibliothèques et dans les archives.

La BnF a réalisé l'encodage en EAD de l'inventaire de la Collection du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar. Ce travail a été réalisé par un conservateur-stagiaire, Agathe Sanjuan qui a notamment travaillé sur l'encodage des spectacles<sup>101</sup>. Elle donne dans son mémoire un exemple d'encodage de spectacle, celui de *Genousie* mis en scène par René de Obaldia qui a été joué à Paris au Théâtre Récamier le 26-09-1960 :

```
<c><did><unittitle id="TNPgenousie01"><title render="italic">Genousie : comédie
</title> / René de Obaldia. Régie de <persname normal="Mollien, Roger"> Roger Mollien
</persname>. <geogname> Paris </geogname>. <corpname normal="Théâtre Récamier
(Paris) " authfilnumber="frBN012326541" source="othersource" othersource="BNA">
Théâtre Récamier </corpname>. <date normal="19600926"> 26-09-1960 </date>102
```

<sup>99</sup> Le MARC est un format international utilisé en bibliothèques pour les notices bibliographiques et les notices autorit es, il connaît différentes déclinaisons : MARC21, UNIMARC, INTERMARC.

<sup>100</sup> CHARTRON Ghislaine, « La DTD EAD dans les archives et les biblioth ques », in *BBF : Politiques de conservation*, Paris, t. 45, n 4, 2000, p. 112

<sup>101</sup> Voir SANJUAN Agathe, sous la direction de QUEIROUX Fabienne, *Le signalement des documents d'archives en biblioth ques : l'exemple du d partement des arts du spectacle de la BnF*, M moire d' tude, ENSSIB, 2002, 128 p. [en ligne], disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/sanjuan.pdf>, consult  le 28 septembre 2005

<sup>102</sup> Idem p. 70

La BnF utilise l'EAD en vue de l'informatisation du catalogue des manuscrits des nouvelles acquisitions françaises, dont la dernière édition papier date de 1999. La DLL a pour projet d'informatiser le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France<sup>103</sup> (CGM) grâce à un encodage en EAD.

Les archives ne sont pas en reste. L'utilisation de la DTD EAD est recommandée par une circulaire ministérielle du 21 juin 2002<sup>104</sup>. Outre cette circulaire, le portail Bora<sup>105</sup> sur les archives privées a été mis en place<sup>106</sup>, des informations d'accompagnement sont accessibles en ligne sur le site Web de la DAF<sup>107</sup>.

La DTD EAC (Encoded Archival Context ou Contexte archivistique encodé) initiée par l'université de Yale en 2001, donne des informations sur le producteur et le contexte de production des documents. Elle est compatible avec les notices d'autorité (collectivités, personnes, familles) ISAR (CPF)<sup>108</sup> et est complémentaire du format UNIMARC/Autorités. Elle permet tout comme la DTD EAD de structurer et d'échanger de l'information.

Ces DTD présentent un avantage certain, étant donné qu'elles sont compatibles avec les normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) en vigueur dans les services d'archives, ainsi que, sous certaines conditions, avec les notices UNIMARC utilisées dans les bibliothèques<sup>109</sup>.

<sup>103</sup> Ce catalogue commencé en 1849 comporte plus de cent volumes.

<sup>104</sup> *Description archivistique informatisée, XML et la DTD (EAD)*, BOISDEFFRE (DE) Martine, directrice des archives de France, NOTE DITN/RES/2002/001 du 21 juin 2002, [en ligne disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/index.html>], consulté le 30 septembre 2005

<sup>105</sup> Base d'orientation et de recherche dans les archives

<sup>106</sup> Voir le site Web : <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/ap/>

<sup>107</sup> Voir la page consacrée à la DTD EAD : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/index.html>

<sup>108</sup> Voir au sujet de l'ISAAR(CPF) : *Diffusion de la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles ou ISAAR(CPF)*, BOISDEFFRE (DE) Martine, directrice des archives de France, Instruction DITN/RES/2004/002 du 12 octobre 2004, disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/index.html>, consulté le 30 septembre 2005

<sup>109</sup> A l'exception notamment de la BnF qui utilise l'INTERMARC.



## **Partie 2 : La mémoire du théâtre en région Rhône-Alpes : état des lieux**

### **.1 Les enjeux d'une enquête en Rhône-Alpes**

#### **.....1.1.La question de la mémoire du théâtre en région**

La région Rhône-Alpes : « avec cinq centres dramatiques nationaux, plusieurs « scènes nationales » et une cinquantaine de compagnies disposant d'un lieu de diffusion, occupe en terme d'activités, la deuxième place après l'Ile-de-France ».<sup>110</sup> Elle offre donc un terrain privilégié pour la collecte et la conservation d'archives de théâtre. En outre, contrairement à l'Ile-de-France, la région ne bénéficie pas d'une institution comparable à la BnF qui centralise une partie assez considérable des archives, il n'existe par non plus à ce jour de coordination entre les différentes instances de conservation.

L'intérêt naissant pour la mémoire du théâtre en région Rhône-Alpes a été marqué par le mémoire réalisé par Géraldine Mercier<sup>111</sup> et par les Journées européennes du patrimoine qui avaient pour thème les « lieux et mémoires du spectacle en région Rhône-Alpes » en 2005<sup>112</sup>.

Il semblait donc nécessaire de réaliser un état des lieux afin d'établir quelles étaient les pratiques en matière d'archivage, et de voir si la circulaire sur les archives des théâtres publics avaient eu une influence sur celles-ci. En effet, il est pertinent de se demander, huit ans après l'enquête du CNT et six ans après cette circulaire, si les pratiques ont évoluées et quelle est la place accordée aux archives contemporaines de théâtre. Cet état des lieux a pour objectif de repérer les fonds et les lieux de conservation de ces archives, afin de mettre en évidence des acteurs

<sup>110</sup> SCHWARTZBOLD Jean-Louis, op, cit., p. 52

<sup>111</sup> MERCIER Géraldine, sous la direction de Michel Rautenberg, *Le théâtre au défi de la longévité : vers une pensée liée entre création dramatique et patrimoine*, DESS « développement culturel et gestion de projet », Université Lyon II / ARSEC, 2004, 82 p.

<sup>112</sup> Voir à ce sujet le site de la DRAC : [http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/jepra/article.php3?id\\_article=19](http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/jepra/article.php3?id_article=19)

potentiels en mesure d'impulser une dynamique et de fonder un réseau documentaire sur la mémoire du théâtre contemporain.

## .....1.2.Méthodologie de l'enquête

### .....1.2.1. Adoption d'une méthode d'enquête

Une enquête par questionnaire a été menée dans un premier temps pour établir un état des lieux des fonds et des pratiques. Les questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des institutions et associations en région pouvant être concernées par la mémoire du théâtre, soit cent-trois établissements au total. Un questionnaire particulier a été envoyé aux théâtres puisqu'ils sont producteurs d'archives, un autre questionnaire a été envoyé aux établissements destinataires des archives : musées, services d'archives municipaux et départementaux, bibliothèques et centres de documentation<sup>113</sup>.

L'envoi du questionnaire a été une étape préalable afin de repérer les établissements intéressés pour participer à un réseau documentaire, ainsi que les personnes intéressées pour réaliser un entretien. Les entretiens ont permis d'affiner les thèmes abordés lors des questionnaires, de parfaire l'état des lieux, et de mieux connaître les motivations concernant la participation à un réseau.

### .....1.2.2. Choix du corpus

La liste des lieux à contacter<sup>114</sup> a été établie à partir de ressources différentes. Le Répertoire des Arts du Spectacle<sup>115</sup> a permis dans un premier temps de repérer tous les lieux ayant des fonds patrimoniaux, ensembles documentaires ou œuvres d'art ayant trait à l'histoire du théâtre conservés en Rhône-Alpes. Les douze musées contactés ont été repérés grâce à ce Répertoire, nous n'avons sélectionné que ceux dont les collections nous semblaient les plus intéressantes.

Nous avons recensé les théâtres en région Rhône-Alpes et dans le Grand Lyon grâce à la consultation de divers ouvrages<sup>116</sup> et sites Internet<sup>117</sup>. La région Rhône-Alpes compte environ deux-cents-cinquante lieux de diffusion du spectacle vivant,

<sup>113</sup> Voir Annexe 1 : Questionnaires

<sup>114</sup> Voir Annexe 2 : Liste des établissements contactés

<sup>115</sup> Voir le site du Répertoire des Arts du Spectacle : <http://ras.culture.fr>

<sup>116</sup> Voir bibliographie : Guides et répertoires

<sup>117</sup> Base de donnée des acteurs culturels en Rhône-Alpes de la DRAC Rhône-Alpes : [http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/bdd/basact\\_1507/actcult.html](http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/bdd/basact_1507/actcult.html)

Site du ministère de la Culture : [http://www.culture.fr/recherche\\_organisme](http://www.culture.fr/recherche_organisme)

dont cinq scènes nationales, cinq centres dramatiques, douze lieux en convention avec l'Etat dont dix scènes conventionnées. Nous n'avons choisi que vingt-neuf théâtres parmi lesquels nous avons retenu les cinq Centres dramatiques nationaux<sup>118</sup> et les cinq Scènes nationales<sup>119</sup>, dix scènes en convention<sup>120</sup>. Neuf autres théâtres<sup>121</sup> ont été choisis en fonction de leur travail et de leur notoriété, dont quatre théâtres font partie du Groupe des 20.<sup>122</sup> Ce groupe développe en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et la DRAC une réflexion et des projets innovants dans le secteur de la diffusion, de la création et de la conquête de nouveaux publics.

Les services d'archives départementaux ont tous été contactés en raison de leur relation avec les Centres dramatiques nationaux, et leur mission historique. En ce qui concerne les archives municipales nous avons sélectionné quinze villes : celles référencées par le Répertoire des Arts du Spectacle (Echirolles, Grenoble, Lyon, Pierrelatte et Tarare), celles où figurent un théâtre municipal retenu dans notre corpus (Bourg-en-Bresse, Roanne, Villefranche-sur-Saône), enfin nous avons sélectionné certaines villes où figure un Centre dramatique national (Saint-Étienne, Villeurbanne, Valence), une scène nationale (Annecy, Chambéry, Meylan), une scène conventionnée (Décines-Charpieu, Givors, Saint-Étienne, Valence). Etant donné la collaboration à Dijon entre un CDN et les archives municipales il nous a semblé intéressant de constituer un échantillon de services d'archives municipaux où figurait un « théâtre public ».

Pour établir la liste de l'ensemble des services d'archives nous avons utilisé le répertoire de la Direction des Archives de France<sup>123</sup>.

Afin de recenser les bibliothèques et centres de documentation ayant un fonds théâtral nous nous sommes servis notamment d'un livre édité par la BnF en 2002<sup>124</sup>. Il nous a semblé pertinent de contacter les établissements ayant un fonds théâtral, car la présence d'une collection particulière sur le théâtre paraît dans le cas des

<sup>118</sup> Le Centre dramatique national des Alpes de Grenoble, le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon, la Comédie de Saint-Étienne, la Comédie de Valence, le TNP de Villeurbanne.

<sup>119</sup> Bonlieu à Annecy, Espace Malraux de Chambéry, MC2 de Grenoble, l'Hexagone de Meylan, le CRAC de Valence.

<sup>120</sup> Le Dôme théâtre d'Albertville, le théâtre municipal de Bourg-en-Bresse, Le Toboggan de Décines-Charpieu, « Les saisons » théâtre de Givors, le Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre municipal de la Renaissance à Oullins, Théâtre municipal de Privas, Théâtre municipal de Vienne, Théâtre municipal de Villefranche-sur-Saône.

<sup>121</sup> Théâtre les Ateliers de Lyon, Théâtre du Point du jour de Lyon, Théâtre des Célestins de Lyon, Biennale du Théâtre des Jeunes Années de Lyon, Les Subsistances - centre de création artistique de Lyon, Théâtre du Fust de Montélimar

<sup>122</sup> La Rampe à Echirolles, le Théâtre municipal de Roanne, le Relais culturel Château Rouge, la Maison des Arts de Thonon Evian

<sup>123</sup> Voir le site de la DAF : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>

<sup>124</sup> *Bibliographie théâtrale - Outils pour la constitution d'un fonds spécialisé*, Bibliothèque Nationale de France, 2002, 172 p.

bibliothèques un élément indispensable et préalable à la présence d'archives proprement dites. De plus un fonds spécialisé en théâtre signifie un intérêt soutenu pour ce domaine et peut-être le signe d'activités de médiation en faveur du théâtre contemporain, fait non négligeable dans la perspective d'un réseau sur la mémoire du théâtre contemporain. Nous avons contacté en tout trente-neuf bibliothèques et centres de documentation.

### .....1.2.3. Réalisation pratique de l'enquête

Les questionnaires ont été envoyés le 22 septembre accompagnés d'un courrier de présentation. Les réponses étaient attendues jusqu'au 7 octobre, une lettre de relance a été envoyée le 4 octobre. Un délai d'une quinzaine de jours avaient été en effet décidé au départ, mais il s'est vite avéré que ce délai était insuffisant. Il a fallu sans cesse effectuer des relances par mél et par téléphone, et prolonger bien au-delà de la date prévue, les délais de réponse.

N'ont été retenues pour les entretiens que les personnes intéressées pour participer au réseau sur la mémoire du théâtre contemporain<sup>125</sup>. Dans quelques cas des entretiens ont été réalisés avec des personnes susceptibles de contribuer à ce réseau bien qu'ils n'aient pas répondu au questionnaire<sup>126</sup>. De ce fait, questionnaires et entretiens ne coïncident pas complètement. En outre, il s'est avéré que les entretiens permettaient de récolter des informations beaucoup plus riches que les questionnaires où les gens se contentent bien souvent de réponses minimales.

### .....1.3. Analyse des taux de réponse <sup>127</sup>

Sur les cent-trois établissements contactés, 28,25% n'ont pas du tout répondu, 19,50% ont répondu de manière négative<sup>128</sup>, 4,75% ont répondu librement, et 48,50% ont répondu au questionnaire<sup>129</sup>. Nous pouvons d'ores et déjà dire que l'enquête a atteint un de ces objectifs : à savoir toucher les acteurs de la mémoire du théâtre en Rhône-Alpes puisqu'une cinquantaine d'établissement ont répondu de manière positive. Cette enquête en partant d'un échantillonnage relativement large a permis d'effectuer un premier tri.

<sup>125</sup> La présentation des acteurs potentiels du réseau qui figure en annexe 7 a été réalisée à partir des comptes-rendus d'entretien. Sont présentés en Annexe non pas l'ensemble des acteurs potentiels mais seuls ceux qui ont participé à un entretien.

<sup>126</sup> Les centres de documentation de l'ENSATT, du TNP, et le service du dépôt légal de la BML.

<sup>127</sup> Voir Annexe 3 Tableau des taux de réponse

<sup>128</sup> Nous entendons par établissements qui « ont répondu de manière négative » les établissements qui n'ont pas souhaité participer à l'enquête et qui ont manifesté ce souhait.

<sup>129</sup> Voir Annexe 3 : Tableau des taux de réponse

Au regard du nombre de questionnaires reçus, on peut dire que les établissements les plus directement concernés par la mémoire du théâtre, sont par ordre décroissant : les archives municipales (73,25%), les archives départementales (62,50%) les musées (58,25%), les bibliothèques en Rhône-Alpes (48%), les théâtres (37,85%), et les bibliothèques du Grand Lyon (25,50%). Toutefois nous verrons si cette tendance se confirme à travers l'analyse des questionnaires.

#### .....1.3.1. Musées et archives

Avec 66,50% les musées enregistrent un taux de réponse inférieur à la moyenne, en revanche 58,25% des musées interrogés ont renvoyé le questionnaire de l'enquête.

Les archives départementales ont toutes répondues et 62,50% d'entre elles ont envoyé le questionnaire rempli. En effet, toutes auraient souhaité participer à cette enquête, mais le temps semblerait leur avoir fait défaut, et cela malgré les relances et la prolongation du délai initial.

Avec 93,25% de taux de réponses et 73,25% de questionnaires reçus, les archives municipales détiennent les plus forts taux. Comme les archives départementales, les archives municipales ayant répondu négativement l'ont fait par faute de temps. Nous verrons en quelle mesure ces chiffres révèlent une réelle préoccupation pour la mémoire du théâtre.

#### .....1.3.2. Bibliothèques et centres de documentation

En ce qui concerne les bibliothèques, nous avons l'intention au début de l'enquête, de distinguer d'une part les bibliothèques en Rhône-Alpes, d'autre par les bibliothèques du Grand Lyon. Cette division nous semblait justifié étant donné le nombre d'établissements contactés dans le Grand Lyon (quatorze), par rapport aux nombres d'établissements contactés dans le reste de la région au nombre de vingt-cinq. Cette distinction aurait permis de voir si une dynamique forte s'imposait dans le Grand Lyon. Cette hypothèse a été cependant contredite par les résultats obtenus<sup>130</sup>, puisque 48% des bibliothèques contactées en région ont répondu au questionnaire, contre 28,50% pour les bibliothèques du Grand Lyon. Il nous a donc paru justifié d'abandonner cette distinction pour traiter dans leur ensemble les réponses données par les bibliothèques.

<sup>130</sup>Voir Annexe , Tableau des taux de réponses

En outre, il est apparu au cours de l'enquête qu'à l'exception de la médiathèque départementale de la Loire, les bibliothèques départementales de prêt n'étaient pas intéressées par la question de la mémoire du théâtre. Elles ne pourront pas dans la perspective d'un réseau, constituer un maillage du territoire. C'est plutôt du côté des bibliothèques municipales ou des centres de documentation, qu'il semble falloir se tourner.

### .....1.3.3. Les théâtres

Le pourcentage de non-réponses est de 41,5% pour les théâtres, soit le plus fort taux après celui des archives départementales. Ce pourcentage relativement élevé peut avoir différentes causes. Il est peut-être dû à un manque de sensibilisation des théâtres à la question des archives et de la mémoire, hypothèse qui devra être vérifiée au cours de l'analyse des questionnaires. Il peut également s'expliquer par le fait que le monde des bibliothèques et le monde des théâtres se côtoient peu, ainsi on peut s'interroger sur la légitimité que les gens de théâtre peuvent accorder à un conservateur de bibliothèques pour mener une telle enquête.

Il était souvent difficile de privilégier un interlocuteur plutôt qu'un autre, étant donné qu'il n'y a que très rarement un documentaliste dans un théâtre, et donc pas de personne référente en matière d'archive et de conservation, les archives et la conservation de la mémoire ne faisant pas partie des missions explicites des théâtres. L'absence d'une personne précise à laquelle s'adresser apparaît à travers la diversité des fonctions des personnes ayant répondu au questionnaire : directeur, secrétaire général, assistant de communication, etc. Il est donc possible que l'information se soit perdue en route ou que personne n'ait pris l'initiative de répondre faute d'interlocuteur précis.

17,25% des théâtres ont répondu négativement à l'enquête, ce qui représente le plus fort pourcentage après les bibliothèques du Grand Lyon. Les arguments invoqués étaient les suivants :

- la direction est en place depuis peu de temps,
- le questionnaire n'est pas adapté à l'activité du théâtre,
- la structure a changé de fonction,
- le théâtre est récent,
- le directeur ne souhaite pas répondre à un questionnaire mais serait plutôt intéressé par un entretien.

Ces arguments suggèrent que l'enquête par questionnaire n'était peut-être pas la formule la plus adaptée pour les théâtres. En outre, ils mettent en cause le champ d'étude de l'enquête à savoir la mémoire du théâtre, champ d'étude qui ne prend pas suffisamment en compte les structures pluridisciplinaires. Autre fait intéressant, il ressort des arguments invoqués que les interlocuteurs associent la notion d'archives à celle de l'ancienneté, oubliant que la constitution d'archives ne se réalise pas après coup mais nécessite un travail d'anticipation.

## **.2 Qui conserve quoi ?**

### **.....2.1. Archives de théâtre et missions des établissements**

La conservation d'archives de théâtre entre dans les missions de trois musées sur les sept ayant répondu à l'enquête. Ces missions sont toutefois très différentes en fonction des missions générales de l'établissement : le musée Gadagne a une mission de conservation au niveau européen et mondial, en raison de sa spécialité : les marionnettes ; le musée du chapeau lui ne vise pas de domaine spécialisé, il a pour vocation de : « conserver la mémoire de toutes les formes de patrimoine local ». Il y a pour les musées, une adéquation presque parfaite entre les missions dévolues à l'établissement et la possession d'archives : seul le musée du Château de Grignan possède des archives de théâtre bien que cela n'entre pas dans ses missions. En effet, ce musée est producteur d'archives et non destinataire : les archives conservées sont celles des Fêtes nocturnes du Château de Grignan.

Les archives départementales ayant répondu considèrent à l'unanimité que la conservation et l'archivage de documents relatifs au théâtre s'inscrivent dans leurs missions. Pour justifier cette mission d'archivage du théâtre les archives départementales s'appuient sur leur mission de : « collecte, sélection et conservation des archives historiques dans le ressort territorial du département » et sur leur : « Mission générale de conservation des archives des services de l'Etat, du département et des établissements publics exerçant dans le département. »

Nous voyons que l'archivage du théâtre n'est pas montré comme une mission prioritaire, indépendante, mais à chaque fois insérée dans une politique plus

générale de conservation et que nulle part n'est mentionnée la circulaire sur les archives des théâtres publics. En outre, on remarque que bien que l'archivage des documents de théâtre relève des missions des archives départementales seules les archives de la Loire et de la Savoie conservent des archives postérieures à 1950.

Les archives municipales interrogées estiment à 72,75 % que la conservation et l'archivage des documents relatifs au théâtre s'inscrivent dans leurs missions. Ceci le plus souvent parce que la ville où se situe le service d'archives héberge un théâtre municipal. Étant donné que 82% des archives municipales conservent des archives de théâtre on peut en déduire que ces services semblent aller au-delà de leurs missions.

50% des bibliothèques interrogées considèrent que la conservation et l'archivage de documents relatifs au théâtre s'inscrivent dans leur mission. Elles le justifient cependant de manières différentes.

Cela dépend en fait de la nature de l'établissement et de ses missions générales : c'est le cas pour les bibliothèques spécialisées dans le théâtre qui promeuvent le théâtre contemporain (bibliothèque du Goethe Institut, Bibliothèque de la FNCTA, Médiathèque de Vaise, bibliothèque de la maison du théâtre), c'est aussi le cas pour les bibliothèques ayant pour vocation la conservation de la mémoire locale (Bibliothèque municipale d'Etude et d'Information de Grenoble, bibliothèque municipale d'Oullins) ou qui gèrent les archives municipales (médiathèque de Villefranche sur Saône). Une seul cas particulier est à noter : la médiathèque municipale de Privas conserve des : « ouvrages relatifs aux auteurs et créateurs de théâtre » suite la demande de deux directeurs de théâtre.

Ces chiffres correspondent assez bien avec la possession réelle d'archives puisque 37,50% des bibliothèques ayant répondu au questionnaire possèdent des archives antérieures à 1950 et 50% d'entre elles ont des archives contemporaines.

La situation semble en revanche très déséquilibrée concernant les théâtres. En effet, si 73% d'entre eux considèrent que la conservation et l'archivage ne s'inscrivent pas dans leur missions, 91% des théâtres conservent eux-mêmes leurs archives. En fait, tous ces théâtres conservent leurs propres archives, mais le secrétaire général de la Comédie de Saint-Étienne a répondu non, car ne sont conservées sur place que les archives courantes.

Ces réponses qui peuvent paraître paradoxales, montrent que l'archivage relève de l'initiative propre des théâtres de manière quasi instinctive, mais non raisonnée



pensée comme une mission en soi. Cela montre que cette démarche de conservation ne s'inscrit pas dans un cadre légal, et ne s'appuie pas sur des partenariats avec d'autres institutions, mais nous reviendrons sur ce dernier point un peu plus loin.

Il ressort de cette première analyse que les archives départementales ne semblent pas accomplir complètement leur mission en matière d'archives de théâtres et que ce sont les services d'archives municipaux qui semblent être les plus dynamiques en ce domaine. Seul un petit nombre de musées inclut les archives de théâtre dans leur mission, leurs collections ou fonds dans le domaine du théâtre étant le plus souvent trop restreints pour qu'elles jouent sur la politique de l'établissement. Quant aux huit bibliothèques pour lesquelles cela constitue une mission, elles sont tournées vers le théâtre soit en raison de leur spécialisation, soit en raison de leur intérêt pour le patrimoine et les archives locales. Enfin, les théâtres semblent avoir besoin d'un soutien dans leurs démarches de conservation, afin que la constitution d'archives deviennent une de leur mission, même s'il ne s'agit que d'archives récentes.

## .....2.2.Types d'archives conservées

L'enquête par questionnaire a permis de recenser les fonds et les collections conservés par les différents acteurs de la mémoire du théâtre en Rhône-Alpes<sup>131</sup>. Nous avons réalisé des tableaux différents pour les archives antérieures à 1950 et pour les archives contemporaines. Cependant nous n'avons pas utilisé cette division pour les archives municipales qui semblait dans ce cas précis, moins pertinente, puisque certains fonds embrassent ces deux périodes.

Enfin, bon nombre d'établissements qui figurent dans le Répertoire des Arts du Spectacle n'ont pas été mentionné au cours de notre enquête, car elle ne visait pas l'exhaustivité mais le repérage de fonds d'archives et d'acteurs significatifs.

### .....2.2.1. Les musées

Bien que l'ensemble des musées contactés figurent dans le répertoire des Arts du spectacle et sont sensés posséder à ce titre des documents ou des objets relatifs au théâtre, seuls 42,75% de ces musées possèdent des archives de théâtre.

<sup>131</sup>Voir Annexe 5 Tableaux descriptifs des archives de théâtre en Rhône-Alpes

Pour les archives antérieures 1950, on trouve :

- des documents de communication : programmes de représentations (2 réponses), affiches (1 réponse);
- des archives artistiques : photographies (1 réponse), des objets (1 réponse);
- des ouvrages sur le théâtre : bibliothèque (1 réponse);
- des documents divers : manuscrits (1 réponse).

Pour les archives contemporaines on trouve :

- des archives artistiques : accessoires (1 réponse), costumes (1 réponse), photographies d'acteurs (1 réponse), photographies de marionnettes (1 réponse), photographies de spectacles (2 réponses)
- des documents de communication : programmes ou documents de communication (2 réponses).

Les documents de communication occupent une place importante avec les archives artistiques et notamment les photographies qui semblent représenter le type de documents le plus commun. En revanche, on peut être étonné du nombre relativement faible d'objets en possession de ces musées.

#### .....2.2.2. Les archives départementales

Les archives départementales interrogées conservent avant tout des archives anciennes, ce qui apparaît logique eût égard à la mission de : « collecte, sélection et conservation des archives historiques dans le ressort territorial du département » que nous avons citée précédemment. Les archives départementales de la Loire et de la Savoie sont les seuls services à conserver des archives postérieures à 1950.

En outre, on constate que les archives contemporaines comme les archives anciennes sont essentiellement privées. Ainsi dans les quatre principaux fonds antérieurs à 1950, un seul provient d'un versement, tandis que deux autres sont des dons. De même, sur les quatre principaux fonds contemporains, un seul provient du versement d'un théâtre, les trois autres sont des dépôts.

La richesse des archives de théâtre conservées par les archives départementales transparaît à travers la variété des types de documents :

- les archives artistiques : dessins (1 réponse), dessins de décors ou de costumes (2 réponses), photographies (5 réponses), diapositives (1 réponse), captations vidéo (2 réponses), audio-cassettes (1 réponse), bandes magnétiques (1 réponse), enregistrements sonores (1 réponse), archives de la régie (décor,

- lumières, son), documents de mise en scène (2 réponses); objets : masques (1 réponse), costumes (1 réponse), maquettes de décor (1 réponse) ;
- les documents de communication : affiches (5 réponses), dossiers de presse (1 réponse), programmes (3 réponses) ;
  - les documents relatifs au fonctionnement du théâtre : documents administratifs (3 réponses), contrats (1 réponse), gestion du personnel (1 réponse), comptabilité (1 réponse), plans d'architecture (1 réponse) ;
  - les ouvrages sur le théâtre : périodique vivant (1 réponse), textes de pièces de théâtre (3 réponses), textes sur le théâtre (1 réponse) ;
  - les documents divers : cartes postales (1 réponse), correspondance (2 réponses).

### .....2.2.3. Les archives municipales

82% des services interrogés détiennent des archives de théâtre antérieures à 1975, tandis que 18% n'en ont pas tout simplement car il n'y avait pas encore à cette époque de théâtre ou de scène de spectacle. Vu que 82% des archives détiennent des documents relatifs au théâtre contemporain semble prouver qu'il n'y a pas eu de rupture dans les pratiques d'archivages.

Les fonds de théâtre des archives municipales sont constitués essentiellement de fonds publics. Sur les neuf services possédant des archives de théâtres seuls deux conservent des fonds de théâtre privés : les archives municipales de Lyon et les archives municipales de Saint-Étienne.

Les archives publiques sont composées surtout de documents relatifs au fonctionnement du théâtre : bâtiments (7 réponses), fonctionnement du théâtre (8 réponses), et de documents de communication (7 réponses). Les archives de Grenoble, Lyon, Tarare et Saint-Étienne possèdent des archives artistiques. Quelques établissements possèdent des ouvrages sur le théâtre (3 réponses) qui figurent soit dans la bibliothèque du service d'archives (Bourg-en-Bresse, Lyon) soit au sein des archives elle-mêmes (Saint-Étienne).

#### .....2.2.4. Les bibliothèques

37,50% des bibliothèques n'ont pas du tout d'archives de théâtre. Dans les bibliothèques possédant des archives de théâtre, près de la moitié ont des archives antérieures à 1950<sup>132</sup>, et la moitié possèdent des archives contemporaines.

Les bibliothèques conservent :

- des ouvrages sur le théâtre : documentaires (5 réponses), vidéos documentaires (1 réponse), ouvrages publiés en accompagnement d'expositions organisées par le théâtre (1 réponse), textes de théâtre (3 réponses), manuscrits (1 réponse), périodiques (1 réponse), dossiers documentaires (2 réponses), dossiers de compagnies (1 réponse), textes de conférences et d'émissions (1 réponse) ;
- les documents de communication : programmes (8 réponses), tracts (3 réponses), affiches (6 réponses), dossiers de presse (4 réponses), plaquettes commémoratives (1 réponse) ;
- des archives artistiques : photographies (2 réponses), captations (1 réponse) ;
- des documents relatifs au fonctionnement d'un théâtre : dossiers sur les travaux dans les théâtres (1 réponse), billets (1 réponse), courriers (2 réponses), correspondances (2 réponses), dossiers constitués pour des projets, livres d'or (1 réponse).

Les ouvrages sur le théâtre et les documents de communication constituent les catégories les plus importantes des archives de théâtre dans les bibliothèques.

#### .....2.2.5. Les théâtres

Parmi les théâtres qui conservent leurs propres archives seuls 10% ont des archives antérieures à 1950, lesquelles sont constituées de registres du théâtre datant du 19<sup>e</sup> siècle et de photocopies d'articles de presse. De fait la plupart de ces théâtres ont été construits entre 1967 et 1992. Un seul a précisé que ses prédécesseurs n'avaient pas laissé d'archives.

L'ensemble des théâtres qui conservent leurs propres archives ont des documents postérieurs à 1950. Les types de documents cités sont divers et peuvent se répartir en grandes catégories :

- les documents de communication : dossiers de presse (3 réponses), programmes, tracts, brochure de saison (3 réponses), affiches (4 réponses), programmations antérieures (1 réponse), tous documents imprimés par le théâtre (1 réponse),

<sup>132</sup>Voir Annexe 6 Tableaux des archives de théâtre en Rhône-Alpes

- archives concernant les spectacles accueillis dans le cadre de la programmation (théâtre classique et contemporain, concerts spectacles de danses, théâtre, cirque) (1 réponse), les documents relatifs au bâtiment : photocopies d'articles de presse au sujet de la construction du théâtre (1 réponse);
- les documents relatifs au fonctionnement du théâtre : documents administratifs (1 réponse), dossiers de demandes de subvention (1 réponse), documents comptables, documents de billetterie (1 réponse), dossiers relatifs au travail de relations publiques (action scolaire, action culturelle) (1 réponse) ;
  - les ouvrages sur le théâtre : journaux (1 réponse), fonds d'ouvrage sur le théâtre, la musique, le cinéma (1 réponse), livres (1 réponse)
  - Les archives artistiques : photographies (2 réponses).

Nous constatons que la majorité des documents conservés sont des documents de communication. Il n'y a que très peu de références à des archives artistiques, et pas du tout d'archives techniques. Aucun des théâtres n'a dit conserver des captations de spectacles et la conservation de photographies semblent une pratique assez rare. Il existe cependant une exception : l'ancien directeur du TJA a mentionné qu'il conservait : « l'ensemble des archives théâtrales énumérées [en] introduction » du questionnaire<sup>133</sup>.

#### .....2.2.6. Synthèse

Les documents de communication sont les types de documents les plus courants dans les archives de théâtre. On les trouve bien sûr dans les théâtres, dans les services d'archives mais aussi dans les bibliothèques et les musées.

Les documents relatifs au fonctionnement des théâtres sont conservés principalement par les théâtres qui les produisent et par les archives municipales. On en trouve toutefois quelques traces aux archives départementales et en bibliothèques.

Les ouvrages sur le théâtre constituent le domaine privilégié des bibliothèques mais ils sont aussi présents dans les musées et services d'archives possédant leur propre bibliothèque, ainsi que de manière parcimonieuse dans les fonds d'archives privés et dans les théâtres.

Les archives artistiques se retrouvent essentiellement dans les fonds des archives départementales. Quant aux archives artistiques conservées par les archives

<sup>133</sup> Voir Annexe 1 Questionnaires

municipales, les musées et les bibliothèques, elles sont presque exclusivement constituées de photographies.

Il résulte de cet état des lieux qu'un travail important reste à réaliser dans le domaine des archives artistiques, travail qui devrait comprendre des actions de sensibilisation envers les théâtres, mais aussi des actions de valorisation des établissements destinataires d'archives de théâtre.

## **.3 Pratiques et méthodes d'archivage**

### **.....3.1.Le traitement des archives de théâtre**

#### **.....3.1.1. La visibilité des archives de théâtre**

La question suivante : « Ces archives ou documents constituent-ils un fonds particulier au sein d'un ensemble plus vaste ? » devait permettre d'établir s'il y avait une relation de sens forte entre les archives de théâtres et le reste des fonds ou collections.

Pour 50% des musées, les archives de théâtre constituent un fonds particulier, mais pour seulement 25% des cas ce fonds entretient une relation qui fait sens avec le reste des collections. A l'exception du musée Gadagne dont les archives sur le théâtre de marionnettes constituent l'ensemble des fonds, et le musée du chapeau qui regroupe ses archives : « au sein des documents relatifs à « la vie culturelle et aux festivités chazelloises » », les archives de théâtre constituent des fonds isolés. Dans les archives départementales, les fonds sont en général considérés comme des fonds particuliers au sein d'un ensemble plus vaste, en tant que :

- éléments des archives historiques,
- fonds d'origines privés (série J),
- fonds des établissements publics (série ETP),
- fonds instruction publique et Beaux-Arts (1860-1940), (série T<sup>134</sup>).

Par ailleurs nous voyons que ces règles de classement propres aux services d'archives conduisent à une dissémination des archives de théâtre, lesquelles ne constituent pas un fonds en soi.

---

<sup>134</sup>La série T comprend des fonds de l'administration de l'Etat dont les archives départementales ont la charge.

Les avis sont partagés dans les archives municipales, lorsqu'il s'agit de savoir si les fonds de théâtre constitue des fonds particuliers au sein d'un ensemble plus vaste. Pour certains ils entretiennent une relation avec le fonds général où le fonds d'archives de théâtre est classé (fonds versés, fonds de la ville, sous série d'archives 3R, fonds privé, sous série 4M). Pour les autres il n'y a pas de relation avec un ensemble plus vaste, au sens où il n'y a pas de relation thématique entre les fonds qui sont classés en fonction de leur provenance.

Pour la plupart des bibliothèques interrogées, les archives de théâtre ne constituent pas un fonds particulier au sein d'un ensemble plus vaste, cela pour deux raisons principales : soit la bibliothèque est spécialisée en théâtre auquel cas les archives constituent l'ensemble des fonds, soit la bibliothèque possède un fonds théâtre au sein d'un ensemble plus vaste sans qu'il y ait de relation métonymique entre l'un et l'autre.

Ainsi, lorsque les personnes interrogées ont signifié que les documents ou archives de théâtre, représentaient un fonds particulier au sein d'ensemble plus vaste, c'est parce que ce fonds entretient une relation particulière avec le reste des collections qui elles-mêmes ont un caractère spécialisé. Dans le cas du Goethe-Institut le fonds sur le théâtre allemand constitue avec la danse, des fonds spécialisés au sein de collections qui traitent essentiellement de l'Allemagne. Dans le cas de la bibliothèque inter-universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Lyon, le fonds René Thomas-Coële entretient : « une relation lointaine avec le fonds général de littérature française ».

Toutefois, l'ensemble des réponses données ne permet pas de mettre en évidence comment ces fonds spécialisés s'insèrent au sein d'une politique documentaire globale.

Il apparaît que les archives de théâtre n'entretiennent pas toujours de relation forte avec le reste des fonds ou collections, en raison des règles de classement et des missions propres à chaque établissement. Cet état de fait engendre sans doute un manque de visibilité de ces archives vis-à-vis du public. Un réseau régional sur la mémoire du théâtre pourrait permettre d'améliorer la visibilité de ces fonds.

### .....3.1.2. Règles de classement et de conservation

Comme on pouvait s'y attendre la plupart des musées en possession d'archives ont des règles de classement et de conservation. Le seul musée qui n'a pas de règles précises en la matière a remarqué que : « une réflexion sur ce sujet [était] en

cours ». Par ailleurs, il est intéressant de voir que le musée du chapeau traite les archives relatives aux troupes de théâtre locales selon : « le modèle des archives départementales de la Loire ».

Les archives départementales n'ont pas donné beaucoup de précisions concernant les règles de classement et de conservation, la plupart se réfèrent aux règles édictées par la Direction des Archives de France. Seules deux personnes ont cité précisément les normes propres aux archives : ISAD-G pour la description et ISAAR-CPF pour l'identification des producteurs. Enfin, comme c'était le cas concernant les missions, personne n'a mentionné la circulaire relative au traitement des archives publiques.

Comme les archives départementales, les archives municipales sont unanimes pour dire qu'il y a des règles précises et formalisées en matière de classement et de conservation. Sont nommés en matière de tri : les « circulaires de tri de la DAF », « le tableau de gestion de la Direction des Archives de France », ; en matière de classement : « le cadre de classement des archives communales » et plus précisément le « plan de classement de 1926 », « l'instauration du classement continu de 1983 » ; et en matière de conservation : « l'instruction de conservation de 1993 », « la circulaire AD 99-2 du ministère de la Culture du 30 décembre 1999 », « les normes de conservation en rigueur (18°, + ou - 2°, 55%, + ou - 5%, pas de lumière directe ».

On remarque que contrairement aux archives départementales, les archives municipales font référence, pour la majorité d'entre elles, à la circulaire AD 99-2 relative au traitement des archives des théâtres publics et à ces tableaux de gestion. Le traitement des fonds d'archives obéit au principe fondamental de respect des fonds selon lequel les documents doivent être maintenus dans leur contexte de production ; en effet, ceux-ci sont la résultante de l'activité de la personne physique ou morale qui les produit ou les reçoit. Le contexte d'origine des documents est donc fondamental pour les comprendre. Ce qui n'est pas forcément le cas des bibliothèques qui observent des règles différentes.

Pour les bibliothèques, la totalité des réponses excèdent les 100% étant donné que certains documents font l'objet d'un classement précis tandis que d'autres non.

La plupart des ouvrages sont classés selon la classification Dewey, ou exceptionnellement selon la classification Blanc-Montmayeur (1 réponse). La bibliothèque de la FNCTA, bibliothèque associative, a établi une classification



spécifique pour les manuscrits : la cote de chaque manuscrit est composé des trois premières lettres de l'auteur suivi d'un numéro séquentiel à deux chiffres. Dans trois établissements tout ou partie des documents figure dans le fonds patrimonial ou le fonds local.

En ce qui concerne les documents de type archivistique proprement dits, ils sont classés selon les règles de classement des archives municipales (1 réponse), ou sont classés par date dans des boîtes de conservation (1 réponse). La bibliothèque municipale d'Etude et d'information de Grenoble a intégré les archives dans son catalogue informatique sous forme de dossiers qui font l'objet d'une indexation Rameau. Les programmes postérieurs à 1950 sont traités : « sous forme de « recueil factice » c'est-à-dire sous forme de dossier par théâtre ou par compagnie », une notice est créée pour chaque dossier qui apparaît dans le catalogue de la bibliothèque.

Les bibliothécaires suivent les cadres de classement propres à leur profession, toutefois ils fournissent très peu d'informations sur les questions de conservation et sur le traitement de documents spécifiques tels affiches, captations, photographies, etc. Ce qui laisse à penser que des choses restent à définir et à développer dans ce domaine.

Les classements utilisés dans les théâtres semblent être relativement sommaires : le classement chronologique apparaît comme un dénominateur commun, sinon les documents sont classés soit en fonction de leur type, soit en fonction du personnel concerné<sup>135</sup>.

Les théâtres qui n'ont pas établi de règles précises et formalisées en matière de classement et de conservation ne l'ont pas fait :

- par manque de temps (3 réponses),
- par manque de compétences (2 réponses),
- par manque de place (1 réponse),
- parce que les archives sont peu fournies (1 réponse).

Le manque de temps et le manque de compétences semblent constituer les deux aspects d'un même souci : l'absence de personnel dévoué aux tâches de classement et de conservation. La préoccupation essentielle semble de sauvegarder ce qu'on

---

<sup>135</sup> Si la somme des « oui » et des « non » excède 100%, c'est parce qu'un théâtre a précisé qu'il utilisait un classement précis pour le fonds de livres mais pas en ce qui concerne les documents de communication archivés de manière « empirique ».

peut avec les « moyens du bord » sans politique précise en la matière. Il apparaît au regard de l'ensemble des réponses qu'un travail de sensibilisation pourrait s'avérer utile tant dans les pratiques de classement que de conservation.

### .....3.2. Les partenariats

#### .....3.2.1. Visibilité et connaissance des acteurs

Les réponses à la question : « Qui traite ou doit traiter la conservation des documents relatifs au théâtre ? » a permis d'établir si les personnes dont les établissements n'ont pas pour mission les archives de théâtres, avaient une vision exacte des différents acteurs possibles.

Les musées ont été très peu prolixes à ce sujet seul un établissement a précisé que cela relevait des théâtres ou des musées relatifs au théâtre. Quant aux archives départementales elles n'ont pas répondu à cette question ayant toutes affirmé que la conservation et l'archivage des documents relatifs au théâtre relevaient de leurs missions.

Les archives municipales ont nommés en plus des services d'archives municipaux, les services de la DRAC, et les archives départementales. On remarque que parmi les destinataires mentionnés ont été omis les musées, les bibliothèques, et la BnF ; établissements qui ne semblent pas perçus comme des partenaires potentiels en matière d'archives de théâtre.

En ce qui concerne les bibliothèques les réponses sont variées, elles reprennent presque l'ensemble des différents lieux de conservation existant à l'exception des musées, comme le montrent les citations suivantes :

- des établissements ayant mission de conservation (BMVR ou BnF) (2 réponses), les BM ayant des fonds spécialisés (4 réponses),
- les théâtres (4 réponses), les troupes de théâtre (3 réponses), lieux culturels ( 1 réponse),
- les archives (2 réponses),
- un lieu qui centraliserait toutes les archives de théâtre (2 réponses),
- les écoles de théâtre (2 réponses).

Une nouvelle idée semble émerger dans ces différentes propositions, à savoir la création d'un lieu qui centraliserait toutes les archives.

Seuls quatre théâtres ont précisé qui traite ou doit traiter la conservation des documents relatifs au théâtre. Deux ont désigné les théâtres eux-mêmes, un a nommé le service des archives et de la documentation de la ville, un autre a suggéré que cette mission relevait d'une : « des structures importantes de chaque département ». D'une manière générale, la pauvreté des acteurs cités prouvent une certaine méconnaissance du monde du patrimoine, et le manque de réflexions concernant la problématique de la mémoire du théâtre.

### .....3.2.2. Acquisitions, dons et dépôts

D'une manière générale les musées n'ont pas de politique précise et formalisée en matière d'acquisition et de collecte. Le musée du Chapeau reçoit des dons de manière spontanée et n'a pas eu besoin de mettre en place une politique spécifique. Le musée Gadagne quant à lui est en restructuration et est en train d'élaborer sa politique d'acquisition et de collecte. Quant au musée de l'imprimerie, sa politique est définie par sa mission générale qui est de : « constituer des collections représentatives de la production imprimée et non pas exhaustives dans tel ou tel domaine ».

Un seul service d'archives départemental, les archives de la Loire, pratique une politique précise et formalisée en matière d'acquisition et de collecte, affirmant ainsi suivre les règles prescrites par la Direction des Archives de France. Parmi les trois autres seul le directeur des archives de la Savoie a justifié sa réponse en expliquant qu'il n'y a pas : « d'interlocuteurs assez nombreux et structurés pour justifier un effort spécifique ».

Dans le cas des archives municipales la politique en matière d'acquisition et de collecte des fonds est formalisée du fait que les fonds proviennent généralement du théâtre municipal. Les archives du théâtre sont versées : « en suivant la procédure de versement en vigueur pour tous les autres services municipaux ». Les réponses négatives ont été parfois motivées par le fait que les versements n'étaient pas perçus comme un mode d'acquisition ou de collecte, termes qui dénotent des actions de prospection. De fait les archives municipales si elles reçoivent des dons ou des dépôts, ne réalisent pas d'actions de prospection ; d'une part parce que : « en matière d'archives privées, la collecte n'a pas de caractère obligatoire », d'autre part parce que dans certains cas, la notoriété du service d'archives suffit à attirer les donateurs ou déposants.

La directrice-adjointe des archives municipales de Lyon précise qu'en plus de la responsabilité de la collecte et de la conservation des archives des établissements municipaux : « la ville intervient dans la vie culturelle par le truchement de subventions qu'elle accorde aux compagnies théâtrales privées et des projets qu'elle soutient ; les archives municipales collectent également les dossiers produits par les élus et services municipaux concernés par ces actions. » Nous voyons qu'une politique volontariste de conservation et d'archivage peut-être mise en place, cela en fonction de la politique culturelle menée par la municipalité.

Au regard des réponses données, aucune des bibliothèques ne semble avoir réalisé une politique satisfaisante en matière d'acquisition et de collecte. Il semble que la mise en relation des différents professionnels attachés à ce travail de mémoire pourrait permettre des échanges fructueux, notamment par l'adoption de pratiques communes et par la mise en place d'une conservation partagée au niveau du territoire rhône-alpin.

Seuls deux théâtres mènent une politique de conservation partagée avec une autre institution : le Théâtre de la Renaissance a déposé ses archives à la demande du service d'archives de la ville, la Comédie de Saint-Etienne, Centre dramatique national, a effectué un versement aux archives départementales de la Loire.

Deux théâtres en régie municipale n'ont pas versé leurs archives aux services de la ville, l'un parce que les archives sont trop récentes, l'autre parce qu'elles sont trop peu nombreuses.

Il est à noter que Maurice Yendt<sup>136</sup>, souhaiterait déposer les archives du TJA dans la mesure où un organisme serait : « susceptible de mettre en évidence l'importance artistique et le sens des actions théâtrales pour jeunes spectateurs ».

---

<sup>136</sup> Ancien directeur du Théâtre des Jeunes Années devenu le Théâtre Nouvelle Génération.

## **.4 Un réseau dynamique ?**

### **.....4.1. Les publics**

D'une manière générale les archives de théâtre tout comme l'ensemble des fonds des services d'archives sont accessibles à tous les publics. Toutefois on peut noter certaines exceptions notamment en raison des délais dus à : « l'application des règles de communicabilité des documents publics » édictées par la : « loi du 78-735 du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs modifiée par l'ordonnance 2005-650 du 6 juin 2005 et code du Patrimoine article L 213.2 ». Les documents privés sont eux, soumis à : « deux cas de figure principaux : soit le donateur s'en remet aux Archives municipales pour gérer la communication et les règles de la communicabilité publique sont alors appliquées, soit le donateur soumet à son autorisation la consultation des dits documents. ».

En outre, comme le souligne un interrogé : « un principe de préservation régit la communication : seuls sont communiqués les fonds classés, qu'ils soient publics ou privés, ceci afin d'éviter les déclassements de pièces et les documents en bon état de conservation ». Enfin, les personnes interrogées ignorent si les archives de théâtre attirent un public spécifique.

Dans les bibliothèques de lecture publique tous les documents sont accessibles à tous les publics. La médiathèque départementale de la Loire met notamment son fonds : « à disposition de petites troupes locales qui peuvent emprunter sur une longue durée ». Une personne interrogée a toutefois précisé que : « les documents sont difficilement repérables ». Nous voyons que derrière la question de l'accessibilité se cache la question de la visibilité des archives et de leur mise en valeur.

Deux bibliothèques de nature associative ont mentionné que les ouvrages seuls étaient accessibles, mais non les archives : la bibliothèque de la FNCTA est destinée uniquement à ses adhérents, de plus les archives sont en attente de classement ; les archives de la Maison du théâtre de Jasseron constituent la mémoire propre de l'association dont la bibliothèque dépend, et elles ne sont donc pas destinées au public.

Les bibliothécaires sont les personnes qui ont la vision la plus complète de leurs publics. Les publics de ces fonds sont en fait très variés en raison des missions que s'est fixé chaque bibliothèque : publics jeunes (1 réponse), amateurs de théâtre (1 réponse), professionnels (3 réponses), étudiants (3 réponses), journalistes (1 réponse), éditeurs (1 réponse), personnel de la municipalité (1 réponse), amateurs de souvenirs locaux (1 réponse), tout public (3 réponses).

Sur les trois musées possédant des archives de théâtre seul le musée du Chapeau offre un accès libre, sur rendez-vous, à ces archives. La bibliothèque du musée Gadagne est ouverte à tous les publics à l'exception du fonds ancien qui est d'accès restreint. Au musée de l'Imprimerie les documents sont accessibles : « aux chercheurs seulement ».

L'accès aux archives dans les théâtres demeure très limité puisque sur les onze théâtres interrogés seuls deux le permettent : le théâtre du Point du Jour et l'Espace Malraux. L'administrateur de l'Hexagone de Meylan a admis servir également : « quelques demandes exceptionnelles ». Rien n'a été dit concernant les publics intéressés. Cependant, le directeur artistique de la Biennale du Théâtre Jeunes Publics a reconnu que les archives du TJA pourraient intéresser un public : « de professionnels en formation, de chercheurs, d'universitaires ».

Il apparaît ici que les théâtres peuvent difficilement assumer un rôle de médiateur par rapport à leurs archives, et qu'il serait nécessaire qu'ils délèguent cette médiation à des établissements culturels plus compétents en la matière : services d'archives, bibliothèques ou musées.

#### .....4.2. Les actions de médiation

En ce qui concerne les musées, seul le musée Gadagne mène des actions de médiation : « expositions, ateliers, journées d'étude, publications ». Dans le cas du musée du Chapeau et du musée de l'imprimerie des actions de médiation n'ont pas été menés en raison du faible volume de leurs collections, ils n'excluent pas toutefois la possibilité de mener des actions à l'avenir. En revanche, le musée du Château de Grignan considère que cela ne fait pas partie de ses missions.

Les archives départementales de l'Ardèche est le seul service qui a pris une initiative en matière de médiation, avec la réalisation d'un inventaire accessible au public. Les archives départementales de la Loire prévoient la réalisation d'inventaires, et envisagent la réalisation d'expositions. Les archives

départementales de Savoie ne prévoient pas d'actions de médiation ou de diffusions : « sauf si des partenaires moteurs émergent ». Dans les archives départementales la priorité est donnée avant tout au traitement des fonds. Cependant une dynamique en matière d'action culturelle pourrait être impulsée.

Les archives municipales sont plus actives que les archives départementales en ce qui concerne la valorisation des fonds de théâtre, puisque quatre services ont mené des actions de médiation. Des archives ont réalisé des expositions (Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne), ou prêtent des documents à des fins d'exposition (Lyon). De fait l'exposition semble être le médium idéal pour valoriser ces fonds d'archives. Toutefois, comme le remarque la directrice adjointe des archives municipales de Lyon : « les choix d'exposition tiennent compte de plusieurs critères : célébrations, événement particulier, volonté des élus, partenariats avec d'autres organismes, fonds de classement d'un fonds important ».

Des répertoires des fonds théâtres sont aussi réalisés à destination du public (Villeurbanne). Les archives municipales de Saint-Étienne font connaître leurs documents par le biais de catalogues d'exposition ou en participant à des publications.

Le dynamisme des archives municipales en matière de médiation culturelle, est peut-être influencé par leur proximité géographique avec les théâtres, et leur ancrage dans la vie locale.

Les bibliothèques font également preuve d'un certain dynamisme dans le domaine de la médiation. La bibliothèque de la Maison du théâtre de Jasseron conduit des actions de médiation concernant les textes de théâtre contemporain : actions de découverte du répertoire, travail en partenariat avec les écoles, collèges, lycées et IUFM. La bibliothèque d'étude et d'information de Grenoble mène des actions de médiations visant les fonds archivistiques : réalisation d'expositions, ou actions de valorisation lors de journées portes ouvertes ou pendant les journées du patrimoine. La bibliothèque du Goethe Institut informe autour des spectacles ou de ses collections : diffusion d'informations sur les spectacles (lettres électronique tri-annuelle), les nouveautés de la bibliothèque sont annoncées sur la page d'accueil du site. La bibliothèque inter-universitaire Lettres et Sciences Humaines de Lyon a réalisé une exposition cet automne.

La médiathèque départementale de la Loire va mettre son catalogue en ligne en 2006, et le fonds théâtre bénéficiera d'un accès particulier. D'autres bibliothèques souhaiteraient mener des actions de médiation mais ne le font pas faute de moyens. Les actions de médiation sont plus restreintes pour les théâtres, nous avons toutefois relevé quelques initiatives de leur part. Le théâtre de la Renaissance et le Dôme théâtre ont présentés d'anciens documents de communication à l'occasion d'expositions ou d'animations. Le Dôme théâtre donne d'anciens documents de communication à des stagiaires et à des étudiants, il envoie des programmes de saison et le journal édité par le théâtre, à la BnF. L'Espace Malraux met à disposition des étudiants et des troupes de théâtre son fonds de livres et son fonds de revues. Le théâtre du Point du Jour met une documentation à disposition sur Internet.

Des actions de diffusion et de médiation ne sont pas réalisées pour les raisons suivantes :

- archives insuffisantes (Hexagone de Meylan, La Rampe) ;
- archives en mauvais état et réparties dans différents lieux de stockage (Centre Dramatique des Alpes) ;
- archives trop récentes (théâtre municipal de Roanne) ;
- en attente de moyens techniques et financiers (ancien directeur du TJA) ;
- archives d'entreprises non destinées au public (Dôme Théâtre).

Enfin, parmi les théâtres qui ne mènent pas actuellement d'actions de médiation et de diffusion, un seul a affirmé désirer en mener à l'avenir.

On constate que ce sont les documents de communication qui sont avant tout exploités. On peut conclure de ses différentes réponses qu'il n'y a pas globalement, de dispositifs spécifiques pour mettre en valeur ces fonds, ni de pratiques communes qui semblent se dégager. Les archives ne semblent pas utilisées comme de véritables outils pouvant permettre une médiation entre le public et la mémoire du théâtre contemporain.



### .....4.3.Le réseau

Le musée Gadagne<sup>137</sup> serait intéressé pour participer à un réseau. Le musée du Chapeau également, à cette réserve près qu'une : « participation semble prématurée à l'heure actuelle ».

Les services d'archives départementaux de la Loire<sup>138</sup> et de la Savoie<sup>139</sup> seraient intéressés pour participer à un réseau. Les archives de la Savoie serait prêtes à : « alimenter un réseau d'informations pour le public, afin de faire connaître les ressources ».

Le directeur des archives départementales de l'Ardèche pense qu'un tel réseau : « relèverait davantage des services d'archives municipaux », et le directeur adjoint de la section ancienne des archives départementales du Rhône estime qu'un tel réseau concernerait plutôt la section moderne des archives du Rhône.

Plus de la moitié des services municipaux possédant des archives de théâtre sont intéressés pour participer à un réseau régional : archives municipales de Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble<sup>140</sup>, Lyon<sup>141</sup>, Villeurbanne<sup>142</sup>. Les établissements concernés souhaiteraient faire connaître leurs fonds relatifs au théâtre. La directrice adjointe des archives municipales de Lyon a précisé que la participation à ce type de réseau constituerait un moyen : « de mettre en place une stratégie de prospection de fonds d'archives nouveaux mais également de mise en valeur des fonds que nous possédons » et de : « préciser nos connaissances en matière de lieux de conservation autres que les Archives municipales (lieux, types documents, conditions de communication) afin de mieux orienter notre public ».

La moitié des bibliothèques possédant des archives de théâtre souhaiterait participer à un réseau sur la mémoire du théâtre : la médiathèque de Vaise<sup>143</sup>, la bibliothèque de la Maison du théâtre de Jasseron<sup>144</sup>, la bibliothèque de la FNCTA<sup>145</sup>, la bibliothèque du Goethe Institut<sup>146</sup>, le centre de documentation du Troisième Bureau<sup>147</sup>, le Dôme Médiathèque, la bibliothèque d'Etude et

<sup>137</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Le musée Gadagne »

<sup>138</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives départementales de la Loire »

<sup>139</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives départementales de la Savoie »

<sup>140</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives municipales de Grenoble »

<sup>141</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives municipales de Lyon »

<sup>142</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives municipales de Villeurbanne »

<sup>143</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La bibliothèque municipale de Lyon »

<sup>144</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La Maison du Théâtre »

<sup>145</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La bibliothèque de la FNCTA »

<sup>146</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La bibliothèque du Goethe Institut »

<sup>147</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Le centre de documentation du troisième bureau »

d'information de Grenoble<sup>148</sup>, ainsi que le centre de documentation de l'ENSATT<sup>149</sup>.

La médiatrice Livre et lecture de la Maison du théâtre pense qu'un réseau pourrait : « permettre un échange et engager une réflexion de fond sur la connaissance du théâtre contemporain et développer une sorte de « veille théâtrale » ». La personne responsable des archives de théâtre à la BEI de Grenoble estime qu'un réseau permettrait de mutualiser les efforts en « [définissant] un protocole de conservation partagée ». Selon cette même personne, il pourrait également aider à faire mieux connaître les fonds de théâtre avec la mise en place d'actions de promotion comme l'élaboration d'« une base de données communes », ou encore la création d'« un site Internet ». Autant de pistes de réflexion que nous ne manquerons pas d'examiner en troisième partie de ce mémoire.

Fait intéressant, deux bibliothèques qui ne possèdent pas à proprement parler d'archives de théâtre, seraient intéressées pour participer à un réseau documentaire. La participation du Troisième Bureau pourrait concerner : « la diffusion de textes [...] collectés » activités selon la médiatrice culturelle qui seraient : « de la diffusion d'informations plus qu'un travail de mémoire ». Le conservateur du Dôme médiathèque juge qu'un réseau permettrait d'établir des collaborations en matière d'action culturelle, en outre il constituerait aussi : « un moyen de mettre en relation avec des usagers de la médiathèque avec d'autres centres documentaires et de connaître les collections [...] de chacun des membres du réseau ». Comme l'explique ce conservateur, le Dôme médiathèque fait preuve d'un certain dynamisme en matière de théâtre contemporain :

La politique d'acquisitions de la médiathèque donne la part belle aux textes de théâtre contemporain, aux documents concernant le spectacle vivant (documents imprimés et films), en lien avec la programmation du théâtre et en lien avec la production éditoriale. Ces collections font l'objet d'une "promotion" et d'une sensibilisation en direction des nombreuses troupes de théâtre amateur du bassin, du Beaufortin et de la Tarentaise.

La médiathèque pourrait figurer à ce titre parmi les acteurs potentiels du réseau dédié à la mémoire du théâtre contemporain en Rhône-Alpes.

Enfin, fait non négligeable, souhaiteraient participer à un réseau documentaire régional consacré à la mémoire du théâtre contemporain, près de la moitié des

<sup>148</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La bibliothèque municipale d'Etude et d'Information de Grenoble »

<sup>149</sup> Le centre de documentation de l'ENSATT n' a pas participé à l'enquête par questionnaire mais a participé à l'enquête par entretien, voir Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau, « Le centre de documentation de l'ENSATT ».

théâtres interrogées : le théâtre municipal de Privas, la Comédie de Saint-Étienne<sup>150</sup>, la Biennale théâtre Jeunes Publics / Lyon, l'Hexagone de Meylan, le théâtre de la Renaissance, ainsi que le TNP de Villeurbanne<sup>151</sup>.

En effet, il paraît important pour les secrétaires généraux du théâtre de la Renaissance et de la Comédie de participer à une démarche collective en tant qu'acteurs ou partenaires de la mémoire du théâtre. L'administrateur de l'Hexagone de Meylan aimerait voir mettre en pratique des dispositifs spécifiques comme un : « dépôt annuel de documents sélectionnés à une structure déterminée », ou encore la réalisation d'une liste des fonds communs au réseau de manière à la mettre à disposition du public.

---

<sup>150</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La comédie de Saint-Etienne ».

<sup>151</sup> Le TNP n'a pas participé à l'enquête par questionnaire mais a participé à l'enquête par entretien, voir Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Le TNP de Villeurbanne ».

## ***Partie 3 : Quel réseau pour la mémoire du théâtre contemporain en Rhône-Alpes ?***

### **.1 La complémentarité des acteurs**

#### **.....1.1.Structuration du réseau au niveau régional**

##### **.....1.1.1. La bibliothèque municipale de Lyon : tête de réseau**

La BML constitue un des plus grands réseaux de bibliothèques en France et en Europe. Elle détient la responsabilité du dépôt légal imprimeur et a donc un rôle patrimonial au niveau régional. En outre elle a d'ores et déjà affirmé les arts vivants comme un axe fort de sa politique documentaire en lui dédiant un département spécialisé. Ces différents atouts justifieraient son positionnement en tant que tête de réseau.

Si deux départements sont concernés au plus au point par la problématique de la mémoire du théâtre en Rhône-Alpes : le département « documentation régional et dépôt légal » de la bibliothèque centrale de la Part-Dieu, et le département « Arts Vivants » de la médiathèque de Vaise dans le neuvième arrondissement de Lyon, c'est sans doute à ce second que serait délégué le rôle de tête de réseau<sup>152</sup>.

En effet, le département Arts Vivants de la médiathèque de Vaise conserve de nombreux documents relatifs à la mémoire du théâtre et du spectacle vivant dans le Grand Lyon grâce à une politique de prospection qui a été instaurée dès l'ouverture de la médiathèque. Il pourrait par ailleurs élargir ce travail prospection au niveau régional.

De plus la médiathèque de Vaise est également un lieu de création qui constitue au fil des années sa propre mémoire, et qui est en relation permanente avec les professionnels du spectacle. Enfin, elle entretient déjà des relations avec d'autres établissements concernant le domaine du théâtre : le Théâtre nouvelle génération,

<sup>152</sup> Voir à ce sujet Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « La bibliothèque municipale de Lyon »

l'ENSATT, le Goethe Institut... Ces différents points sont autant d'atouts pour que le département Arts Vivants coordonne le réseau.

Cependant, le département ne possède pas de réserve contrairement à la bibliothèque de la Part-Dieu qui a des missions de conservation, et où les capacités de stockage sont importantes. Le stockage des archives sur la mémoire du théâtre pourrait être réparti sur les deux établissements suite à la réalisation d'un protocole de versement : la médiathèque de Vaise pourrait conserver les archives récentes (jusqu'à dix ans), et la Part-Dieu les archives de longue durée.

#### .....1.1.2. Les bibliothèques en région

La mise en place d'un réseau au niveau régional devrait aider au développement de politiques de conservation et documentaire partagées. Ce souhait a été notamment émis par la responsable des archives de théâtre de la bibliothèque municipale de Grenoble, la responsable du département Arts Vivants de la médiathèque de Vaise, et le responsable de la bibliothèque du musée Gadagne.

En effet, serait-ce vraiment bien utile que la BML et la BEI de Grenoble réalise le même travail ? Il serait possible d'envisager une répartition des compétences entre les bibliothèques du réseau. Une bibliothèque référente en matière de mémoire du théâtre pourrait être trouvée pour chaque département parmi les bibliothèques intéressées par le réseau : la médiathèque de Vaise pour le département du Rhône, la bibliothèque de la Maison du théâtre pour l'Ain, la BEI de Grenoble pour l'Isère, le Dôme médiathèque pour la Savoie. D'autres devront être contactées parmi celles qui ne paraissent pas intéressées par le réseau ou non pas été contactées dans le cadre de l'enquête : la bibliothèque municipale de Saint-Etienne pour la Loire, celle d'Annecy pour la Haute-Savoie, la médiathèque publique et universitaire de Valence pour la Drôme, la médiathèque municipale de Privas pour l'Ardèche.

#### .....1.1.3. Archives départementales et théâtres publics

L'enquête par questionnaire a montré que seul un Centre dramatique national verse ses archives à un service d'archives départemental. En effet les relations entre les théâtres et les archives départementales ne vont pas de soi comme l'explique le directeur des archives départementales de la Savoie :

Les archives ont des relations très suivies avec l'ensemble des services administratifs, mais elles ont beaucoup de mal à agir auprès des théâtres ou la notion d'archives est assez fluctuante. En effet, la plupart des scènes nationales semblent ignorer absolument la circulaire sur les archives des théâtres publics.

On est en mesure de se demander pourquoi cette circulaire semble ignorée des scènes nationales et pourquoi les archives départementales ne l'appliquent pas ou peu.

Tout d'abord la validité juridique d'une circulaire ne va pas de soi ce qui peut rendre difficile son application. Ensuite l'expression : « théâtres publics » ne correspond pas à une catégorie juridique précise comme nous pouvons le voir à travers l'exemple des CDN. Le décret n°72-904 du 2 octobre 1972 et l'article 22 du contrat-type annexé à l'arrêté du 23 février 1995 définissent le statut des centres dramatiques nationaux lesquels sont confiés à un individu qui a la mission : de produire et d'accueillir des spectacles dans des conditions qui sont définies par contrat, entre l'Etat - ou des collectivités locales - et cet individu, pour une durée indéterminée, avec l'appui de subventions. Le directeur du CDN remplit sa mission par l'intermédiaire d'une société anonyme ou d'une SARL<sup>153</sup> cosignataire du contrat. La plupart des CDN ont choisi la forme de la SARL ou de la SCOP<sup>154</sup> et relèvent donc du droit privé<sup>155</sup>.

Il y a ici une certaine contradiction entre la loi sur les archives qui fait une distinction entre les archives publiques et les archives privées, et la nature juridique des théâtres gérés selon le droit privé mais dont les missions sont définies par l'Etat et dont le fonctionnement repose sur des subventions d'Etat.

On peut imaginer une coopération qui serait mise en place entre CDN, scènes nationales, et archives départementales. L'Hexagone de Meylan qui souhaite participer au réseau devrait travailler avec les archives départementales de l'Isère, ce qui pourrait figurer une expérience pilote pour l'ensemble des scènes nationales de la région. En ce qui concerne les CDN, le protocole qui a été établi entre la Comédie de Saint-Étienne et les archives de la Loire, constitue un exemple à suivre.

<sup>153</sup> Société anonyme à responsabilité limitée

<sup>154</sup> Société anonyme ouvrière de production

<sup>155</sup> Voir au sujet des régimes des CDN : Ministère de la culture et de la communication, Inspection Générale des affaires culturelles, *La rénovation des services publics culturels locaux*, Annie Chiffert, Robert Lecat, Philippe Reliquet, Février 1999, [en ligne], disponible sur <http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/document4.pdf>, consulté le 21 décembre 2005

Le statut des scènes conventionnées ou en convention est plus ambigu, étant donné qu'il peut concerner aussi bien des « théâtres privés » que des théâtres en régie municipale. Il semble qu'il faudra agir ici au cas par cas, certaines scènes relevant des archives départementales, d'autres des archives municipales<sup>156</sup>.

Les archives départementales si elles participaient toutes au réseau permettraient d'effectuer un maillage du territoire. Leur participation serait d'autant plus intéressante que ces services sont responsables des archives des CDN et des scènes nationales, et sont donc voués à être des centres de conservation important dans le domaine du théâtre. Sur les huit services départementaux présents en région, seuls deux sont pour l'instant intéressés pour participer à un réseau : les archives départementales de la Loire et les archives départementales de la Savoie. Il serait souhaitable qu'au moins six d'entre eux prennent part à ce réseau, dont les archives départementales de la Haute-Savoie, et parmi ceux qui n'ont pas participé à l'enquête : la section moderne des archives départementales du Rhône et les services d'archives de l'Isère et de la Drôme.

## .....1.2. Les coopérations locales

### .....1.2.1. Coopérations locales entre bibliothèques

Si des politiques communes en matière de conservation ne pouvaient pas être réalisées au niveau régional, les établissements n'étant pas assez homogènes, elles pourraient être toutefois favorisées en certains lieux particuliers.

Dans l'Ain, la bibliothèque de la Maison du théâtre fonctionne grâce au partenariat établi avec la bibliothèque départementale. C'est cette dernière qui réalise les acquisitions de la Maison du théâtre et qui catalogue les ouvrages. La bibliothèque de la FNCTA pourrait bénéficier d'une collaboration avec ces deux établissements, projet qui avait déjà été évoqué par le passé, puis abandonné. Elle pourrait aussi bénéficier de l'aide d'un archiviste afin d'aider au classement des archives du festival.

Les bibliothèques du Grand Lyon participant au réseau pourraient bénéficier en vue d'une politique documentaire partagée, de petits réseaux de coopération qui tendent à se formaliser.

<sup>156</sup> C'est notamment cas du théâtre de la Renaissance.

Une réunion a eu lieu pendant l'été 2005 entre le personnel de la bibliothèque du Goethe Institut, la responsable du département Arts Vivants, des bibliothécaires spécialisées de la Part-Dieu, et la responsable du fonds théâtre de la bibliothèque universitaire de Lyon 2. Cette réunion visait la promotion du théâtre allemand au sein des différents établissements. La directrice de la bibliothèque du Goethe Institut a notamment proposé de transmettre aux autres bibliothèques les dossiers de presse réalisés sur les pièces de théâtres allemandes jouées en région Rhône-Alpes.

Le musée Gadagne est spécialisé dans le domaine des marionnettes et dans l'histoire de Lyon. La partie consacrée à l'histoire de Lyon se retrouve également au département de la documentation régionale de la Part-Dieu et à la bibliothèque des archives municipales. Une certaine répartition des tâches a été établie entre la bibliothèque du musée et la bibliothèque municipale : le musée ne réalise plus de dossiers documentaires sur Lyon, lesquels sont réalisés par la bibliothèque de la Part-Dieu ; le musée reçoit les notices bibliographiques en UNIMARC de la bibliothèque, ce qui simplifie les tâches de catalogage.

La partie consacrée aux marionnettes permet d'établir des partenariats à l'occasion d'animations, entre le musée et des compagnies de marionnettes, ou encore avec le département Arts Vivants de la médiathèque de Vaise. Un partenariat documentaire entre le département Arts Vivants et le musée Gadagne pourrait s'avérer très fructueux et renforcerait les liens existant entre les deux structures.

Nous voyons combien il est important que le réseau s'appuie sur les relations existantes entre les différents établissements et qu'il prenne en compte les spécificités propres à chacun. Il pourrait s'avérer intéressant que la bibliothèque de l'université Lyon 2 soit associée au réseau. En effet, elle possède une collection conséquente dans le domaine des arts du spectacle ainsi que des archives de théâtre<sup>157</sup>, ce qui en fait un partenaire privilégié.

### .....1.2.2. Archives départementales et municipales

Nous avons pu constater au cours de cette enquête que les services d'archives d'une même zone géographique se connaissent, et que les relations entre archives

<sup>157</sup> Collection de la salle des arts du spectacle : 8500 ouvrages et 150 périodiques sur la danse, l'opéra et le théâtre ; des dossiers constitués de programmes, coupures de presse etc., sur les théâtres et les compagnies ; 1500 affiches des spectacles locaux ; de nombreuses maquettes et documents iconographiques ; des documents sonores (théâtre et opéra) et audiovisuels.



départementales et archives municipales sont des pratiques courantes. Cela non seulement en raison du rôle de supervision des archives départementales mais aussi pour se répartir les fonds. Ainsi comme l'a mentionné la directrice adjointe des archives de Lyon : « il existe dans certains cas notamment concernant le dépôt et le don d'archives privées, des ententes tacites entre les services d'archives ».

On remarque parfois des fonds complémentaires entre les services d'archives départementaux et municipaux. C'est le cas entre les archives départementales de Loire et les archives de Saint-Étienne qui conservent des archives de la Comédie. C'est le cas également des archives départementales de la Savoie et des archives de Chambéry qui conservent les archives du théâtre Charles Dullin. Il faudrait que ces complémentarités soient prises en compte, et que ces archives municipales soient associées au réseau, ou du moins que leurs fonds soient signalés.

#### .....1.2.3. Archives municipales et théâtres municipaux

Un certain nombre des services d'archives municipaux (ceux de Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, et Villeurbanne) souhaiteraient participer au réseau. Les services de Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble et Lyon ont des relations suivies avec les théâtres municipaux et pourraient faire bénéficier de leur expérience d'autres services et théâtres municipaux. On pourrait envisager de contacter les théâtres municipaux de ces différentes villes<sup>158</sup> pour les associer à la démarche du réseau. A contrario pourraient être associées au réseau les archives municipales de Privas et d'Oullins étant donné que le théâtre de Privas le théâtre et de la Renaissance souhaiteraient participer.

Les archives municipales et théâtres municipaux pourraient mutualiser leurs expériences et aider à la mise en place de protocoles de versement et de plans d'urgence. La salle Gérard Philipe qui a fermé ses portes cette année à Villeurbanne, par exemple, n'a fait aucun versement aux archives municipales, et rien n'est prévu à ce jour quant à un éventuel versement.

#### .....1.2.4. Complémentarité des publics

Bon nombre d'acteurs potentiels du réseau ont mentionné qu'ils souhaitaient par leur participation au réseau, valoriser leurs fonds théâtre et attirer ainsi plus de

<sup>158</sup> Seul le théâtre de Bourg-en-Bresse scène conventionnée théâtre a été contacté dans le cadre de cette enquête, lequel n'a pas répondu.

public. Mais quels sont les publics intéressés par ces archives ou susceptibles de s'y intéresser ?

Les bibliothèques spécialisées comme la bibliothèque du musée Gadagne, attirent avant tout des étudiants et des chercheurs, et parfois des professionnels comme le centre de documentation de l'ENSATT ou celui du TNP. La bibliothèque de la FNCTA intéresse tout d'abord les adhérents de l'association, amateurs de théâtre. Bien que les services d'archives soient ouverts à tous il semble qu'ils attirent surtout un public étudiant en ce qui concerne les archives de théâtre. Les bibliothèques de lecture publique ainsi que la bibliothèque de la Maison du théâtre sont les établissements qui touchent le plus large public : étudiants, professionnels, amateurs de théâtre, enseignants, jeunes publics...

Si chaque membre du réseau avait une bonne connaissance des fonds théâtre des autres partenaires, cela permettrait à chacun de renseigner de manière adéquate le public, et de faire mieux circuler les personnes au sein du réseau. Cela est d'autant plus utile pour les établissements d'accès restreint, lesquels ne peuvent accueillir et renseigner que des personnes dont la demande est justifiée. Les bibliothèques de lecture publique pourrait ainsi drainer de nouveaux publics vers des établissements au public restreint. Une certaine complémentarité pourrait s'établir dans l'accueil des publics en fonction des missions et des fonds propres à chaque acteur du réseau.

Cette coopération pourrait être renforcée en fonction de zones géographiques spécifiques où les publics pourraient se déplacer plus facilement. Une telle coopération semble assez facile à mettre en place dans le Grand Lyon où les trois types de structures (bibliothèque municipale, bibliothèques spécialisées et archives municipales) seront représentées au sein du réseau : la médiathèque de Vaise pour la bibliothèque municipale de Lyon, les archives municipales de Lyon et Villeurbanne, les bibliothèques spécialisées du TNP, de l'ENSATT, et du musée Gadagne. A Grenoble un rapprochement est possible entre les archives municipales et la bibliothèque d'Etude et d'Information.

A Saint-Etienne la situation est plus délicate étant donné que seules les archives départementales souhaitent pour l'instant, participer à un réseau. On peut toutefois imaginer que l'information puisse être relayée au niveau de la bibliothèque municipale, et que les différents lieux qui conservent des documents de la Comédie soient signalés. Dans les départements de l'Ain et de la Savoie, il n'y a pas non

plus de ville centre qui réunissent les trois types d'institutions, mais des liens sont possible entre différents types d'établissements : entre les archives municipales de Bourg-en-Bresse, et la bibliothèque de la Maison du théâtre de Jasseron et celle de la FCNTA à Châtillon-sur-Chalaronne dans l'Ain ; entre les archives départementales et le Dôme médiathèque à Albertville.

## **.2 L'adoption de pratiques et de missions communes**

### **.....2.1.Un répertoire de ressources en ligne**

#### **.....2.1.1. Un répertoire papier**

Il est apparu souvent au cours des entretiens que les personnes étaient intéressées par le réseau car celui-ci constituerait un moyen de connaître précisément les lieux et les personnes ressources, et d'établir selon les termes du responsable de la bibliothèque du musée Gadagne : « une cartographie des fonds ». Ces connaissances pourraient être rassemblées au sein d'un guide des fonds qui répertorierait les ressources en région afin de mieux renseigner le public. De plus comme le précise la directrice-adjointe des archives municipales de Lyon ce répertoire permettrait de voir : « ce qui a été collecté, s'il y a des manques ».

Nous espérons que le présent travail aura constitué une première étape dans la réalisation de ce répertoire. Les informations qui nous ont été transmises pour décrire les fonds étaient bien souvent hétérogènes, les uns transmettant l'inventaire complet des fonds, les autres les résumant en quelques lignes. Nous avons donc été contraints d'uniformiser les données et de les condenser. Les personnes chargées du guide des fonds devront prévoir à l'avance le degré de précision qui devra être donné à la description des fonds.

Les deux formes que pourrait prendre cet outil, forme papier ou forme numérique sont envisageables. Avoir les deux formes d'outils à disposition seraient sans doute l'idéal, sans abandonner l'un au profit de l'autre. Selon la responsable des archives de théâtre de la bibliothèque de Grenoble : « un outil papier serait très utile, et plus facile à manipuler qu'un outil électronique ».

Le répertoire quelque soit sa forme devra être réactualisé tous les ans afin de garder toute sa pertinence.

#### .....2.1.2. L'intérêt d'un site Web

On peut se demander si un répertoire en ligne ne serait pas un outil superflu si un outil papier est réalisé, et cela d'autant plus que le Répertoire des Arts du spectacle fournit déjà des informations en ligne. Le RAS présente en fait un certain nombre d'inconvénients. Tout d'abord le RAS ne semble pas effectuer de relances systématiques pour mettre à jour les données. En outre le recensement des fonds est lacunaire. Enfin, les ressources indiquées dans ce répertoire sont très larges comme nous avons pu le constater dans les questionnaires envoyés aux musées, et les acteurs du réseau risquent d'être noyés par le « bruit » ou informations non pertinentes, généré par le moteur de recherche.

La réalisation d'un site Internet dédié aux acteurs du réseau donnerait une visibilité essentielle aux fonds et aux collections des différents partenaires pour attirer les publics, comme semble le prouver l'exemple des archives départementales de la Savoie. Les archives de la Savoie bénéficient d'une très bonne visibilité culturelle locale et selon le directeur : « avec 25 000 visiteurs mensuels sur [le] site Internet et 20-25 000 visiteurs à nos expositions » et une croissance de la fréquentation : « de 25% sur les deux dernières années », leur visibilité est : « certainement bien supérieure à celles d'organismes auxquels on ne songe pas à les comparer, par exemple les musées ou les salles de spectacle ». Toujours selon le directeur des archives départementales de la Savoie : « La raison majeure [de cette hausse de fréquentation] est l'excellente visibilité des inventaires et documents d'archives dans les moteurs de recherche Internet, notamment quand vous interrogez sur des lieux, et l'information utile que nous apportons. »

Il ne faut pas négliger que la réalisation d'un répertoire en ligne propre au réseau fournirait en soi un précieux outil de sensibilisation, et les propos suivants de Dominique Coq concernant le Répertoire des Arts du spectacle pourraient aussi bien s'appliquer à notre sujet :

Il est probable que ce projet aura aussi comme conséquence appréciable de sensibiliser les créateurs à la question de la collecte et de la conservation des divers manuscrits, dessins, enregistrements, maquettes, costumes, dossiers de presse, qui constituent autant de pistes

que les créateurs ont tracées, parfois en tâtonnant, au cours de la réalisation de chacun de leurs spectacles.<sup>159</sup>

En outre, la création d'un site Web ne se limiterait pas à fournir des informations autour des fonds et des collections, mais permettrait de valoriser l'ensemble des acteurs détenteurs d'archives ou non<sup>160</sup>. Enfin, le site pourrait relayer les animations et les actions menées par les différents acteurs du réseau.

### .....2.1.3. Etat des ressources

La réalisation d'un répertoire en ligne dépendra de l'état d'avancement des inventaires et du degré d'informatisation des catalogues. Un effort global devra être réalisé en ce qui concerne l'informatisation des catalogues, leur accessibilité, et l'inventaire des ressources.

La Maison du théâtre n'a pas encore de catalogue informatisé, cependant la BDP de l'Ain est en train de réaliser un catalogue en ligne. Aussi le catalogue théâtre devrait apparaître à terme sur le site de la BDP. La bibliothèque de la FNCTA<sup>161</sup> et le centre de documentation du TNP n'ont pas non plus de catalogue informatisé et aucun travail d'informatisation n'est prévu à ce jour. Un répertoire de leurs ressources serait tout à fait réalisable, et le site du réseau leur offrirait ainsi une visibilité unique.

La bibliothèque de l'ENSATT a un catalogue informatisé accessible en Intranet, la priorité est donnée pour l'instant à l'automatisation du prêt, et l'accès en ligne n'est pas encore prévu.

L'OPAC de la bibliothèque du musée Gadagne est en cours de reconstruction. Un nouveau site Web devrait voir le jour en 2007, lequel offrira un accès à la base des collections de marionnettes<sup>162</sup>, ainsi qu'un accès à la base bibliographique.<sup>163</sup>

<sup>159</sup> COQ Dominique, « Clôture », in *Mémoire de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*, op. cit., p. 176

<sup>160</sup> Le PNR théâtre de Lyon, et certaines bibliothèques comme le Dôme médiathèque ou la bibliothèque de la maison du théâtre, ne possèdent pas d'archives mais sont des promoteurs du théâtre contemporain.

<sup>161</sup> Une liste sous forme électronique répertorie cependant les différents manuscrits reçus dans le cadre du Festival de Théâtre amateur.

<sup>162</sup> Photographie numérisée et notice descriptive de la marionnette.

<sup>163</sup> Il est prévu que des dossiers thématiques soient créés.

Le Goethe Institut a un site Web où figurent le catalogue et les informations sur les spectacles de théâtre et de danse ayant lieu en Rhône-Alpes. La directrice de la bibliothèque souhaiterait intégrer au site un répertoire des jeunes dramaturges allemands ayant écrit des pièces non éditées ou difficiles à trouver. Le centre de documentation du Troisième Bureau possède également un site Web avec catalogue en ligne, qui offre des informations sur ses collections et ses activités.

Les bibliothèques municipales de Lyon, Grenoble, présentent un catalogue en ligne disponible sur leur site. Le département Arts Vivants qui réalise des sélections de sites Internet sous forme papier pourrait ainsi mettre ces sélections en ligne.

Les services d'archives ne possèdent pas toujours un outil aussi performant que les archives départementales de la Savoie. Les archives municipales de Villeurbanne ont réalisé un inventaire complet des archives de théâtre mais la réalisation d'un catalogue en ligne n'est pas d'actualité. A Grenoble pour le moment les inventaires sont basés sur un système mixte : une forme papier et une forme électronique.

Il est à noter que certains fonds des archives départementales de la Loire et de la Savoie n'ont pas été encore inventoriés : fonds la Comédie, fonds du théâtre Charles Dullin de Chambéry, fonds Henry Doublier. La priorité sera nécessairement donnée au traitement et à l'inventaire des fonds.

#### .....2.1.4. Réalisation du site Web

Le site ne prendra pas forcément l'apparence d'un catalogue collectif. On peut tout à fait imaginer une présentation globale du réseau avec un accès au répertoire général consacré aux archives de théâtre, ainsi qu'une présentation plus précise de chaque partenaire avec des liens renvoyant aux sites des différents établissements. Une autre partie du site pourrait être consacrée aux actions et aux missions du réseau : événements culturels, groupes de réflexion, actions de sensibilisation, outils en ligne, bibliothèque de documents.

La DRAC Rhône-Alpes pourrait financer la création du site Web. Il faudrait trouver un organisme légitime aux yeux des différents partenaires qui puisse réaliser et gérer ce site.

Il est question actuellement d'une fusion possible entre l'ARALD, l'ARSEC et l'AMDRA dont les missions communes justifierait une mutualisation des moyens au sein d'une seule agence. Si ce processus devait aboutir ce nouvel organisme serait parfaitement légitime pour prendre en charge la réalisation du site.

## .....2.2. Le traitement et la conservation des documents

La mise en place d'un réseau a pour but la valorisation des fonds existants mais aussi une amélioration des pratiques en matière de traitement et de conservation des documents ; le réseau sur la mémoire du théâtre contemporain doit être un réseau de ressources et d'informations sur les pratiques professionnelles. Comme l'a souligné la responsable des archives de théâtre de la bibliothèque municipale de Grenoble :

Un réseau permettrait de savoir qui fait quoi, et surtout comment on fait. En effet, tâtonner, expérimenter prend beaucoup de temps. Partager les expériences en matière de catalogage, de mise à disposition du public, etc., permettrait de gagner beaucoup de temps.

Enfin, on pourrait prévoir la création de groupes de travaux thématiques afin de faire avancer différentes questions sur le traitement et la conservation des documents. La directrice des archives municipales de Grenoble a ainsi suggéré que : « des groupes de travail pourraient être mis en place en fonction de thématiques ou par lieux géographiques. » Elle serait particulièrement intéressée par : « un groupe thématique sur le traitement des fonds iconographiques et de photographies ». Ces groupes permettraient au réseau une meilleure structuration et participeraient à son évolution.

### .....2.2.1. Les documents problématiques

Un certain nombre de documents d'archives semblent poser des problèmes quant à leur traitement, leur conservation ou leur mise en valeur.

Nous avons remarqué lors de l'enquête par questionnaire que les captations étaient des documents assez rares dans les archives de théâtre. Un certain nombre d'acteurs potentiels s'interrogent sur la réalisation des captations et sur la possibilité de les mettre à disposition d'autres structures notamment les bibliothèques. La documentaliste du TNP, par exemple, serait prête à transmettre les captations des créations, mais il faut qu'elle se renseigne tout d'abord sur la question des droits. La co-directrice du TNG essaye de mettre en place une collaboration afin de réaliser des captations des spectacles, elle serait également intéressée pour participer à un réseau qui lui apporterait des solutions concernant l'archivage. On peut citer au sujet des captations l'exemple de la Comédie de Saint-Étienne : elle adhère à la COPAT<sup>164</sup> qui prend en charge les captations.

<sup>164</sup> Coopérative de production audiovisuelle théâtrale

La photographie est aussi un support qui pose question. Les archives municipales de Grenoble possèdent des fonds importants de photographies qui ne sont pas inventoriés<sup>165</sup>. La documentaliste du TNP s'interroge quant à elle, sur le classement et la mise en valeur des photographies sur support DVD. Comme l'a souligné la directrice des archives de Grenoble, le problème en matière de photographies n'est pas tant posé par les questions techniques de numérisation que par le traitement intellectuel des photographies. De ce point de vue, il serait très utile que les acteurs du réseau mettent en place des règles communes de description pour faciliter les traitements à venir.

#### .....2.2.2. Politique de numérisation et archivage électronique dans les services d'archives

La Comédie a produit un certain nombre de bandes sonores et elle souhaiterait les numériser afin de pérenniser ces documents. Or les archives départementales n'ont pas les compétences pour traiter ce genre de matériel<sup>166</sup>. En outre, la Comédie s'était renseignée auprès du délégué régional de l'INA afin de numériser les bandes sonores, mais cela s'avère un investissement financier trop important pour le théâtre.

La mission de la recherche et de la technologie du ministère de la culture soutient un certain nombre de projets de numérisation. Il serait possible d'envisager un appel à projet de numérisation des photographies, films et archives sonores de théâtre, au niveau régional. La BnF pourrait également offrir une expertise technique et scientifique dans ces domaines.

La question de l'archivage de fichiers électroniques ne se pose pas encore dans les archives. Il s'agit encore d'une phase d'étude et de réflexion. La directrice des archives départementales de la Loire a précisé que : « cela se fera certainement sous la forme de conservation d'échantillons comme pour le support papier ». Les archives municipales de Lyon quant à elles, pratiquent : « une veille active dans ce domaine ».

<sup>165</sup> Voir Annexe 7 Présentation des acteurs potentiels du réseau : « Les archives municipales de Grenoble »

<sup>166</sup> Les services d'archives numérisent les documents les plus consultés ainsi que les documents anciens et fragiles pour faciliter leur accès et garantir leur conservation. La politique de numérisation des archives ne s'applique pas à l'ensemble d'un fonds mais à des types de documents : plans, affiches, cartes postales, photographies, registres paroissiaux...



### .....2.2.3. Le catalogage des archives en bibliothèques

Le catalogage des archives pose question en bibliothèque, doit-on les traiter comme des archives à part entière ou les intégrer au sein des collections ?

Le service du dépôt légal de la BML catalogue les éphémères avec la DTD EAD. Cette pratique présente certains inconvénients. En effet, les recueils n'apparaissent pas sur la base bibliographique du dépôt légal, ni sur le catalogue de la bibliothèque. Enfin l'extension de cette pratique nécessiterait de former le personnel des bibliothèques qui n'a pas forcément connaissance du catalogage en EAD.

La bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble a trouvé un modèle original, elle a choisi de cataloguer les éphémères de théâtre à la manière des recueils factices. Une notice UNIMARC est créée sur le modèle des périodiques pour chaque théâtre ou compagnie, avec une date de début et une date de fin. Un certain nombre d'informations doivent être mentionnées dans la notice bibliographique afin de faciliter ensuite la recherche dans le catalogue.

Dans la zone de titre est mentionné le nom de la structure ainsi que la nature des documents (en \$b), et les dates extrêmes (en \$e), lesquelles sont également mentionnées dans l'adresse bibliographique. La zone 215 ou zone de collation indique le nombre de pièces, des précisions peuvent être apportés dans la zone 327 ou note de contenu. Les zones d'indexation 601 (nom de la collectivité) et 606 (nom commun) sont aussi renseignées. Enfin une cote d'inventaire est attribuée à chaque recueil ou chaque théâtre, en fonction de l'ordre d'arrivée.

Ce procédé a l'avantage de pouvoir être utilisé facilement par tout bibliothécaire, et de rendre visibles les archives au sein du catalogue général de la bibliothèque.

### .....2.2.4. Les dossiers de presse

Nous avons pu constater que la réalisation de dossiers de presse étaient une pratique courante dans les bibliothèques du futur réseau. Les dossiers de presse tout comme les archives ne sont pas des documents habituels à traiter en bibliothèque, et la question de leur visibilité et de leur maniabilité est fondamentale.

Le Goethe Institut de Lyon réalise des dossiers de presse sur les grands théâtres allemands à partir de la presse allemande, et sur les auteurs dramatiques allemands à partir d'articles de la presse française sur les pièces allemandes jouées en France.

Ces coupures de presse sont parfois complétées par des dossiers envoyés par les théâtres (affiches, tracts, etc.). Chaque dossier apparaît dans le catalogue du Goethe Institut avec son titre et sa date de début.

Le département Arts Vivants de la médiathèque de Vaise a suspendu momentanément la constitution de dossiers de presse, car ceux-ci n'étaient pas catalogués et leur forme papier ne les rendaient pas assez attractifs pour les lecteurs ; en outre il pouvait y avoir redondance avec les dossiers de presse de la documentation régionale.

La bibliothèque d'étude et d'information de Grenoble réalise chaque année des dossiers de presse thématiques sur le théâtre mais aussi la danse, la musique, etc. Le théâtre est subdivisé en sous thèmes : les salles à Grenoble, les salles en Isère, les festivals, les compagnies. L'informatisation des dossiers de presse a commencé à la BEI de Grenoble en 2005, avec les thèmes de la danse et de la musique. Une notice bibliographique et un titre sont attribués pour chaque volume<sup>167</sup>. Chaque volume fait l'objet d'une indexation sujet laquelle peut être complétée par une note de contenu.

Il semble que la réalisation de dossiers de presse doit être favorisée et développée car ces dossiers sont véritablement constitutifs de la mémoire du théâtre contemporain. On pourrait prévoir une réalisation partagée de ces dossiers de presse, lesquels pourraient être produits par chaque bibliothèque référente au niveau départemental<sup>168</sup>.

## .....2.3.Réalisation d'actions communes

### .....2.3.1. Nécessité d'une sensibilisation

Les archives départementales ont un rôle à jouer en matière d'incitation car les CDN ne connaissent la circulaire relative aux archives des théâtres publics que : « s'ils se sont intéressés à la question, si un archiviste est passé leur expliquer » nous dit le directeur des archives départementales de la Savoie. Or il semble que : « les archives départementales n'ont pas le temps de s'occuper des archives des théâtres publics, d'organiser une collecte d'archives, de mener des actions de sensibilisation ».

<sup>167</sup> Exemple : Danse dans le département de l'Isère : articles de presse 2004

<sup>168</sup> Voir la sous partie « Les bibliothèques en région »

Ainsi, jusqu'à présent les archives départementales de la Loire et de la Savoie n'ont pas eu les moyens de mener des actions de sensibilisation ou de prospection dans le milieu théâtral.

Toutefois les directions respectives de ces services d'archives ont bien conscience de l'intérêt d'un tel travail afin : « de faire en sorte qu'à l'avenir les fonds ne disparaissent pas ». Le directeur des archives départementales de la Loire a particulièrement insisté sur le bénéfice de ces actions :

Le travail de collecte serait facilité si les archives pouvaient s'adresser à un interlocuteur déjà informé, et motivé. Il ne faut pas négliger le fait que le versement représente une charge de travail pour la structure de versement comme pour la structure d'accueil. Ce type de collaboration prend du temps mais peut aboutir à un dialogue très fructueux : il faut aider à faire des tris, faire voir aux interlocuteurs ce qui nécessite une conservation longue et ce qui peut disparaître.

Le réseau devrait permettre de mutualiser les efforts des services d'archives et de mettre en place des actions de sensibilisation à destination des théâtres publics.

### .....2.3.2. Le rôle de la DRAC

Michel Roussel, conseiller théâtre à la DRAC Rhône-Alpes pense qu'une des priorités du réseau serait de faire appliquer la circulaire aux cinq Centres dramatiques nationaux présents en Rhône-Alpes. L'idéal serait bien sûr pour lui, de faire appliquer cette circulaire aux quarante-sept CDN sur l'ensemble du territoire français. Il serait possible d'imaginer un réseau documentaire national qui reposerait sur les CDN et les services d'archives départementaux concernés. Selon Michel Roussel, cela constituerait un réseau cohérent au niveau de la mémoire du théâtre contemporain, les CDN étant représentatifs de la création contemporaine.

Si un plan devait être établi au niveau national concernant les archives des théâtres publics, le bureau de la production et de la création artistiques<sup>169</sup> et le bureau de la diffusion et des lieux<sup>170</sup> devront être impliqués dans la mise en place d'un tel dispositif.

<sup>169</sup> Ce bureau a pour mission, en liaison avec les DRAC, d'assurer le suivi des réseaux nationaux de création et de production, et notamment des centres dramatiques nationaux et des compagnies théâtrales. Il assure avec le secrétariat général de la DMTS la tutelle des établissements publics et des centres d'information et de ressources.

<sup>170</sup> Ce bureau est responsable du suivi de l'orientation des réseaux ou ensembles nationaux (scènes nationales, scènes de musiques actuelles) et des différentes procédures de conventionnement des autres lieux de diffusion.

La DRAC pourrait ajouter au contrat annuel signé avec les CDN une mention sur les archives, laquelle pourrait concerner les délais de versement. En effet, comme l'a remarqué la directrice des archives départementales de la Loire : « il y a une obligation légale de versement pour les centres dramatiques nationaux, mais il n'y a pas de délais fixés ». La DRAC pourrait de cette manière inciter les archives et les théâtres à prévoir des plans d'urgence en cas de fermeture d'une salle.

Enfin comme l'a souligné le directeur des archives départementales de la Savoie si la DRAC n'a plus de véritable poids financier par rapport aux archives départementales, elle a cependant : « un rôle très important à jouer en matière de normes et d'incitation ».

### .....2.3.3. Actions de sensibilisation et collecte

Les archives départementales et l'ensemble des acteurs du réseau devront mettre à disposition des outils de sensibilisation et mener des actions.

Dans cette perspective, un outil sous forme de guide qui expliquerait pourquoi archiver et comment classer, qui donnerait des informations pratiques sur la conservation, les matériaux utilisés, serait tout à fait utile.

Ce guide pourrait notamment inclure ou renvoyer à la circulaire sur les archives des théâtres publics et aux tableaux de tri et de classement. Même si les tableaux de gestion doivent être modifiés dans la pratique, ils présentent un intérêt précieux tant pour les théâtres que pour les services d'archives, notamment pour : «définir les durées de conservation des documents » comme l'explique la directrice-adjointe des archives municipales de Lyon.

Les actions de sensibilisation pourraient prendre d'autres formes comme le suggère le directeur des archives départementales de la Savoie : « On pourrait montrer l'intérêt de cette mémoire sous forme de publications et d'actions de communication publique. ». Des rencontres organisées par le réseau sur des fonds spécifiques ou des thématiques particulières pourraient effectivement faire l'objet de publications. D'une manière générale le dynamisme et la visibilité du réseau prouveront aux théâtres publics et aux donateurs privés l'intérêt que portent les institutions de conservation aux archives de théâtre.

Outre ces actions de sensibilisation, il serait très intéressant que les acteurs du réseau ait une démarche active en matière de collecte. Il faudra pour cela une bonne concertation en amont entre les services d'archives et les bibliothèques qui

participeront au réseau. Les établissements les plus intéressés pourraient susciter des dons privées.

Étant donné que le réseau réunit à la fois des producteurs et des destinataires d'archives, on pourrait envisager la mise en place d'actions communes qui aboutiraient à la création d'archives. Il faudrait ainsi réfléchir à la mise en place d'un dispositif de réalisation de captations, ou encore à un dispositif de collecte de la mémoire orale, ceci à travers des entretiens avec des metteurs en scène et autres personnes du monde de la création théâtrale.

#### .....2.3.4. Mise en place d'une politique concertée d'action culturelle

Une politique concertée d'action culturelle, loin d'être superflue, permettrait la mise en valeur des acteurs du réseau et de leurs fonds, et serait sans doute un facteur important de cohésion au sein du réseau. Nous pouvons nous appuyer sur les actions déjà mises en place par les acteurs potentiels du réseau, pour donner une idée des actions à mener. En effet, la politique culturelle du réseau devra prendre en compte les spécificités et les missions de chaque établissement.

Le musée Gadagne prévoit d'organiser une journée d'études qui aurait lieu deux fois par an, soit sur le thème des marionnettes soit sur le thème de l'histoire locale. Ces journées donneront lieu à des publications. Le musée est le seul établissement à prévoir ce type d'actions, et on peut penser que le réseau pourrait aider à l'organisation de journées d'études propres à la thématique de la mémoire du théâtre. Des journées organisées tous les ans ou tous les deux ans pourraient être l'occasion de faire rayonner le réseau non plus au niveau régional mais national, en invitant notamment des personnes extérieures au réseau.

Le projet initié par la bibliothèque du Goethe Institut concernant l'accueil de bibliothécaires français spécialisés en théâtre dans des bibliothèques allemandes<sup>171</sup>, pourrait être poursuivi et élargi à un nouveau public grâce à la mise en place du réseau. Ce projet est essentiellement tourné vers les professionnels et ne concerne pas des actions ayant une visée publique.

Les expositions nous l'avons vu dans l'analyse des questionnaires, sont le médium le plus adapté aux fonds d'archives de théâtre, lesquels recèlent de nombreux documents de communication et photographies. Cependant, comment organiser des

<sup>171</sup> Voir présentation de la bibliothèque du Goethe Institut en annexe.

expositions propres à l'ensemble du réseau ? On peut concevoir différents types de dispositif :

- Une exposition itinérante sur un thème particulier qui serait hébergée par les différents partenaires au cours d'une année ;
- Des expositions propres à chaque établissement sur un thème commun.

D'autres formules pourraient être envisagées voire une formule mixte entre les deux dispositifs présentés précédemment. Il faudra que ces expositions soient l'occasion d'une véritable collaboration entre les différents partenaires, et qu'elles s'inscrivent au sein de la politique culturelle menée par les différents établissements.

## **Conclusion**

Comme nous l'avions supposé au début de cette étude les archives de théâtre ne font pas l'objet d'une politique de conservation pleinement définie. En outre, l'enquête a montré le peu d'effet qu'a eu la circulaire sur le *Traitement des archives des théâtres publics* notamment dans les services d'archives départementaux et les théâtres eux-mêmes.

Toutefois, cette enquête a montré qu'il existait un potentiel certain pour faire évoluer cette situation. Nous avons su repérer des acteurs pour mettre en place un réseau sur la mémoire du théâtre contemporain, acteurs qui comprennent non seulement des théâtres mais aussi les différentes instances de conservation : musées, archives et bibliothèques. Nous espérons grâce à ce travail avoir posé la première pierre d'achoppement qui verra la construction d'un réseau en région en Rhône-Alpes.

Il est apparu cependant au cours de cette étude qu'il serait sans doute souhaitable d'étendre la problématique de la mémoire du théâtre en Rhône-Alpes, à celle plus générale du spectacle vivant. Nous n'ignorons pas, par exemple, que le monde de la danse fait preuve d'un certain dynamisme dans ce domaine, et qu'il pourrait être associé à une démarche commune.

Enfin, il serait intéressant dans la perspective de ce réseau dédié à la mémoire du théâtre, d'étudier quelles seraient les collaborations possibles avec des établissements nationaux ressources comme la Bibliothèque nationale de France et le Centre de National du Théâtre.

# ***Bibliographie***



## **PATRIMOINE**

### **Guides et répertoires**

*Bibliographie théâtrale - Outils pour la constitution d'un fonds spécialisé*, Bibliothèque Nationale de France, 2002, 172 p.

*Lieux du livre en Rhône-Alpes*, Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, Ministère de la culture et de la communication, 2002

*Patrimoine et associations en Rhône-Alpes. Actes de la rencontre du mardi 18 décembre 2001*. Lyon, ministère de la culture et de la communication, DRAC Rhône-Alpes [avec la collab. de la Fédération Patrimoine rhônalpin], 2002, 96 p.

*Spot, le guide : Les lieux insolites de l'agglomération lyonnaise, Les conseils pour la création d'événements*, Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération, Lyon, Le Grand Lyon, 2003

*Zoom sur le site historique de Lyon : lieux, sites événements, acteur du patrimoine urbain*, Ville de Lyon, Mission Site historique, 2002, 210 p.

### **Reuves**

*Cahiers de médiologie : La confusion des monuments*, coordonné par Michel Melot, Gallimard, n°7, 1999

## **SPECTACLE VIVANT ET THEATRE**

ABIRACHED Robert « Dimanche 27 août 2000 Conversation n°3 « les nouvelles écritures » » in *Temporairement contemporain* 06, [en ligne], disponible sur <http://www.theatre-contemporain.net/mousson/mousson2000/journal/28aout2000/main.htm>, consulté le 29 décembre 2005

FERAL Josette, *Dresser un monument à l'éphémère, rencontres avec Ariane Mnouchkine*, Paris, Editions théâtrales, 1995, 2001, 107 p.

LATARJET Bernard, *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Rapport, mai 2004, [en ligne], disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rapports.htm>, consulté le 14 septembre 2005

SCHWARTZBROD Jean-Louis, *Splendeur et misère du spectacle vivant : l'exemple de Grenoble*, Grenoble, La pensée sauvage, Les cahiers, 1993

## **LES ARCHIVES**

### **Ouvrages**

*Les archives des associations : approche descriptive et conseils pratiques*, coordonné par Armelle Le Goff, Direction des archives de France, la Documentation française, 2001, 244 p.

ROBERT François, « La sauvegarde des archives d'entreprises : bilan de 45 ans de pratique en Rhône-Alpes », in *La Gazette des archives*, n°168, 1er trimestre 1995, p. 63-73

### **Textes réglementaires**

*Décret relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques*, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Décret n°79-1037 du 3 décembre 1979, version consolidée au 13 juillet 2001, [en ligne], disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPHEA.htm>, consulté le 30 septembre 2005

*Description archivistique informatisée, XML et la DTD (EAD)*, BOISDEFFRE (DE) Martine, directrice des archives de France, NOTE DITN/RES/2002/001 du 21 juin 2002, [en ligne] disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/index.html>, consulté le 30 septembre 2005

*Diffusion de la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles ou ISAAR(CPF)*, BOISDEFFRE (DE) Martine, directrice des archives de France, Instruction DITN/RES/2004/002 du 12 octobre 2004, disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/index.html>, consulté le 30 septembre 2005

*Loi sur les archives*, Loi n°79-18 du 3 janvier 1979, version consolidée au 24 février 2004, [en ligne], disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPEAY.htm> , consulté le 30 septembre 2005

*Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques*, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DIRECTION DU LIVRE ET LA LECTURE, Circulaire n°94-992 du 2 septembre 1994, [en ligne] disponible sur :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/en/encircAD/DAFad94-8299.html>,

consulté le 27 septembre 2005

*Traitement des archives des théâtres publics*, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DIRECTION DU LIVRE ET LA LECTURE, Circulaire AD 99-2 du 30 décembre 1999, [en ligne], disponible sur :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circulaires/DAFth%E9%E2tres.html>, consulté le 12 septembre 2005

## LES BIBLIOTHEQUES

### Ouvrages

*Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, Actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1996 par l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, Editions Apogée, 1996, 282 p.

*Le Patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives*, Sous la direction de Jean-Paul Oddos, avec la collaboration de Pierre Aquilon, Dominique Bougé-Grandon, Annie Charon-Parent, [et al.], Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1997, 442 p.

*Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques*, Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, Édition française établie par la Bibliothèque nationale de France, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001, 124 p., [en ligne] disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/FRBR.pdf> , consulté le 28 septembre 2005

### Articles et revues

*BBF : Patrimoines*, Paris, t. 49, n° 5, 2004

*BBF : Politiques de conservation*, Paris, t. 45, n°4, 2000

CHARTRON Ghislaine, « La DTD EAD dans les archives et les bibliothèques », in *BBF : Politiques de conservation*, Paris, t. 45, n°4, 2000, p. 112-114

LE BOEUF Patrick, *Le modèle FRBR – Présentation – historique – enjeux*, [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/ppt/Présentation\\_Histoire\\_Enjeux\\_fichiers/frame.htm](http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/ppt/Présentation_Histoire_Enjeux_fichiers/frame.htm), consulté le 30 septembre 2005

MARCETTEAU-PAUL Agnès, « Le patrimoine une valeur d'avenir ? » in *BBF : Patrimoines*, Paris, t. 49, n°5, 2004, p.35-38

POIROT Albert, « Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours ? » in *BBF :* , Paris, t.46, n°2, 2001, p.4-14

## **Mémoires**

GROUDIEV Iegor, sous la direction de Creff Jean-Arthur, *Traitement, valorisation et conservation du dépôt légal des livres dans les établissements destinataires du troisième et du quatrième exemplaire du dépôt légal*, Mémoire d'étude, ENSSIB, 2002, 77 p.

## **ARCHIVES DE THEATRE**

### **Ouvrages**

*Archives, patrimoine et spectacle vivant*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2000, 94 p.

*Arts du spectacle : patrimoine et documentation = Performing arts : national heritage and information*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 23<sup>e</sup> congrès international, Paris, 25-30 sept. 2000, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, 206 p.

*Mémoires de l'éphémère : Fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit : actes du colloque*, Lyon, 2-3 octobre 1997, [Mois du Patrimoine écrit], coordonné par Hélène Dubois, Marie-Luz Ceva et Béatrice Pedot, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques ; [Lyon], ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation) ; Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 1998

MEYER-PLANTUREUX Chantal, *La photographie de théâtre ou La mémoire de l'éphémère*, Paris audiovisuel, 1992

SAVONNA Frédérique, « Traitement documentaire d'un fonds théâtre multisupport : la bibliothèque-musée de la Comédie française », in *Patrimoines insolites. Théâtre, opéra, écrits savants et autres fers à dorer*, Villeurbanne, ENSSIB, 1997, p. 55-93

## Articles

ALEXANDRESCU Liliana, « L'espace théâtral en vidéo, réflexions d'un metteur en scène » in *Documents et témoignages des arts du spectacle : pourquoi et comment ? / Collecting and recording the performing arts : why and how ?*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 20<sup>e</sup> congrès international, Anvers, 4-7 septembre 1994, Antwerp, Roger Rennenberg, 1995, p. 80-82, [en ligne], disponible sur : [www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw\\_23.html](http://www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw_23.html) , consulté le 7 septembre 2005

BIANCHI Marie-Pierre, PORCHE Dany, *Les enjeux artistiques et pédagogiques de la conservation et de la valorisation des documents produits par l'activité théâtral*, 2004, [en ligne], disponible sur :

[http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Enjeux.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Enjeux.pdf), consulté le 12 septembre 2005

BILLARD Marie-Claude, « Ecrire pour le spectacle. Evolutions des modalités de l'écriture, de la notion de manuscrit et la diffusion du texte. Situation en France au début des années 1990 » in *Documentation des Arts du spectacle dans une société en mutation / Documentation of performing arts in a changing society*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Lisbonne, 7-11 septembre 1992, Lisboa, José Carlos Alavarez, 1994, p. 71-75, [en ligne], disponible sur : <http://www.sibmas.org/congresses/sibmas92/lisb18.htm>, consulté le 7 septembre 2005

JOANNIS Claudette, « La problématique des costumes pour un musée ou une bibliothèque consacrée aux arts du spectacle », in *Documents et témoignages des arts du spectacle : pourquoi et comment ? / Collecting and recording the performing arts : why and how ?*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 20<sup>e</sup> congrès international, Anvers, 4-7 septembre 1994, Antwerp, Roger Renneberg, 1995, p. 41-43, [en ligne], disponible sur : [www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw\\_13.html](http://www.sibmas.org/congresses/sibmas94/antw_13.html) , consulté le 7 septembre 2005

HEED Sven Ake, « Documentation et interprétation : Jungfruleken (Les Bonnes) de Jean Genet au Théâtre Royal Dramatique de Stockholm en 1948 » in *Documentation et art de l'acteur/ Records and images of the art of the performer*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 18<sup>e</sup> congrès international, Stockholm, 3-7 septembre 1990, Stockholm, Barbro Strobolt (Drottningholms Teatermuseum), 1992, p. 123-129, [en ligne], disponible sur : [http://sibmas.org/congresses/sibmas90/sto\\_29.html](http://sibmas.org/congresses/sibmas90/sto_29.html), consulté le 7 septembre 2005

JOANNIS Claudette, « La problématique des costumes pour un musée ou une bibliothèque consacrée aux arts du spectacle », in *Documents et Témoignages des arts du spectacle : Pourquoi et Comment ? / Collecting and Recording the Performing Arts : Why and How ?*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 20<sup>e</sup> congrès international, Antwerp, 4-7 septembre 1994, Antwerp, 1995, p. 41-43, [en ligne], disponible sur : [http://sibmas.org/congresses/sibmas94/antw\\_13.html](http://sibmas.org/congresses/sibmas94/antw_13.html), consulté le 7 septembre 2005

LECLERCQ Nicole, « La photo de théâtre : Reportage ? Création ? », in *Winds of change – new technology*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Helsinki, 31 août - 6 septembre 1996, [en ligne] disponible sur : <http://www.sibmas.org/congresses/sibmas96/hels06.html>, consulté le 7 septembre 2005

REBELLO Luiz Francisco, « Fixation de l'éphémère. Un cas particulier: la revue portugaise » in *Documentation des Arts du spectacle dans une société en mutation / Documentation of performing arts in a changing society*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, 21<sup>e</sup> congrès international, Lisbonne, 7-11 septembre 1992, Lisboa, José Carlos Alavarez, 1994, p. 13-15, [en ligne] disponible sur : <http://sibmas.org/congresses/sibmas92/lisb03.htm>, consulté le 7 septembre 2005

PIETROPAOLI Jeanne-Marie, LOCHOT Eliane, *Versement des fonds artistiques du Théâtre Dijon Bourgogne aux Archives municipales*, 2004, [en ligne], disponible sur : [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Etudes\\_cas.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Etudes_cas.pdf), consulté le 12 septembre 2005

STOÏCHITA DE GRANDPRÉ Chantal, *Le théâtre international de la langue française à la bibliothèque francophone de Limoges*, 2004, [en ligne], disponible sur : [KONTOGOM Marie | DCB 14 | Mémoire d'étude | janvier 2006](http://www.crdp-</a></p></div><div data-bbox=)



[nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Etudes\\_cas.pdf](http://nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Etudes_cas.pdf) , consulté le 12 septembre 2005

VEINSTEIN André, « Méthodoloie des documents de théâtre », in *Actes du XIVe Congrès International des Bibliothèques et des Musées des Arts du Spectacle*, Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle, Belgrad, 15-20 septembre 1980, Beograd 1982, p. 27-39, [en ligne] disponible sur [www.theatrelibrary.org/sibmas/congresses/sibmas80/belgrad\\_04.html](http://www.theatrelibrary.org/sibmas/congresses/sibmas80/belgrad_04.html), consulté le 19 septembre 2005

VERRY Elisabeth, DOSSO Lydia, *Les archives administratives et artistiques des théâtres : un point sur la conservation*, 2004, [en ligne], disponible sur : [http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/Archivesadministratives.pdf](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/Archivesadministratives.pdf), consulté le 12 septembre 2005

## **Mémoires**

MERCIER Géraldine, sous la direction de Michel Rautenberg, *Le théâtre au défi de la longévité : vers une pensée liée entre création dramatique et patrimoine*, DESS « développement culturel et gestion de projet », Université Lyon II / ARSEC, 2004, 82 p.

SANJUAN Agathe, sous la direction de QUEIROUX Fabienne, *Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du département des arts du spectacle de la BnF*, Mémoire d'étude, ENSSIB, 2002, 123 p. [en ligne], disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/sanjuan.pdf> , consulté le 28 septembre 2005

## **ORGANISMES ET SITES**

Centre national du théâtre (CNT) : centre d'information, de documentation et de conseil sur le théâtre

<http://www.cnt.asso.fr>

Centre National de Conservation du Costume de Scène (site de la mairie de Moulins)

<http://www.ville-moulins.fr/viewer.php?IdPage=437&IdNavigation=464&IdModele=1>

CRDP de Nantes

Espace du site consacré à la mémoire du spectacle vivant

[http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR\\_m%C3%A9moire/index.htm](http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/dossier/PNR_m%C3%A9moire/index.htm)

Direction des archives de France

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>

Journées européennes du patrimoine 2005 en Rhône-Alpes

[http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/jepra/article.php3?id\\_article=19](http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/jepra/article.php3?id_article=19)

Site francophone de la bibliothèque de Limoges

<http://francophonie-limoges.com>

Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)

<http://www.imec-archives.com>

Répertoire des arts du spectacle :

<http://ras.culture.fr>

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

<http://www.sacd.fr>

Société internationale des bibliothèques et des musées des arts du spectacle (SIBMAS)

Page d'accueil :

<http://www.sibmas.org/index.htm>

Version en français du site de la SIBMAS :

<http://www.sibmas.org/Francais/sibmas.html>

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRES.....</b>	<b>103</b>
<b>1.QUESTIONNAIRE ENVOYÉS AUX THÉÂTRES.....</b>	<b>103</b>
<b>2.QUESTIONNAIRE ENVOYÉS AUX MUSÉES, SERVICES D'ARCHIVES, ET BIBLIOTHÈQUES.....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS CONTACTÉS.....</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE 3 :TABLEAU DES TAUX DE RÉPONSE.....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXE 4 :DÉPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES.....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE 5 : TABLEAUX DESCRIPTIFS DES ARCHIVES DE THÉÂTRE EN RHÔNE-ALPES .....</b>	<b>123</b>
<b>1. LES MUSÉES.....</b>	<b>123</b>
<b>2. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....</b>	<b>124</b>
<b>1.LES ARCHIVES MUNICIPALES.....</b>	<b>125</b>
<b>4. LES ARCHIVES DE THÉÂTRE DES BIBLIOTHÈQUES.....</b>	<b>134</b>
<b>ANNEXE 6 : LISTE DES ENTRETIENS.....</b>	<b>137</b>
<b>ANNEXE 7 : PRÉSENTATION DES ACTEURS POTENTIELS DU RÉSEAU .....</b>	<b>139</b>
<b>1.LE MUSÉE GADAGNE.....</b>	<b>139</b>
<b>2. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE.....</b>	<b>140</b>
<b>3. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SAVOIE.....</b>	<b>141</b>
<b>4. LES ARCHIVES MUNICIPALES DE GRENOBLE,.....</b>	<b>142</b>
<b>5. LES ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON.....</b>	<b>142</b>

<b>6. LES ARCHIVES MUNICIPALES DE VILLEURBANNE.....</b>	<b>143</b>
<b>7. LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FNCTA.....</b>	<b>144</b>
<b>8. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION DE GRENOBLE.....</b>	<b>145</b>
<b>9. LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU TROISIÈME BUREAU.....</b>	<b>146</b>
<b>10. LA MAISON DU THÉÂTRE.....</b>	<b>146</b>
<b>11. LA BIBLIOTHÈQUE DU GOETHE INSTITUT.....</b>	<b>147</b>
<b>12. LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ENSATT.....</b>	<b>148</b>
<b>13. LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON.....</b>	<b>149</b>
<b>14. LE PÔLE NATIONAL RESSOURCES THÉÂTRE.....</b>	<b>151</b>
<b>15. LE TNP DE VILLEURBANNE.....</b>	<b>152</b>
<b>16. LA COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE.....</b>	<b>154</b>

# **Annexe 1 : Questionnaires**

## **1. Questionnaire envoyés aux théâtres**

*Nom de la structure :*

*Fonction de l'interviewé :*

NOTE : Nous entendons par archives l'ensemble des documents artistiques, techniques, administratifs, quels que soient leur date, leur support matériel (papier, électronique, audio, audiovisuel), produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. Les archives théâtrales telles que nous les définissons ici, sont donc issues de l'activité des théâtres, des compagnies, et comprennent tout document ou objet, relatif à l'élaboration du travail théâtral (cahier du metteur en scène, etc.), issu directement de la représentation (captations, photos, costumes, éléments de décor, plan de la scène, etc.), ou document autour de la représentation (programmes, tracts, affiches, articles de presse, etc.).

---

1. La conservation et l'archivage de documents relatifs au théâtre s'inscrivent-ils dans les missions de votre structure ?

Oui / Non

Si oui :

– Pourriez-vous préciser ces missions ?

Si non :

– Selon vous, qui traite ou doit traiter la conservation des documents relatifs au théâtre ?

---

2. Est-ce que vous conservez vous-même vos propres archives ?

Oui / Non

---

***Si vous avez répondu « non » à la question 2, vous pouvez passer directement à la question 8.***

---

---

3. Possédez-vous des archives relatives au théâtre antérieures à 1950 ?

Oui / Non

Si oui :

A. Pouvez-vous décrire ce fonds d'archives et établir une typologie des documents ?

Si non :

B. Pourriez-vous préciser pourquoi vous ne possédez pas d'archives relatives au théâtre antérieures à 1950 ?

---

4. Possédez-vous des archives relatives au théâtre contemporain (postérieures à 1950) ?

Oui / Non

Si oui :

A. Pouvez-vous décrire ce fonds d'archives et établir une typologie des documents ?

Si non :

B. Pourriez-vous préciser pourquoi vous ne possédez pas d'archives relatives au théâtre contemporain ?

---

5. Avez-vous des règles précises et formalisées en matière de classement et de conservation ?

Oui / Non

Si oui :

– Lesquelles ?

Si non :

– Pourquoi n'avez-vous pas établi de règles précises et formalisés en matière de classement et de conservation ?

---

6. Est-ce que vous menez des actions de médiation et/ou de diffusion en faveur de ces archives en particulier ?

Oui / Non

Si oui :

A. Quels types d'action de médiation ou de diffusion avez-vous mené ?

Si non :

B. Pourquoi ne menez-vous pas d'actions de médiation ou de diffusion ?

C. Avez-vous l'intention de mener des actions de médiation ?

---

7. Vos archives sont-elles accessibles au public ?

Oui / Non

Si oui :

A. Y a-t-il un public spécifique à ce fonds particulier (précisez lequel et pourquoi) ?

B. Quels types de documents sont accessibles à quels types de public ?

---

8. Avez-vous délégué la conservation de vos archives à une ou plusieurs autres structures ?

Oui / Non

Si oui :

A. Pourriez-vous préciser pourquoi vous avez délégué la conservation de vos archives ?

Si non :

B. Pourriez-vous préciser pourquoi vous n'avez pas délégué la conservation de vos archives ?

---

9. Avez-vous une politique précise et formalisée en matière de donation ?

Si oui :

A. Laquelle (précisez quels types de documents sont donnés, à quel type d'organisme ; si vous avez établi des partenariats avec d'autres structures et établissements)?

Si non :

B. Pourquoi n'avez-vous pas établi de politique précise et formalisée en matière de donation ?

---

10. Seriez-vous intéressé pour participer à un réseau documentaire régional de la mémoire du théâtre contemporain ?

Oui / Non

Si oui :

A. Précisez pourquoi et comment vous envisageriez votre place et votre rôle au sein de ce réseau :

Si non :

B. Précisez pourquoi vous ne seriez pas intéressé :

---

11. Seriez-vous éventuellement intéressé pour réaliser un entretien dans le cadre de cette enquête consacrée à la mémoire du théâtre contemporain ?

Oui / Non

## **2. Questionnaire envoyés aux musées, services d'archives, et bibliothèques**

***Nom de la structure :***

***Fonction de l'interviewé :***

NOTE : Nous entendons par archives l'ensemble des documents artistiques, techniques, administratifs, quels que soient leur date, leur support matériel (papier, électronique, audio, audiovisuel), produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. Les archives théâtrales telles que nous les définissons ici, sont donc issues de l'activité des théâtres, des compagnies, et comprennent tout document ou objet, relatif à l'élaboration du travail théâtral (cahier du metteur en scène, etc.), issu directement de la représentation (captations, photos, costumes, éléments de décor, plan de la scène, etc.), ou document autour de la représentation (programmes, tracts, affiches, articles de presse, etc.).

---

1. La conservation et l'archivage de documents relatifs au théâtre s'inscrivent-ils dans les missions de votre établissement ?

Oui / Non

Si oui :



A. Pourriez-vous préciser ces missions ?

Si non :

B. Selon vous, qui traite ou doit traiter la conservation des documents relatifs au théâtre ?

---

2. Possédez-vous des archives relatives au théâtre antérieures à 1950 ?

Oui / Non

Si oui :

A. Pouvez-vous décrire ce fonds d'archives et établir une typologie des documents ?

Si non :

B. Pourriez-vous préciser pourquoi vous ne possédez pas d'archives relatives au théâtre antérieures à 1950 ?

---

3. Possédez-vous des archives relatives au théâtre contemporain (postérieures à 1950) ?

Oui / Non

Si oui :

A. Pouvez-vous décrire ce fonds d'archives et établir une typologie des documents ?

Si non :

B. Pourriez-vous préciser pourquoi vous ne possédez pas d'archives relatives au théâtre contemporain ?

---

***Si vous avez répondu « non » aux questions 2 & 3, vous pouvez passer directement à la question 9.***

---

4. Ces archives ou documents constituent-ils un fonds particulier au sein d'un ensemble plus vaste ?

Oui / Non

Si oui :

Quelle relation entretiennent-ils avec le reste de la collection ou des collections ?

---

5. Avez-vous une politique précise et formalisée en matière d'acquisition et de collecte ?

Oui / Non

Si oui :

A. Laquelle (précisez comment ces archives vous sont parvenues, si vous avez établi des partenariats avec d'autres structures et établissements) ?

Si non :

B. Pourquoi n'avez-vous pas établi de politique précise et formalisée en matière d'acquisition et de collecte ?

---

6. Avez-vous des règles précises et formalisées en matière de classement et de conservation ?

Oui / Non

Si oui :

A. Lesquelles ?

Si non :

B. Pourquoi n'avez-vous pas établi de règles précises et formalisés en matière de classement et de conservation ?

---

7. Est-ce que vous menez des actions de médiation et/ou de diffusion en faveur de ces archives en particulier ?

Oui / Non

Si oui :

A. Quels types d'action de médiation ou de diffusion avez-vous mené ?

Si non :

B. Pourquoi ne menez-vous pas d'actions de médiation ou de diffusion ?

C. Avez-vous l'intention de mener des actions de médiation ?

---

8. La totalité des documents relatifs à la mémoire du théâtre est-elle accessible à tous les publics ?

Oui / Non

Si oui :

A. Y a-t-il un public spécifique à ce fonds particulier (précisez lequel et pourquoi) ?

Si non :

B. Quels types de documents sont accessibles à quels types de public ?

---

9. Seriez-vous intéressé pour participer à un réseau documentaire régional de la mémoire du théâtre contemporain ?

Oui / Non

Si oui :

A. Précisez pourquoi et comment vous envisageriez votre place et votre rôle au sein de ce réseau :

Si non :

B. Précisez pourquoi vous ne seriez pas intéressé :

---

10. Seriez-vous éventuellement intéressé pour réaliser un entretien dans le cadre de cette enquête consacrée à la mémoire du théâtre contemporain ?

Oui / Non

## **Annexe 2 : Liste des établissements contactés**

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES EN RHONE-ALPES :

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-SAVOIE<br/>18 avenue de Trésun, BP 2444, 74000 ANNECY<br/>Tél. : 04 50 45 67 67<br/>Contact : Yves Kinossian, Bertrand Rey<br/>Mél : <a href="mailto:archedep@cg74.fr">archedep@cg74.fr</a>      <a href="mailto:bertrand.rey@cg74.fr">bertrand.rey@cg74.fr</a><br/>Fonds : Archives relatives au théâtre et à la danse en Haute-Savoie</p>  | <p>2 rue Auguste Prudhomme, 38000 Grenoble<br/>Tél. : 04.76.54.37.81<br/>Contact : Hélène Viallet<br/>Mél : <a href="mailto:sce.arc@cg38.fr">sce.arc@cg38.fr</a></p>  |
| <p>2. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN<br/>1, boulevard Paul Valéry, 01000 BOURG-EN-BRESSE<br/>Tél. : 04 74 32 12 80<br/>Contact : Florence Beaume<br/>Mél : <a href="mailto:archives.departementales@cg01.fr">archives.departementales@cg01.fr</a></p>   | <p>5. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE<br/>57 rue Servient, 69003 LYON<br/>Tél. : 04 72 61 10 73<br/>Contact : Benoît Van Reeth<br/>Mél : <a href="mailto:archanc@rhone.fr">archanc@rhone.fr</a><br/>Fonds : Sous-série 4T : Archives administratives et judiciaires des affaires culturelles de la préfecture du Rhône, ces documents concernent les théâtres municipaux de Lyon, les théâtres privés, les café-concerts, les théâtres de Guignol, les cirques.</p> |
| <p>3. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SAVOIE<br/>244 quai de la Rize, 73000 CHAMBERY<br/>Tél. 04 79 70 87 70<br/>Contact : Jean Luquet<br/>Mél : <a href="mailto:ad@cg73.fr">ad@cg73.fr</a>, <a href="mailto:jean.luquet@cg73.fr">jean.luquet@cg73.fr</a><br/>Fonds : archives du théâtre de Chambéry (documents écrits relatifs au fonctionnement du Théâtre, des documents iconographiques sur les spectacles présentés au Théâtre de Chambéry)</p> | <p>6. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ARDECHE<br/>Place André Malraux, 07000 PRIVAS<br/>Tél. : 04 75 66 98 00<br/>Contact : Dominique Dupraz<br/>Mél : <a href="mailto:archives@cg07.fr">archives@cg07.fr</a><br/>Fonds : Ce fonds conserve les archives relatives aux spectacles présentés au Théâtre du Pigeonnier, créé par Charles Forot (1925-1939).</p>   |
| <p>4. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ISERE</p>  | <p>7. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE<br/>6 rue Barrouin, 42000 SAINT-ETIENNE<br/>Tél. : 04 77 93 58 78</p>  |

Contact : Denys Barau, Solange Bidou (directrice)  
 Mél : [denys.barau@cg42.fr](mailto:denys.barau@cg42.fr), [solange.bidou@cg42](mailto:solange.bidou@cg42)  
 Fonds : 5 fonds d'archives privées (56J, 31J, 46J, 61J, 126J) concernant la vie culturelle dans la Loire, les archives publiques concernant le théâtre.

8. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DRÔME  
 14 rue de la Manutention B.P. 722, 26007 VALENCE  
 Cedex..

Tél. : 04.75.82.44.80

Contact : Simon-Pierre Dinard

Mél : [archives-drome@cg26.fr](mailto:archives-drome@cg26.fr)

#### ARCHIVES MUNICIPALES EN RHONE-ALPES :

1. ARCHIVES MUNICIPALES D'ANNECY  
 Hôtel de ville, B.P. 2305, 74011 Annecy Cedex.

Tél. : 04.50.33.87.79

Contact : Marie-Claude Rayssac

Mél : [archivesmunicipales@ville-annecy.fr](mailto:archivesmunicipales@ville-annecy.fr)

Hôtel de ville, Place Henri Barbusse , 69701 GIVORS  
 Cedex

Tél. : 04.72.49.18.16

Contact : Jean-Michel Duhart

Mél : [jduhart@sitiv.fr](mailto:jduhart@sitiv.fr)

2. ARCHIVES MUNICIPALES DE BOURG-EN-BRESSE

Service des archives.B.P. 90419, 01012 Bourg-en-Bresse  
 Cedex.

Hôtel de ville, place de l'Hôtel de ville.

Tél. : 04.74.45.72.07

Contact : Elisabeth Roux (Responsable des services)

Mél : [archives@ville-bourg-en-bresse.fr](mailto:archives@ville-bourg-en-bresse.fr)

[rouxe@ville-bourg-en-bresse.fr](mailto:rouxe@ville-bourg-en-bresse.fr)

7. ARCHIVES MUNICIPALES DE GRENOBLE

Hôtel de Ville, BP 1066, 38021 GRENOBLE

Tél. : 04 76 76 37 15

Contact : Sylvie Claus

Mél : [archives@ville-grenoble.fr](mailto:archives@ville-grenoble.fr)

8. ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

18 rue Dugas-Montbel, 69002 LYON

Tél. : 04 78 92 32 50

Contact : Catherine Dormont (directrice-adjointe)

Mél : [aml@mairie-lyon.fr](mailto:aml@mairie-lyon.fr)

3. ARCHIVES MUNICIPALES DE CHAMBERY

5, rue Ronde - 73000 Chambéry

Téléphone : 04 79 62 97 90

Mél : [archives.municipales@mairie-chambery.fr](mailto:archives.municipales@mairie-chambery.fr)

Contact : Mélanie SERAFIN

9. ARCHIVES MUNICIPALES DE MEYLAN

12 avenue du Granier, 38240 MEYLAN

Tél. : 04.76.41.16.25

Contact : Muriel Kergoat

Mél : [archives-municipales@mairie-meylan.fr](mailto:archives-municipales@mairie-meylan.fr)

4. ARCHIVES MUNICIPALES D'ECHIROLLES

Hôtel de Ville, BP 248, 38433 ECHIROLLES

Tél. : 04 76 20 63 00

Contact : Pascale Merle

Mél : [p.merle@ville-echirolles.fr](mailto:p.merle@ville-echirolles.fr)

10. ARCHIVES MUNICIPALES DE PIERRELATTE\*

Hôtel de ville, BP 139, 26702 PIERRELATTE

Tél. : 04 75 96 97 00

11. ARCHIVES MUNICIPALES DE ROANNE

Mairie, B.P. 512, 42328 Roanne Cedex.

Tél. : 04.77.23.47.24 ou 25

Contact : Chantal Roche.

5. ARCHIVES MUNICIPALES DE DECINES-CHARPIEU  
 Mairie, Place Roger Salengro, 69150 DECINES-  
 CHARPIEU

Tél. : 04.72.93.30.87

Contact : Véronique Collardé

Mél : [archives@mairie-decines.fr](mailto:archives@mairie-decines.fr)

Mél : [documentation@mairie-roanne.fr](mailto:documentation@mairie-roanne.fr)

12. ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-ETIENNE

164 cours Fauriel, 42100 Saint-Etienne.

Tél. : 04.77.34.40.41 ; télécopie : 04.77.34.40.50 ;

6. ARCHIVES MUNICIPALES GIVORS

Contact : Corinne Porte.

Mél : [archives@saint-etienne.fr](mailto:archives@saint-etienne.fr),  
[christophe.tilliere@saint-etienne.fr](mailto:christophe.tilliere@saint-etienne.fr),  
[corinne.porte@saint-etienne.fr](mailto:corinne.porte@saint-etienne.fr)

13. ARCHIVES MUNICIPALES DE TARARE  
57 rue de la République, BP 149, 69173 TARARE  
Tél. : 04 74 05 49 16  
Contact : Isabelle Fabrello  
Mél : [ifabrello@ville-tarare.fr](mailto:ifabrello@ville-tarare.fr)

14. ARCHIVES MUNICIPALES DE VALENCE  
Archives municipales. B.P. 2119, 26021 Valence Cedex  
12 rue Farnerie  
Tél. : 04.75.79.23.96

Contact : Laurence Salce

Mél : [laurence.salce@mairie-valence.fr](mailto:laurence.salce@mairie-valence.fr)

15. ARCHIVES MUNICIPALES DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
Médiathèque municipale, 79 rue des Jardiniers, B.P. 305, 69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE Cedex.  
Tél. : 04.74.65.56.20  
Contact : Nicole Canet  
Mél : [ncanet@villefranche.net](mailto:ncanet@villefranche.net)

16. ARCHIVES MUNICIPALES DE VILLEURBANNE  
234 cours Emile Zola, 69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04.78.85.87.24  
Contact : Dominique Grard  
Mél : [dominique.grard@mairie-villeurbanne.fr](mailto:dominique.grard@mairie-villeurbanne.fr)

## BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION EN RHONE-ALPES :

1. LE DOME MEDIATHEQUE  
135 Place de l'Europe, BP 173, 73204, ALBERTVILLE  
Tél. : 04 79 10 44 70  
Contact : Joëlle Guidez (conservateur)  
Mél : [mediatheque@albertville.com](mailto:mediatheque@albertville.com),  
[joelle.guidez@albertville.com](mailto:joelle.guidez@albertville.com)  
Fonds : Vidéothèque, Logithèque

2. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE BONLIEU  
1 rue Jean Jaurès, BP 2305, 74011 CEDEX ANNECY  
Tél. : 04 50 33 87 00  
Mél : [bibliotheques@ville-annecy.fr](mailto:bibliotheques@ville-annecy.fr),  
[msumian@agglo-annecy.fr](mailto:msumian@agglo-annecy.fr)  
Contact : Maïté Sumian (directrice adjointe)  
Site : [www.bm-annecy.fr](http://www.bm-annecy.fr)

3. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE PIERRE-GOY  
4 Place du Clos Fleury, 74100 ANNEMASSE  
Tel. : 04.50.95.89.09  
Contact : Mme Navarro  
Mél : [bibasse@mairie-annemasse.fr](mailto:bibasse@mairie-annemasse.fr),  
[catherine.navarro@mairie-annemasse.fr](mailto:catherine.navarro@mairie-annemasse.fr)  
Site : <http://www.mairie-annemasse.fr/culture/bm/accueil.html>  
Actions de médiation : débats, expositions, lectures

Partenariats avec le théâtre du TorrenMEDIATHEQUE ELIZABETH ET LOYER VAILLAND

1 rue du Moulin de Brou, 01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. : 04 74 45 06 07  
Contact : Françoise Ferrand (Responsable des fonds patrimoniaux)  
Mél : [bibliotheques@bm-bourgenbresse.fr](mailto:bibliotheques@bm-bourgenbresse.fr),  
[ferrandf@bm-bourgenbresse.fr](mailto:ferrandf@bm-bourgenbresse.fr)  
Action de médiation : prêt pour exposition  
Fonds : Documents sur les ballets et comédies du 18<sup>e</sup> siècle

5. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AIN  
31 rue Juliette Récamier, 01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 45 22 06  
Mél : [bdp@cg01.fr](mailto:bdp@cg01.fr),  
[viviane.bozon@cg01.fr](mailto:viviane.bozon@cg01.fr)  
Contact : Viviane Bozon

6. SAVOIE-BIBLIO - BIBLIOTHÈQUES DE SAVOIE ET DE HAUTE-SAVOIE  
218 quai de la Rize, 73000 Chambéry  
Tél. : 04 79 68 34 70  
Mél : [chambery@savoie-biblio.com](mailto:chambery@savoie-biblio.com),  
[marion.duvigneau@savoie-biblio.com](mailto:marion.duvigneau@savoie-biblio.com)  
Contact : Marion Duvigneau (directrice)  
Site Internet : <http://www.savoie-biblio.com>

7. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHAMBERY

- Carré Curial, BP 208, 73002 Chambéry Cedex 52 avenue de Chartreuse 38000 MEYLAN  
Tél. 04 79 60 04 04 Tél. : 04 76 90 48 20  
Mél : [a.caraco@mairie-chambery.fr](mailto:a.caraco@mairie-chambery.fr) , [p.plaut@mairie-chambery.fr](mailto:p.plaut@mairie-chambery.fr) Mél : [bibgdpre@mairie-meylan.fr](mailto:bibgdpre@mairie-meylan.fr)  
Site Internet : <http://meylan-bibliotheque.eolas-services.com/index.htm>  
Contacts : Alain Caraco (directeur), Pierrette Plaut (mémoire et région)  
Site Internet : <http://www.bm-chambery.fr/>
8. FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THEATRE ET ANIMATION UNION REGIONALE RHONE-ALPES (FNCTA)  
Mél. : [festichat@wanadoo.fr](mailto:festichat@wanadoo.fr)  
Site Internet : <http://www.fnctarhonealpes.com>  
Contact : Henri Perrot, président de l'Union régionale  
45 allée des Bruyères, 01120 DAGNEUX
9. MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MAX-POL FOUCHET  
5 Place Henri Barbusse, 69700 GIVORS  
Tél. : 04.78.73.93.33  
Mél : [gier@enssib.fr](mailto:gier@enssib.fr)  
Contact : Sylvie Gier (directrice)
10. CENTRE DE RESSOURCES DU TROISIEME BUREAU  
Le petit angle, 1 rue du président Carnot, GRENOBLE  
Site Internet : [www.troisiembureau.com](http://www.troisiembureau.com)  
Tél. : 04 76 00 12 30t (théâtre amateur) et le Relais culturel (théâtre d'Annemasse)  
Mél : [grenoble@troisiembureau.com](mailto:grenoble@troisiembureau.com), [estelle@troisiembureau.com](mailto:estelle@troisiembureau.com)  
Contact : Esthelle Bretheau
11. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE  
12 Boulevard du Maréchal Lyautey, BP 1095, 38021 GRENOBLE  
Site Internet : <http://www.bm-grenoble.fr>  
Tél. : 04 76 86 21 00  
Mél. : [info@bm-grenoble.fr](mailto:info@bm-grenoble.fr)  
Contact : Sandrine Marchand
12. MAISON DU THEATRE  
Ancienne Poste, 01250 JASSERON  
Tél. 04 74 47 10 17  
Mél : [lamaisondutheatre@wanadoo.fr](mailto:lamaisondutheatre@wanadoo.fr)  
Contact : Anne Emeraud
13. BIBLIOTHEQUE DE MEYLAN  
14. MEDIATHEQUE DE MONTÉLIMAR  
16 Bd de Gaulle, 26200 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04.75.92.22.62  
Mél : [mediatheque@mairie-montelimar.fr](mailto:mediatheque@mairie-montelimar.fr)
15. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE LA LOIRE  
ZI de Vaure, 42600 MONTBRISON  
Tél. : 04 77 58 16 00  
Contact : Annie palle  
Mél : [mediatheque@cg42.fr](mailto:mediatheque@cg42.fr) , [annie.palle@cg42.fr](mailto:annie.palle@cg42.fr)  
Fonds : fonds de théâtre pour les troupes amateurs
16. MEDIATHEQUE DE ROANNE  
30 avenue de Paris, 42328 ROANNE  
Tél. : 04 77 23 71 50  
Mél : [mediatheque@mairie-roanne.fr](mailto:mediatheque@mairie-roanne.fr)
17. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-ETIENNE  
20-24, rue Jo Gouttebauge, 42001 SAINT-ETIENNE  
Tél. : 04.77.43.09.77  
Mél : [bm@mairie-st-etienne.fr](mailto:bm@mairie-st-etienne.fr)  
Site Internet : <http://www.bm-st-etienne.fr>
18. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ISERE  
1, rue Alfred Gueymard  
38400 Saint Martin d'Hères  
Tél. : 04 76 63 30 70  
Mél : [bdi@cg38.fr](mailto:bdi@cg38.fr)  
Contact : Dominique Barbet-Massin  
Site Internet : <http://www.bdp38.fr>
19. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE THONON LES BAINS\*  
2 place du Marché, 74200 THONON LES BAINS  
Tél. : 04 50 71 79 61
20. MÉDIATHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE VALENCE  
Place Charles Huguenel, 26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 79 23 70  
Mél : [mediatheque@mairie-valence.fr](mailto:mediatheque@mairie-valence.fr)

21. MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA  
DRÔME

MD Drôme-Centre, 76, chemin de la Forêt, 26000

VALENCE

Tél. 04 75 78 41 90

Contact : Joëlle Pinard

Mél : [mdd-valence@cg26.fr](mailto:mdd-valence@cg26.fr), [jpinard@cg26.fr](mailto:jpinard@cg26.fr)

22. BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT DE  
L'ARDÈCHE - ANDRÉ MALRAUX

Chemin de Many, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 66 05 90

Contact : Nelly Vingtdeux

Mél : [bdp@cg07.fr](mailto:bdp@cg07.fr), [nvingtdeux@cg07.fr](mailto:nvingtdeux@cg07.fr)

Site Internet :

[http://www.cg07.fr/site/site.php?ens=3&ru=18&ss\\_ru=58#a](http://www.cg07.fr/site/site.php?ens=3&ru=18&ss_ru=58#a)

36

23. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE VIENNE

Place Miremont , 38200 VIENNE

Tél. : 04 74 85 07 27

Mél : [bmviennne@wanadoo.fr](mailto:bmviennne@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.bm-vienne.fr/opacweb/>

24. MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE  
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

79 Rue des Jardiniers, BP 305, 69400VILLEFRANCHE-  
SUR-SAONE

Tél. : 04.74.65.56.20

Mél : [mediatheque@villefranche.net](mailto:mediatheque@villefranche.net)

BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DU GRAND LYON :

1. BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE 18 rue François Dauphin , 69002 LYON  
15, rue de l'Armistice, 69500 BRON Tél. : 04 72 77 08 87  
Tél. 04 78 26 72 09 Mél : [bibl@lyon.goethe.org](mailto:bibl@lyon.goethe.org)  
Mél. [bdp@rhone.fr](mailto:bdp@rhone.fr), [veronique.forcet@rhone.fr](mailto:veronique.forcet@rhone.fr) Contacts : Ingrid Neumann, mél.:  
Contact : Véronique Forcet [ingrid.neumann@lyon.goethe.org](mailto:ingrid.neumann@lyon.goethe.org)  
Site Internet : <http://www.rhone.fr/bdp> Ulrich Fügener, mél. : [fuegener@lyon.goethe.org](mailto:fuegener@lyon.goethe.org)
2. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION 5. BIBLIOTHEQUE DE LA PART DIEU  
Bibliothèque universitaire 30 boulevard Vivier Merle, 69461 LYON 03  
5 avenue Pierre Mendès France, 69676 BRON Site Internet : <http://bm-lyon.fr>  
Tél. : 04 78 77 24 87 /24 86 Contacts : Anne Meyer (Documentation Lyon et Rhône-  
Site Internet : <http://scd.univ-lyon2.fr/> Alpes, Dépôt Légal) ; Pierre Guinard (Fonds ancien)  
Téléphone : 04 78 77 24 65 Méls : [ameyer@bm-lyon.fr](mailto:ameyer@bm-lyon.fr), [pguinard@bm-lyon.fr](mailto:pguinard@bm-lyon.fr)  
Contact : Eliane Mont (Chargée d'acquisitions en : 6. CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ENSATT  
langues romanes, Cinéma, Théâtre) 4 rue Sœur Bouvier, 69322 LYON, Cedex 05  
Mél : [eliane.mont@univ-lyon2.fr](mailto:eliane.mont@univ-lyon2.fr) Tél. : 04 78 15 05 16  
Site Internet : <http://www.ensatt.fr>
3. CENTRE D'INFORMATION ET DE 5. BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE  
DOCUMENTATION (CID)\* RHONE-ALPES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES  
DRAC Grenier d'abondance 5 Parvis René-Descartes, BP 7000, 69342 LYON Cedex 07  
Le 6, quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 01 Tél. : 04 37 37 65 00  
Tél. : 04-72-00-44-45 (ligne directe) Mél : [Francoise.Lagnau@ens-lsh.fr](mailto:Francoise.Lagnau@ens-lsh.fr), [Charles.Micol@ens-lsh.fr](mailto:Charles.Micol@ens-lsh.fr)  
Tél. 04.72.00.44.00 (standard)
4. BIBLIOTHEQUE DU GOETHE-INSTITUT

Contact : Françoise Lagnau (acquéreur lettres modernes),  
Charles Micol (directeur)

#### 8. MEDIATHEQUE DE VAISE

Place Valmy, 69009 LYON  
Tél. : 04 72 85 66 20  
Mél. : [artsvivants@bm-lyon.fr](mailto:artsvivants@bm-lyon.fr)  
Site Internet : <http://www.bm-lyon.fr/pratique/bibliotheques/bib9Vaise.htm>

#### 9. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'OULLINS

Centre de la Renaissance, 10 rue Orsel, 69600 OULLINS  
Tél. : 04 72 39 74 99  
Contact : Catherine Marlin  
Mél. : [cmarlin@ville-oullins.fr](mailto:cmarlin@ville-oullins.fr)  
Fonds : ouvrages sur les arts du spectacle

#### 10. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) ESPACE MARCEL ACHARD

112 avenue Maréchal Foch, 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON  
Mél : [mjc@mjcstefoy.org](mailto:mjc@mjcstefoy.org)  
[mjc.stefoy@wanadoo.fr](mailto:mjc.stefoy@wanadoo.fr)  
Site : [www.mjcstefoy.org](http://www.mjcstefoy.org)  
<http://perso.wanadoo.fr/mjc.stefoy>

#### 11. MAISON DU LIVRE DE L'IMAGE ET DU SON

247 Cours Emile Zola, BP 5044, 69601 Cedex  
VILLEURBANNE  
Tél. : 04.78.68.04.04  
Mél : [catherine.maisonneuve@mairie-villeurbanne.fr](mailto:catherine.maisonneuve@mairie-villeurbanne.fr)  
Contact : Catherine Maisonneuve (Directrice)  
Site Internet : <http://www.mairie-villeurbanne.fr>

### COMPAGNIES ET THEATRES EN RHONE-ALPES :

1. LE DOME THEATRE - Scène conventionnée théâtre et danse  
135 place de l'Europe, BP 181, 73276 ALBERTVILLE  
Tél. : 04 79 10 44 88  
Mél : [accueiladm@dometheatre.com](mailto:accueiladm@dometheatre.com)  
Contact : Françoise Gourbeyre (directrice)  
Site internet : [www.dometheatre.com](http://www.dometheatre.com)  
type de structure : structure d'accueil  
champ artistique : théâtre, danse
2. BONLIEU - Scène nationale  
1 rue Jean Jaurès, BP 294, 74007 ANNECY  
Tél. : 04 50 33 44 00  
Mél : [bsn@bonlieu-annecy.com](mailto:bsn@bonlieu-annecy.com)  
Site Internet : [www.bonlieu-annecy.com](http://www.bonlieu-annecy.com)  
Type de structure : structure d'accueil  
Fonds : Ce fonds conserve des documents écrits, iconographiques et audiovisuels relatifs aux spectacles de Bonlieu-Scène nationale.
3. RELAIS CULTUREL CHATEAU ROUGE  
1 route de Bonneville, BP 293, 74112 ANNEMASSE cedex  
Tél. : 04 50 43 24 25  
Contact : Béatrice Le Henaff (Administration), Jacques Maugein (directeur)  
Mél : [beatrice.le-henaff@chateau-rouge.net](mailto:beatrice.le-henaff@chateau-rouge.net)
4. THEATRE DE BOURG EN BRESSE - Scène conventionnée théâtre  
11 Place de la Grenette, BP 146, 01004 BOURG EN BRESSE  
tél. : 04 74 50 40 00  
Conatct : Dominique Ferrier (directeur)  
Mél : [directeur@theatre-bourg.com](mailto:directeur@theatre-bourg.com)  
Site internet : [www.theatre-bourg.com](http://www.theatre-bourg.com)  
Type de structure : structure d'accueil  
Champ artistique : pluridisciplinaire
5. ESPACE MALRAUX - Scène nationale de Chambéry et de la Savoie  
67 carré Curial place Fr. Mitterrand, BP 147, 73001 CHAMBÉRY  
Tél. : 04 79 85 55 43  
Mél : [malraux\\_chambery@wanadoo.fr](mailto:malraux_chambery@wanadoo.fr)  
Type de structure : structure d'accueil  
Champ artistique : pluridisciplinaire
6. LA RAMPE  
15 avenue du 8 mai 1945, BP 287, 38130 ECHIROLLES  
Tél. : 04 76 40 05 05



- Mél : [larampe@ville-echirolles.fr](mailto:larampe@ville-echirolles.fr) champ artistique : théâtre  
 Contact : Eliane Baracetti (directrice)
- Site Internet : [www.ville-echirolles.fr/larampe](http://www.ville-echirolles.fr/larampe)
- Type de structure : structure d'accueil **12. THEATRE LES ATELIERS DE LYON**  
 Champ artistique : pluridisciplinaire 5 rue Petit David, 69002 LYON  
 Tél. : 04 78 37 46 30
- 7. « LES SAISONS » THÉÂTRE DE GIVORS - Scène conventionnée actions innovantes vers les publics**  
 2 rue Puits Ollier, 69700 GIVORS  
 Tél. : 04 72 24 25 50  
 Mél : [saisons.theatre@wanadoo.fr](mailto:saisons.theatre@wanadoo.fr)  
 Site Internet : [www.theatresateliers-lyon.com](http://www.theatresateliers-lyon.com)  
 type de structure : structure d'accueil, lieu de création  
 champ artistique : théâtre
- 13. THEATRE LES CELESTINS**  
 4, rue Charles Dullin 69002 Lyon  
 Tél. : 04 72 77 40 00  
 Contact : [courrier@celestins-lyon.org](mailto:courrier@celestins-lyon.org)  
 Site : <http://www.celestins-lyon.org>
- 8. CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES**  
 4 rue Paul Claudel, B.P 2448, 38034 GRENOBLE  
 tél. : 04 76 00 79 70  
 Mél : [contact@cdna.fr](mailto:contact@cdna.fr)  
 Site Internet : [www.cdna.fr](http://www.cdna.fr)  
 type de structure : structure d'accueil, lieu de création  
 champ artistique : théâtre
- 14. BIENNALE DU THEATRE JEUNES PUBLICS**  
 Palais de la Biennale 120, quai de Bondy 69005 Lyon  
 Tél. : 04 72 77 02 35  
 Contact : [info@biennale-tja.fr](mailto:info@biennale-tja.fr)  
 Site : <http://www.biennale-tja.fr>
- 9. MC2 - MAISON DE LA CULTURE DE GRENOBLE**  
 (Le Cargo) – Scène nationale  
 4 rue Paul Claudel, BP 2448, 38034 GRENOBLE CEDEX 02  
 Tél. : 04 76 00 79 79  
 Mél : [sylvie.douvier@mc2grenoble.fr](mailto:sylvie.douvier@mc2grenoble.fr)  
 Site Internet : [www.mc2grenoble.fr](http://www.mc2grenoble.fr)
- 15. THEATRE DU POINT DU JOUR**  
 7 rue des Aqueducs 69005 Lyon  
 Tél : 04 78 150 180, Fax : 04 78 150 185  
 Contact : Elodie ERARD, Relations publiques  
 Mel : [theatre@lepointdujour.fr](mailto:theatre@lepointdujour.fr)  
 Site Internet : [www.lepointdujour.fr](http://www.lepointdujour.fr)
- 16. THEATRE NOUVELLE GENERATION**  
 (Théâtre des jeunes années) - Centre dramatique national pour l'enfance et la jeunesse  
 23, rue de Bourgogne, CP 518, 69257 LYON  
 Tél. : 04 72 53 15 10  
 Mél : [tng-lyon@wanadoo.fr](mailto:tng-lyon@wanadoo.fr)  
 type de structure : structure d'accueil  
 champ artistique : jeune public
- 10. LES SUBSTANCES - Centre de création artistique**  
 8 bis Quai Saint-Vincent, 69001 LYON  
 Tél. : 04 78 39 10 02  
 Mél : [info@les-sub.com](mailto:info@les-sub.com)  
 Site Internet : [www.les-sub.com](http://www.les-sub.com)  
 Type de structure : structure d'accueil
- 17. L'HEXAGONE DE MEYLAN - Scène nationale**
- 11. THEATRE DE LA CROIX ROUSSE CIE DE LA GOUTTE - Lieu en convention théâtre**  
 24 rue des Ayguinards, 38240 MEYLAN  
 Tél. : 04 76 90 09 80  
 Place Joannès Ambre, 69004 LYON  
 Mél : [administration@hexagone-meylan.asso.fr](mailto:administration@hexagone-meylan.asso.fr)  
 Tél. : 04 72 07 49 50  
 Site Internet : [www.hexagone-meylan.asso.fr](http://www.hexagone-meylan.asso.fr)  
 Mél : [infos@croix-rousse.com](mailto:infos@croix-rousse.com) a.vega@croix-rousse.com  
 Site Internet : [www.croix-rousse.com](http://www.croix-rousse.com)  
 type de structure : structure d'accueil  
 champ artistique : pluridisciplinaire

**18. THEATRE DU FUST**

Chapelle des Carmes, 26200 MONTELIMAR

Tél. : 04 75 01 17 61

Mél. : [theatre@lefust.com](mailto:theatre@lefust.com)Site Internet : <http://www.lefust.com>Mél : [esplanade@mairie-st-etienne.fr](mailto:esplanade@mairie-st-etienne.fr)site internet : [www.mairie-st-etienne.fr](http://www.mairie-st-etienne.fr)

type de structure : structure d'accueil

champ artistique : pluridisciplinaire

**19. THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE - Scène**

conventionnée théâtre et musique

7 rue Orsel, 69600 OULLINS

Tél. : 04 72 39 74 91

Contact : Nicole Lévy (secrétaire générale)

Mél : [theatre.renaissance@ville-oullins.fr](mailto:theatre.renaissance@ville-oullins.fr), [n.levy@ville-oullins.fr](mailto:n.levy@ville-oullins.fr)

oullins.fr

Site Internet : [www.theatre.larenaissance.com](http://www.theatre.larenaissance.com)

type de structure : structure d'accueil

champ artistique : pluridisciplinaire, musique

**24. MAISON DES ARTS THONON EVIAN**

Espace Maurice Novarina, 4 BIS AVENUE D'Evian, 74200 THONON-LES-BAINS

Tél. : 04 50 71 39 47

Mél : [thierry.vautherot@mal-thonon.org](mailto:thierry.vautherot@mal-thonon.org), [rene@mal-thonon.org](mailto:rene@mal-thonon.org) (administration)

Contact : Thierry Vautherot (Directeur)

Site Internet : [www.mal-thonon.org](http://www.mal-thonon.org)**20. THEATRE MUNICIPAL DE PRIVAS - Scène**

conventionnée théâtre et cirque

Place André Malraux, BP 623, 07006 Privas cedex

Tél. : 04.75.64.62.00

Mél : [theatredeprivas@theatredeprivas.com](mailto:theatredeprivas@theatredeprivas.com)[theatre@mairie-privas.fr](mailto:theatre@mairie-privas.fr)

Contact : Maccoco Elizabeth (Présidente)

Site Internet : [www.mairie-privas.fr](http://www.mairie-privas.fr)**25. COMÉDIE DE VALENCE (Théâtre Bel image) - Centre**

dramatique national Drôme – Ardèche

1 place Charles Huguenel, 26000 VALENCE

Tél. : 04 75 78 41 71 / 70

Mél : [comedie.de.valence@wanadoo.fr](mailto:comedie.de.valence@wanadoo.fr)Site Internet : [www.comediedevalence.com](http://www.comediedevalence.com)

Type de structure : structure d'accueil, lieu de création

Champ artistique : théâtre, danse

**21. THEATRE MUNICIPAL DE ROANNE**

1 rue Molière, 42300 ROANNE

Tél. : 04 77 71 44 30

Mél : [theatre@mairie-roanne.fr](mailto:theatre@mairie-roanne.fr)

Contact : Bernard Saliba (Directeur)

**26. CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION**

CULTURELLE (CRAC) - Scène nationale

36 Bld Général de Gaulle, 26000 VALENCE

Tél. : 04 75 82 44 11

Contact : Béatrice Darnal (Administratrice), Nathalie Hettler (Documentaliste)

Mél : [b.darnal@crac.asso.fr](mailto:b.darnal@crac.asso.fr), [n.hettler@crac.asso.fr](mailto:n.hettler@crac.asso.fr)Site Internet : [www.crac.asso.fr](http://www.crac.asso.fr)

type de structure : structure d'accueil

champ artistique : pluridisciplinaire

**22. COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE - Centre dramatique**

national

7 Avenue Emile Loubet, 42000 SAINT ETIENNE

tél. : 04 77 25 01 24

Mél : [comedie@comedie-de-saint-etienne.fr](mailto:comedie@comedie-de-saint-etienne.fr)Site Internet : [www.comedie-de-saint-etienne.fr](http://www.comedie-de-saint-etienne.fr)

type de structure : structure d'accueil, lieu de création

champ artistique : théâtre

**27. THÉÂTRE DE VIENNE - Scène conventionnée théâtre**

et musique

1 rue Chantelouve, 38200 VIENNE

Tél. : 04 74 85 00 05

Mél : [contact@theatredevienne.com](mailto:contact@theatredevienne.com)Site Internet : [www.theatredevienne.com](http://www.theatredevienne.com)

type de structure : structure d'accueil

champ artistique : pluridisciplinaire

**23. L'ESPLANADE MAISON DE LA CULTURE - Lieu en**

convention lyrique, danse, jeune public

Jardin des Plantes, B.P. 237, 42013 SAINT-ETIENNE

Cedex

tél. : 04 77 47 83 47

**28. THÉÂTRE MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE -**

2 Scène conventionnée musique et théâtre

Place de la sous préfecture, BP 301, 69665 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE  
 Tél. : 04 74 65 15 40  
 Mél : [centreculturel.villefranche@wanadoo.fr](mailto:centreculturel.villefranche@wanadoo.fr)  
 Site Internet : [www.theatredevillefranche.asso.fr](http://www.theatredevillefranche.asso.fr)  
 Contact : Alain Moreau (Directeur)  
 type de structure : structure d'accueil  
 champ artistique : pluridisciplinaire

THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE – Centre dramatique national  
 8, place Lazare Goujon, 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. : 04 78 03 30 30  
 Mél : [direction@tnp-villeurbanne.com](mailto:direction@tnp-villeurbanne.com)  
 Site Internet : [www.tnp-villeurbanne.com](http://www.tnp-villeurbanne.com)  
 type de structure : structure d'accueil, lieu de création  
 champ artistique : théâtre

## MUSEES :

1. MUSEE DU CHAPEAU  
 16 route de Saint-Galmier, 42140 CHAZELLE-SUR-LYON  
 Tél. : 04 77 94 23 29  
 Mél : [mchapeau@museeduchapeau.com](mailto:mchapeau@museeduchapeau.com)  
[e.bolomier@museeduchateau.com](mailto:e.bolomier@museeduchateau.com)  
 Site : [www.museeduchapeau.com](http://www.museeduchapeau.com)  
 Domaine(s) : Ethnologie, Technique et industrie
2. MUSEE GEO-CHARLES  
 1 rue Géo-Charles, 38130 ECHIROLLES  
 Téléphone : 04 76 22 58 63  
 Contact : Mme Chambon (directrice)  
 Mél : [musee-geo-charles@ville-echirolles.fr](mailto:musee-geo-charles@ville-echirolles.fr)  
[e.chambon@ville-echirolles.fr](mailto:e.chambon@ville-echirolles.fr)  
 Domaine(s) : Musées/Centres d'art (expositions)  
 Catégorie : musée des beaux-arts  
 Thèmes(s) : Art contemporain, Art moderne
3. MUSEE DU CHATEAU DE GRIGNAN  
 Le château, 26230 GRIGNAN  
 Tél. : 04 75 91 83 50 ou 04 75 91 83 61  
 Mél. : [chateau-grignan@cg26.fr](mailto:chateau-grignan@cg26.fr)  
 Fonds : 200 costumes de théâtre (de fabrication locale) se situe entre 1987 et 1999 et illustre les périodes 16e et 17e siècle
4. MUSEE DE GRENOBLE  
 5 place Lavalette, BP 326, 38000 GRENOBLE  
 Tél. : 04 76 63 44 44  
 Contact : Christine Poullain (conservateur responsable de la bibliothèque)  
 Site Internet : [www.museedegrenoble.fr](http://www.museedegrenoble.fr)
5. MUSEE HEBERT\*  
 Chemin Hébert, 38700 LA TRONCHE  
 Tél. : 04 76 42 97 35 et 46 12
6. MUSEE DES BEAUX ARTS DE LYON\*  
 20 Place des Terreaux, 69001 LYON  
 Tél. : 04 72 10 17 40  
 Domaine(s) : Archéologie, Arts décoratifs, Beaux-Arts, Civilisations extra-européennes  
 Site Internet : <http://www.mairie.lyon.fr>
7. MUSEE DE L'IMPRIMERIE\*  
 , 13 rue de la Poulailerie, 69002 LYON  
 Contact : Mme Moglia  
 Site Internet : <http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/sections/fr>
8. MUSEE GADAGNE  
 1 Place du petit collège, 69005 LYON  
 Tél. : 04 72 56 74 06  
 Contacts : Roseline Agustin, Jérôme Triaud  
 Méls : [gadagne@mairie-lyon.fr](mailto:gadagne@mairie-lyon.fr), [roseline.agustin@mairie-lyon.fr](mailto:roseline.agustin@mairie-lyon.fr), [jerome.triaud@mairie-lyon.fr](mailto:jerome.triaud@mairie-lyon.fr)  
 Site Internet : <http://www.museegadagne.com/>
9. MUSEE INTERNATIONAL DE LA CHAUSSURE  
 2 rue Sainte-Marie, 26100 ROMANS  
 Tél. : 04 75 51 81  
 Contact : [acoudurier@ville-romans26.fr](mailto:acoudurier@ville-romans26.fr)  
 Site Internet : [http://www.ville-romans.com/rubrique.php?id\\_rubrique=64](http://www.ville-romans.com/rubrique.php?id_rubrique=64)  
 Domaine(s) : Technique et industrie

10. MUSEE DU VIEUX SAINT-ETIENNE

Hôtel de Villeneuve, 13 bis rue Gambetta, 42000 SAINT-ETIENNE

Tél. : 04 77 25 74 32

Mél. : [\\_amis@vieux-saint-etienne.com](mailto:_amis@vieux-saint-etienne.com)

Site Internet : <http://vieux-saint-etienne.com>

11. MUSEE DE LA VILLE DE VIENNE

Place de Miremont, 38200 VIENNE

Tél. : 04 74 85 50 42

Contact : [musees.vienne@free.fr](mailto:musees.vienne@free.fr)

Domaine(s) : Archéologie, Arts décoratifs, Beaux-Arts,

Histoire

12. MUSEE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

Place du château, BP 1753 - 38220 Vizille

Tél. : 04 76 68 07 35

mél : [musee.revolution@cg38.fr](mailto:musee.revolution@cg38.fr)

Site Internet : <http://www.musee-revolution-francaise.fr/>

## **Annexe 3 : Tableau des taux de réponse**

<i>Type d'établissement</i>	Contacts	Non réponses	Réponses		Réponses négatives		Réponses libres		Questionnaires reçus	
<i>Archives départementales</i>	8	0,00%	8	100,0%	3	37,50%	0	0,00%	5	62,50%
<i>Archives municipales</i>	15	6,75%	14	93,25%	3	20,00%	0	0,00%	11	73,25%
<i>Bibliothèques et centres de documentation en Rhône-Alpes</i>	25	32,00%	17	68,00%	3	12,00%	2	8,00%	12	48,00%
<i>Bibliothèques et centres de documentation du Grand Lyon</i>	14	28,50%	10	71,50%	5	35,50%	1	7,50%	4	28,50%
<i>Théâtres</i>	29	41,50%	17	58,50%	5	17,25%	1	3,50%	11	37,85%
<i>Musées</i>	12	33,50%	8	66,50%	1	8,25%	0	0,00%	7	58,25%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>28,25%</b>	<b>74</b>	<b>71,75%</b>	<b>20</b>	<b>19,50%</b>	<b>4</b>	<b>3,75%</b>	<b>50</b>	<b>48,50%</b>

## **Annexe 4 :Dépouillement des questionnaires**

---

*La conservation et l'archivage de documents relatifs au théâtre s'inscrivent-ils dans les missions de votre structure ?*

### ***Théâtres***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>	<b><i>N S P</i></b>
18,00%	73,00%	9,00%

### ***Archives départementales***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>
100,00%	0,00%

### ***Bibliothèques***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>
50,00%	50,00%

### ***Musées***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>
42,75%	57,25%

### ***Archives municipales***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>
72,75%	27,25%

---

*Est-ce que vous conservez vous-même vos propres archives ?*

### ***Théâtres***

<b><i>Oui</i></b>	<b><i>Non</i></b>
91,00%	9,00%

---

Possédez-vous des archives relatives au théâtre antérieures à 1950 ?

**Théâtres**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
10,00%	90,00%

**Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
100,00%	0,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
37,50%	62,55%

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
42,75%	57,25%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
82,00%	18,00%

---

Possédez-vous des archives relatives au théâtre contemporain (postérieures à 1950) ?

**Théâtres**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
100,00%	0,00%

**Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
40,00%	60,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
50,00%	50,00%

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
42,75%	57,25%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
82,00%	18,00%

---

Ces archives ou documents constituent-ils un fonds particulier au sein d'un ensemble plus vaste ?

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
50,00%	50,00%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
55,50%	44,50%

**Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
80,00%	20,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
30,00%	70,00%

---

Avez-vous des règles précises et formalisées en matière de classement et de conservation ?

**Théâtres****Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
100,00%	0,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
100,00%	20,00%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
100,00%	0,00%

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
40,00%	70,00%

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
75,00%	25,00%

---

*Est-ce que vous menez des actions de médiation et/ou de diffusion en faveur de ces archives en particulier ?*

**Théâtres**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
18,00%	82,00%

**Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
20,00%	80,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
50,00%	50,00%

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
25,00%	75,00%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
55,50%	45,50%

---

*La totalité des documents relatifs à la mémoire du théâtre est-elle accessible à tous les publics ?*

**Théâtres**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
20,00%	80,00%

**Archives départementales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>N s p</i>
50,00%	25,00%	25,00%

**Bibliothèques**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
70,00%	30,00%

**Musées**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
25,00%	75,00%

**Archives municipales**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
77,75%	22,25%

---

*Avez-vous délégué la conservation de vos archives à une ou plusieurs autres structures ?*

**Théâtres**

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
18,00%	82,00%



*Avez-vous une politique précise et formalisée en matière de donation ?*

***Théâtres***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
18,00%	82,00%

*Avez-vous une politique précise et formalisée en matière d'acquisition et de collecte ?*

***Musées***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
25,00%	75,00%

***Archives municipales***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>N S P</i>
55,50%	33,50%	11,00%

***Archives départementales***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
20,00%	80,00%

***Bibliothèques***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
40,00%	60,00%

*Seriez-vous intéressé pour participer à un réseau documentaire régional de la mémoire du théâtre contemporain ?*

***Théâtres***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>N s p</i>
45,50%	45,50%	9,00%

***Archives départementales***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>N s p</i>
20,00%	60,00%	20,00%

***Bibliothèques***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
50,00%	50,00%

***Musées***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
50,00%	50,00%

***Archives municipales***

<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>N s p</i>
55,50%	33,50%	11,00%

## ***Annexe 5 : Tableaux descriptifs des archives de théâtre en Rhône-Alpes***

### ***1. Les musées***

#### **Les archives antérieures à 1950**

<b><i>Musée Gadagne</i></b>	Manuscrits, photographies, objets, livres sur les marionnettes
<b><i>Musée du chapeau</i></b>	Programmes de représentation, affiches
<b><i>Musée de l'imprimerie</i></b>	Programmes de théâtre

#### **Les archives contemporaines**

<i>Musée Gadagne</i>	Fonds particuliers : photographies de marionnettes et de spectacles de l'Europe de l'Est
<i>Musée du chapeau</i>	Documents relatifs aux troupes chazelloises de théâtre : programmes des représentations, photographies des acteurs et des pièces jouées.
<i>Musée du Château de Grignan</i>	Documents de communication, accessoires, costumes.

## 2. Les archives départementales

### Les archives antérieures à 1950

<i>Archives départementales de l'Ardèche</i>	Fonds Charles Forot. Sous-série 24 J. Dates extrêmes : 1907-1977. Ce fonds conserve les archives relatives aux spectacles présentés au Théâtre du Pigeonnier, créé par Charles Forot (1925-1939). Typologie : périodique vivant, textes de pièce, documents de mise en scène, correspondance, affiches, dossiers de presse, programmes, dessins, photographies, cartes postales.
<i>Archives départementales de la Loire</i>	Fonds Marius Delomier. Sous-série 46 J. Dates extrêmes : 1922-1951. Ce fonds contient les archives d'une association régionaliste, qui publiait la revue "Les Amitiés foréziennes et vellaves" et organisait des concerts et la venue à Saint-Etienne de troupes de théâtre, notamment celle de Jacques Copeau. Avant sa disparition, elle a contribué à la venue de Jean Dasté à Saint-Etienne. Typologie des documents : document administratif, correspondance, affiches, programmes, photographies.
<i>Archives départementales du Rhône, section ancienne</i>	Archives administratives et judiciaires des affaires culturelles de la préfecture du Rhône. Sous-série 4 T. Période : 19e siècle et 20e siècle. Ces documents concernent les théâtres municipaux de Lyon (notamment et surtout celui des Célestins), les théâtres privés, les café-concerts, les théâtres de Guignol, les cirques. Typologie des documents : documents administratifs, correspondance, textes de loi, affiches.
<i>Archives départementales de la Haute-Savoie</i>	Théâtres : activités artistiques, recensement des salles de spectacles, oeuvres lyriques, tournées, répertoire des opéras comiques. Sous-série 4 T. Dates extrêmes : 1884-1940.

<i>Archives départementales de l'Ardèche</i>	Fonds Charles Forot. Sous-série 24 J. Dates extrêmes : 1907-1977. Ce fonds conserve les archives relatives aux spectacles présentés au Théâtre du Pigeonnier, créé par Charles Forot (1925-1939). Typologie : périodique vivant, textes de pièce, documents de mise en scène, correspondance, affiches, dossiers de presse, programmes, dessins, photographies, cartes postales.
<i>Archives départementales de la Savoie</i>	Fonds du théâtre de Chambéry. Période : milieu du 19e siècle, 20e siècle. Ce fonds conserve des documents écrits relatifs au fonctionnement du Théâtre, ainsi que des documents iconographiques sur les spectacles présentés au Théâtre de Chambéry. Typologie des documents : documents de mise en scène, documents administratifs, affiches, audiocassettes, bandes magnétiques, plans d'architecture. Fonds de divers services culturels s'intéressant au théâtre, notamment subventions, construction de salles.

### Les archives contemporaines

<i>Archives départementales de la Loire</i>	Fonds de la Maison de la Culture de Firminy (61 J). Archives de cet organisme qui a fonctionné de 1968 à 1989, et organisé de nombreuses représentations théâtrales, spectacles invités ou productions locales. Typologie des documents : correspondance, contrats, programmes, affiches, photographies, diapositives ; captations vidéo. Papiers de Jean Dasté (126 J). Papiers personnels du fondateur de la Comédie de Saint-Etienne et papiers concernant son activité théâtrale et cinématographique. Typologie des documents : textes sur le théâtre, textes de pièces, dessins de décors ou costumes, masques, costumes, photographies. Archives de la Comédie de Saint-Etienne (8 ETP). Depuis sa création en 1947 jusqu'au départ du précédent directeur, Daniel Benoin, en 2001. Typologie des documents : documents administratifs, gestion du personnel, comptabilité, photographies, affiches, maquettes de décor, enregistrements sonores, captations vidéo ; dessins de décor ou de costumes, textes de pièces de théâtre, archives de la régie (décor, lumières, son).
<i>Archives départementales de la Savoie</i>	Fonds Henry Doublier (archives privées de créateur de spectacles lyriques et théâtre). Fonds de divers services culturels s'intéressant au théâtre, notamment subventions, construction de salles, etc.

## 1. Les archives municipales

<i>Archives municipales de Bourg-en-Bresse</i>	<b>Archives publiques</b>  Série <b>DD propriétés communales</b> : Sous-série DD 32 : Comédie (1783-1787). Sous-série <b>4 M Édifices scolaires, culturels et sportifs</b> : Bâtiment du théâtre (1796-1938). Sous-série <b>5 R Théâtre</b> : Fonctionnement du théâtre (1802-1940) <b>300 W Versement de la direction des services techniques</b> : Bâtiment du théâtre (1946-1989) <b>137 W Versement du service culturel</b> : Fonctionnement du théâtre (1972-1993) <b>272 W Versement du théâtre municipal</b> : Fonctionnement du théâtre (1940-1987) <b>116 W Versement du théâtre municipal</b> : 198 affiches de spectacles (1979-1990)  <b>Bibliothèque</b>  4 ouvrages généraux sur le théâtre, 8 ouvrages sur le théâtre de Bourg-en-Bresse, 2 ouvrages sur Tony Ferret.
--	--

<i>Archives municipales de Chambéry</i>	<b>Archives publiques</b>  Série <b>M Bâtiments communaux</b> : bâtiment du théâtre municipal depuis 1894. Série <b>R Instruction publique , Sciences, Lettres, Arts, Sports</b> : registre des recettes du théâtre depuis 1894, ainsi que divers documents de gestion et de réglementation. Série <b>W</b> : Versements du théâtre municipal de Chambéry
---	---

<i>Archives municipales de Grenoble</i>	<b>Archives publiques</b>  <b>Fonds produit par le théâtre municipal (avant et après 1950)</b> : gestion de l'établissement (organisation générale, fonctionnement, abonnements, comptabilité...) personnel (directeur, personnel technique, artistes...) activités (programmation, dossiers de presse, affiches, statistiques de fréquentation...) Autres fonds bâtiment (construction, entretien, suivi matériel...) finances (subvention...) culture (insertion dans le paysage culturel grenoblois et plus largement rhône-alpin...) photographies.
---	---



<p><i>Archives municipales de Lyon</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Archives privées</b></p> <p><b><u>Les fonds privés</u></b></p> <p><b>Fonds Gustave Girrane</b> (1905-1922) : Notes manuscrites, dessins, gravures, documents photographiques, brevet d'invention, certificats d'addition, devis, plans, extraits du Bulletin municipal officiel.</p> <p><b>Fonds Morand</b> (1764-1790) : Manuscrits, ouvrages imprimés, documents iconographiques, papiers personnels et correspondance, documents écrits et iconographiques concernant les travaux de décor intérieur et de machinerie pour le Grand-Théâtre (notamment) entrepris par Morand.</p> <p><b>Fonds Edmond Locard</b> (1921-1967) : Éléments biographiques, correspondance notamment avec les cercles, sociétés et associations et théâtres lyonnais, documentation, articles de presse, expertises judiciaires.</p> <p><b>Fonds Gaspard André</b> (1850-1898) : 500 dessins et photographies, projets d'architecture, esquisses pour la reconstruction du théâtre des Célestins (1873).</p> <p><b>Fonds de Fleurieu</b> (1690-1840) : Documents relatifs au fonctionnement et aux activités de la compagnie Perrache ou entreprises des travaux du midi de Lyon et à l'Entreprise du grand spectacle des Terreaux ou entreprise du grand théâtre de Lyon.</p> <p><b>Fonds Luigini</b> (1860-1895, 1925) : partitions d'opéra d'Alexandre Luigini.</p> <p><b>Fonds des « Frères des Quatrièmes de l'Opéra de Lyon »</b> (association fondée en 1941) (1810-2002) : Activité de l'association, documentation sur l'opéra depuis 1810 (représentations au cours des saisons théâtrales), fonctionnement de l'association, activités.</p> <p><b>Fonds association du Théâtre de La Platte</b> (1979-2005) : Documents fondateurs et historique du Théâtre de La Platte.</p> <p><b>Travaux universitaires</b> (2002) : « L'Opéra-Grand-Théâtre de Lyon et son public sous la III<sup>ème</sup> République (1870-1940) », ORIZET Marion, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine réalisé sous la direction de Claude-Isabelle BRELOT, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 11 juillet 2002, 1 vol.186 p.</p> <p><b>Petits fonds privés</b> : notes de Raoul Cinoh, critique de théâtre (1900-1906), Constat d'exploitation de l'entreprise des Théâtres des terreaux et Célestins (1796).</p> <p><b><u>Les fonds figurés</u></b></p> <p><b>Fonds général des plans</b> (18<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles) : cartes, plans d'urbanisme, plans d'édifices. Concernant les théâtres municipaux (Grand-Théâtre, Théâtre des Célestins).</p> <p><b>Fonds Morand</b> : plans, projet d'un théâtre pour le quartier des Célestins.</p> <p><b>Fonds Mortamet</b> (1920-1980) : Plans de travaux effectués au Grand Théâtre de Lyon.</p> <p><b>Fonds des photographies</b> (19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles) : Épreuves papiers isolées concernant la ville de Lyon.</p> <p><b>Fonds des albums photographiques</b> (1887) : 30 photographies d'acteurs et de musiciens du Grand-Théâtre.</p> <p><b>Fonds Luigini</b> (1870-1920) : Photographies de la famille d'Alexandre Luigini, chef d'orchestre du Grand Théâtre de 1877 à 1897.</p> <p><b>Fonds des cartes postales</b> (19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles) : Bâtiments et vues de Lyon.</p> <p><b>Fonds des affiches</b> (19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles) : affiches relatives à tout sujet intéressant la ville de Lyon et tous formats.</p> <p><b>Fonds général des éphémères</b> (19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles) : plaquettes, dépliants, tracts, affichettes, programmes de spectacles, calendriers, concernant les domaines de la vie sociale, politique, culturelle.</p>
--	--

<p><i>Archives municipales de Lyon</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Archives publiques</b></p> <p><b><u>Les archives anciennes</u></b>  <b>Maisons et fonds appartenant à la Ville (1706-1758)</b> : Construction de deux bâtiments (une salle de concert et une salle de spectacle), copies d'actes consulaires, pièces comptables, plans (130 pièces).  <b>Justice, procédures, police (1746-1788)</b> : Police des spectacles (33 pièces).  <b><u>Fonds des établissements</u></b>  <b>Fonds de l'Opéra de Lyon (1790-1996)</b> : fonctionnement de l'Opéra de Lyon.  <b>Fonds de la bibliothèque de l'Opéra de Lyon (1775-1900)</b> : partitions d'opéras et de ballets.  <b>Fonds du théâtre des Célestins (1797-2003)</b> : fonctionnement et activités du théâtre des Célestins.  <b>Fonds de la bibliothèque du théâtre des Célestins (1820-1922)</b> : Livrets manuscrits ; imprimés : livrets, pièces de théâtre, cahiers de partition.  <b>Fonds des subsistances, laboratoire de création artistique (2000-2003)</b> : Activités des Subsistances : programmes, plaquettes de présentation, tracts, dossiers de presse, affiches.  <b><u>Fonds des autres services municipaux</u></b>  <b>Fonds du Domaine (1818-1902)</b> : gestion des biens communaux (Grand Théâtre, théâtres municipaux, théâtre des Célestins).  <b>Fonds des bâtiments communaux de Lyon (1874-1988)</b> : Construction, aménagement et entretien des bâtiments communaux comprenant les théâtres municipaux : dossiers administratifs et plans d'exécution des bâtiments communaux.  <b><u>Fonds des affaires culturelles</u></b>  <b>Fonds du 2<sup>ème</sup> bureau (1827-1940)</b> : Le 2<sup>ème</sup> Bureau est un service aux compétences très étendues dont l'existence s'étend de 1908 à 1946. Il reprend les attributions et les dossiers du 1<sup>er</sup> bureau « Beaux-arts » dont l'existence s'étend de 1882 à 1907 et qui est chargé de la gestion et de l'exploitation des théâtres municipaux, du Conservatoire de musique, de l'Ecole des beaux-arts, des musées et des bibliothèques .  <b>Fonds du 3<sup>ème</sup> bureau « Instruction publique et des Beaux-Arts » (1919-1955)</b> : comptabilité, rapports de surveillance.  <b>Fonds de la 6<sup>e</sup> division Instruction publique et Beaux-arts (1934-1963)</b> organisation des spectacles, des saisons théâtrales, comptabilité.  <b>Fonds de la 6<sup>e</sup> division « affaires culturelles » (1891-1977)</b> : cahiers des charges, comptabilité, etc.  <b>Fonds de la direction des affaires culturelles (1900-1996)</b> : suivi et gestion des établissements culturels de la ville, politique culturelle de la ville.  <b>Fonds des bâtiments communaux</b> : gestion, projet, construction et entretien des salles de spectacle.  <b><u>Fonds des cabinets adjoints</u></b>  <b>Fonds du cabinet de l'adjoint délégué à la culture Jacques Oudot (1989-1995)</b> : Dossiers de correspondance classés par ordre alphabétique de personnes et d'organismes ou de thème.  <b>Fonds du cabinet de l'adjoint délégué à la culture Denis Trouxe (1955-2001)</b> : Dossiers de correspondance classés par ordre alphabétique de personnes et d'organismes ou de thème.</p>
<p><i>Archives municipales de Lyon</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>La bibliothèque</b></p> <p>Bibliothèque des archives municipales de Lyon (19<sup>ème</sup> - 20<sup>ème</sup> siècles) : monographies relatives à Lyon et à l'histoire des théâtres à Lyon.  Dossiers documentaires des archives municipales de Lyon (19<sup>ème</sup> - 20<sup>ème</sup> siècles) : Ensemble de dossiers biographiques et thématiques constitués par les archives municipales sur l'histoire de Lyon, les personnalités et les édifices lyonnais.</p>



<i>Archives municipales de Pierrelatte</i>	<p style="text-align: center;"><b>Archives publiques :</b></p> <p><b>Série R Instruction publique , Sciences, Lettres, Arts, Sports :</b></p> <p><b>Sous-série 2R Fêtes théâtrales du Rocher :</b> programmes, affiches, tracts, comptes-rendus de réunion, correspondance, photographies (1921-1961)</p> <p style="text-align: center;"><b>Archives privés :</b></p> <p><b>Sous-série 6 Z Association artistique du Rocher :</b> programmes, etc. (1922-1926)</p>
--	--

<i>Archives municipales de Roanne</i>	<p style="text-align: center;"><b>Archives publiques :</b></p> <p><b>Série M Bâtiments communaux :</b></p> <p>1 M 91/1 Projet de construction 1 M 92/2 Théâtre société des acteurs lyriques (1832-1950) 1 M 91/3 Liste des Directeurs successifs (1830-1940) 1 M 91/4 Construction (1880) 1 M 91/5 Eclairage, fosse, buvette, imprimés, décors, demandes d'emploi (1936-1938) 1 M 91/10 Théâtre, projets, résultats concours, correspondance de l'architecte (1880) 1 M 91/6 Toiture, crépis, jeu d'orgues, installations électriques (1954) 1 M 91/7 Fonctionnement du Théâtre (1980) 1 M 91/8 Inauguration (1987-1989) 1 M 91/9 Théâtre (info) (1989)</p> <p><b>Série R Instruction publique , Sciences, Lettres, Arts, Sports :</b></p> <p>2 R 10 Restauration, cahier des charges, chauffage (1897-1935) 2 R 14 Théâtre règlement, personnel (1939-1948) 2 R 1/2 à 2 R 1/17 (16 boîtes) saisons théâtrales de (1956 -1981) 2 R 2 Saisons théâtrales (1981-1982) 2 R 4 A l'affiche (1989) (bicentenaire) 2 R 5 Projet des programmes pour le théâtre (1977-1978) 2 R 6 Théâtre Municipal, attribution de coupes à divers clubs ou associations (1975-1979) 2 R 7 Comptes théâtre (1980-1981) 2 R 8 Théâtre modification bordereau (1981-1983) 2 R 9 Divers théâtre, confiseries, expos, sinistres, bordereau, sociétés locales, programmes, notes. (1953-1980) 2 R 11 Budget (1985-1987) 2 R 12 Fonctionnement (1982-1985) 2 R 13 Fonctionnement (1985-1987) 2 R 16 Règlement, personnel 1949-1974 2 R 40 Saison théâtrale 1981-1982</p> <p><b>Archives bâtiments :</b> (boîtes) N° 294-433-1127</p>
---	---

<p><i>Archives municipales de Saint-Etienne</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Archives publiques</b></p> <p><b>Série D Administration de la commune et série M Bâtiments communaux</b> : documents qui se rapportent à l'édification des théâtres ou autres salles de spectacles : pièces administratives, financières et comptables (dossiers de subventions devis), mémoires de travaux ainsi que de la correspondance échangée par la municipalité avec les architectes, sculpteurs, peintres et autres corps de métiers.</p> <p><b>Série I Police</b> : pièces administratives relatives à la réglementation dans les théâtres.</p> <p><b>Série R Instruction publique , Sciences, Lettres, Arts, Sports</b> : 3 R : pièces relatives aux différentes manifestations théâtrales : articles de presse, programmes, affiches.</p> <p><b>Fonds iconographique</b> : cartes postales et photographies représentant les différents lieux de spectacles. Nombreux plans de théâtres appartenant à la ville.</p> <p><b>Série W</b> : documents de même nature que ceux cités précédemment.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Archives privées</b></p> <p><b>Série S</b> :</p> <p>1 S 5 Programmes du théâtre Massenet (années 20) 20 S 97-155 Fonds Duperray : écrits relatifs au théâtre. 29 S : photographies d'Ito Josué. 29 S 1 Compagnie des Comédiens de Grenoble (1945-1947) et Comédie de Saint-Étienne (1947-1970) : programmes de la Saison, affichettes, formulaires d'abonnement, revue <i>Public</i> et autres revues théâtrales. 29 S 2 Comédie de Saint-Étienne (1970-1971, 1988-1989) : idem. 29 S 3 à 29 S 245 Fonds d'affiches de la Comédie de Saint-Étienne (1953-1997) : 242 affiches. 32 S : photographies de François Xavier Noir et Hubert Vaucanson.</p> <p><b>Fonds Fi</b> : photographies (notamment fonds Léon Leponce, reporter photographe), affiches. Archives sonores et audiovisuelles.</p> <p><b>Sous-série 6 C</b> : ouvrages sur le théâtre <b>Sous-série 12 C 20</b> : revues consacrées au théâtre dont le magazine <i>Public</i> de la Comédie de Saint-Etienne.</p> <p style="text-align: center;"><b>Dossiers documentaires</b></p>

	<b>Archives publiques</b>
<i>Archives municipales de Tarare</i>	<p><b>Sous-Série 4 M Edifices culturels (théâtres, cinémas) :</b></p> <p><b>4 M 1 Théâtre municipal - Salle Denave (1896-1954) :</b> Location de la salle par M. Delharpe 1896, 1902 et 1919 Conventions Bouvier 1897 et Peuble 1900 ; Exploitation directe à compter du 1er octobre 1902 : règlements et tarifs 1902 et 1909 ; Affermage Guillard 1914-1917 ; Acquisition de la salle 1922 ; Propositions de spectacles, programmation partielle, photos dédiées d'artistes 1906-1954 ; Correspondance 1896-1925.</p> <p><b>4 M 3 Théâtre municipal - Salle Denave (1927-1943) :</b> Construction d'une tribune (1927), Délibérations du conseil municipal 1927 – 1942, Convention Castellain (1929 – 1941), Relèvement des tarifs (1943).</p> <p><b>4 M 5 Théâtre municipal - Salle Denave (1945-1946) :</b> Tarifs des locations, Concierge : congé dédit à M. Lély, attributions 1946.</p> <p><b>4 M 6 Théâtre municipal - Salle Denave (1928-1952) :</b> Bail Champeau et nouvelles dispositions pour la location de la buvette (1938, 1941, 1945, 1946) ; Buvette (1928–1946) ; Concierge : nomination de M. Lacroix au 1er janvier 1947 ; Correspondance avec Lucien Pfefferkorn (1950 – 1952).</p> <p><b>4 M 8 Théâtre municipal :</b> inauguration 15-11-1954.</p> <p><b>4 M 9 Théâtre municipal (1951-1965) :</b> Fonctionnement : préparation (1951 – 1954), Fonctionnement dont budgets, tarifs (1954 – 1965), Concierge : Marcel Prévost (1954), Saison artistique (1954 – 1965), Photos d'artistes (1954 – 1961), Ouverture d'un débit de boissons dans l'atrium (1954–1955).</p> <p><b>Régie municipale pour l'exploitation du théâtre :</b> Création au 15-10-1954, règlement intérieur; Nomination du directeur : Andréa Clert 1954 , Pierre Mosnier (1959) ; Nomination d'un régisseur des recettes et dépenses : Pierre Chambost (1954 – 1958) ; Joseph Lépinasse (1958 – 1965), Gérard Larrochette (1965) ; Conseil d'exploitation : création le 25-10-1954 , composition (1956, 1959 – 1965).</p> <p><b>4 M 10 Théâtre municipal :</b> décentralisation théâtrale 1957.</p> <p><b>4 M 11 Théâtre municipal (1958-1961) :</b> Matinées classiques : organisation dont correspondance avec les directeurs d'établissements scolaires et avec M. Gantillon, directeur du Théâtre des Célestins (1958 – 1961).</p> <p><b>4 M 12 Théâtre municipal :</b> projet de création d'un organisme culturel, contacts 1959-1960 avec Bernard Gauthier (1959 – 1960)</p> <p><b>4 M 13 Théâtre municipal (1966-1980) :</b> Fonctionnement, Programmation, Location par des associations locales pour des manifestations locales (après tri), 1968 et 1978 : échantillons chronologiques.</p> <p><b>4 M 14 Théâtre municipal : régie municipale pour l'exploitation du théâtre (1954-1980) :</b> Registre du personnel (1954 – 1980), Livres de paie (1962 – 1980), Cotisations : correspondance avec la caisse primaire de sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales (1954 – 1958), déclarations annuelles des données sociales (1955 , 1961 – 1979), Budgets et comptes administratifs (1965 -1980, Comptes d'exploitation (1958 - 1964 , 1966 , 1967 , 1976 – 1979), Livre des recettes (1956 – 1980), Livre des dépenses (1967 – 1980), Taxe sur le chiffre d'affaires 1965 – 1978, Impôt sur les sociétés (1965 – 1967).</p>

<p><i>Archives municipales de Tarare</i></p>	<p><b>4 M 15 Théâtre municipal (1979-1986) :</b> Fonctionnement (1981 – 1986), Saisons artistiques (incomplet) (1980 – 1986), Noter en particulier fête des associations tarariennes lors de la réouverture du théâtre après sa rénovation le 22-01-1983 ; Fêtes populaires "Juin dans la rue" : contrats avec les artistes (1979, 1981, 1982) ; Location par des associations locales pour des manifestations ponctuelles (après tri) (1981, 1982, 1985) ; Activités culturelles en lien avec le service municipal Animation (1986).</p> <p><b>4 M 16 Théâtre municipal (1987-2000) :</b> Panorama de presse des saisons de l'office culturel de Tarare (1987 - 1990 , 1992 – 1993) ; Panorama de presse du premier festival de l'humour et du café-théâtre 17 au 20 mai 1989 avec notamment Pierre Péchin, Eric Blanc, Smaïn ; Panorama de presse du deuxième festival de l'humour 10 au 12 mai 1990 avec notamment Sylvie Joly et Jean Roucas.</p> <p><b>Documents promotionnels de manifestations se déroulant au théâtre ( 1994 , 1999 – 2000) :</b> Agenda mensuel des manifestations (incomplet) (juillet 1992 - septembre 1994) ; "Regard, l'information culturelle à Tarare" : reproduction d'affiche annonçant les manifestations culturelles (21x29,7 cm) (janvier 1997 - avril 1999).</p>
<p><i>Archives municipales de Villeurbanne</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Archives publiques</b></p> <p><b>Théâtre municipal (1934-1957)</b></p> <p>3 R 41 Théâtre municipal (1933-1945) : gestion  3 R 42 Théâtre municipal (1945-1956) : gestion  3 R 43 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1938-1939)  3 R 44 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1939-1941), Programmation de la Saison (1939-1940), Programmation de la Saison (1941-1942)  3 R 45 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1941-1942), Programmation de la Saison (1941-1942)  3 R 46 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1942-1943), Programmation de la Saison (1942-1943)  3 R 47 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1939-1941), Programmation de la Saison (1943-1944), Situation des billets pour la Saison : tableau, courriers.  3 R 48 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1944-1945), Programmation de la Saison (1944-1945)  3 R 49 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1945-1946), Programmation de la Saison (1945-1946)  3 R 50 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1946-1947), Programmation de la Saison (1943-1944), Situation des billets pour la Saison 1946-1947 : état dactylographié.  3 R 51 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1947-1948), Programmation de la Saison (1947-1948)  3 R 52 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1948-1949), Programmation de la Saison (1948-1949)  3 R 53 Gestion comptable des représentations : bordereaux (1953-1955), Programmation de la Saison 1953-1954, Programmation de la Saison 1954-1955, Liste des Opérettes et représentations diverses : saison 1954-1955.  3 R 54 Comptabilité 1951-1957 : Livres de caisse, registre brouillard, enquête sur le théâtre à Villeurbanne, etc.</p> <p><b>Théâtre de la Cité (1957-1971)</b></p> <p>3 R 55 : Dossier Roger Planchon, Programmation du théâtre de la Cité (1957-1971), fonctionnement du théâtre de la Cité.</p> <p><b>Théâtre National Populaire (1970-1977)</b></p> <p>3 R 56 : Travaux de rénovation, courriers divers.</p>

## 4. Les archives de théâtre des bibliothèques

### Les archives antérieures à 1950

<b><i>Bibliothèque du festival de théâtre contemporain de Châtillon sur Chalaronnes</i></b>	Ouvrages hérités de la direction de la jeunesse et des sports.
Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble	Programmes du théâtre de Grenoble depuis le 19e siècle. Billets d'entrée, affiches, tracts (dons de particuliers), concernant les théâtres d'Isère et principalement de Grenoble.
<b><i>Maison du théâtre de Jasseron</i></b>	Textes de théâtre édités avant 1950. Revues telles l'Avant-Scène.
<b><i>BIU Lettres et Sciences humaines de Lyon</i></b>	Fonds René Thomas-Coële. 400 ouvrages (textes, études critiques, témoignages d'acteurs, biographies...). Archives : photographies, programmes, correspondances, textes de conférences et d'émissions.

<b><i>Bibliothèque du festival de théâtre contemporain de Châtillon sur Chalaronnes</i></b>	Ouvrages hérités de la direction de la jeunesse et des sports.
<b><i>Médiathèque municipale de Villefranche sur Saône</i></b>	Archives du théâtre municipal de 1898 à 1940. Construction du théâtre. Série M 730 : devis de travaux, plans d'architectes, etc. Programmations des spectacles. Série R 997 : programmes, correspondances entre les directeurs des tournées et l'administration du théâtre, lettres du maire. Règlement et fonctionnement de la salle des fêtes. Série R 995 : archives sur l'enquête auprès d'autres municipalités pour l'élaboration du règlement, rapports du maire et du commissaire de police. Inauguration de la salle des fêtes. Série R 996 : réponses des invités politiques, copie de la lettre d'invitation, choix d programme, déroulement de la cérémonie. Emprunts effectués pour l'agrandissement du palais. Série L 87 : recours à la Caisse nationale des Retraites. Comptabilité. Série R 994 : Registres de bordereaux où sont annotés les places vendues, les recettes, les dépenses. Série R 998 : Demandes de représentations non suivies d'offres.
<b><i>Bibliothèque municipale d'Oullins</i></b>	Fonds patrimonial. Sept ouvrages antérieurs à 1950.

### Les archives contemporaines

<b><i>Bibliothèque de l'agglomération d'Annecy</i></b>	Bulletins, tracts, programmes.
Bibliothèque du festival de théâtre contemporain de Châtillon sur Chalaronnes	Bibliothèque du festival de théâtre contemporain : Manuscrits envoyés par les auteurs. Centre de documentation régional de la FNCTA : Ouvrages hérités de la direction de la jeunesse et des sports. Bureau du comité d'organisation : Tous les documents (programmes, affiches, livres d'or, courriers, etc.) liés à l'organisation du festival de 1987 à 2006.

<b><i>Bibliothèque de l'agglomération d'Annecy</i></b>	Bulletins, tracts, programmes.
Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble	Conservation des tracts (programmes annuels des théâtres le plus souvent, programmes des compagnies de théâtre) et affiches de théâtre de l'Isère. Dossier de presse annuel sur le théâtre en Isère. (composé à partir de la presse locale, régionale et nationale, spécialisée ou générale) Quelques programmes vendus ou distribués lors du spectacle. (en fonction des dons privés) Quelques dossiers sur les travaux dans les théâtres. (ex. MC2, anciennement Maison de la Culture de Grenoble) Quelques pièces de théâtre éditées par des auteurs dauphinois ou dont le sujet est Dauphinois (pas de tapuscrits)
<b><i>Maison du théâtre de Jasseron</i></b>	Documentaires, périodiques, textes de pièce. Affiches, programmes, photographies (argentiques et numériques). Dossiers constitués pour des projets propres à la maison du Théâtre.
<b><i>Goethe-Institut de Lyon</i></b>	Livres et vidéos sur les metteurs en scène, et les grands théâtres allemands. Pièces de théâtre en langue allemande et en traduction française. Articles de la presse allemande et française sur les auteurs de théâtre allemands joués en France.
<b><i>Médiathèque de Vaise, Lyon</i></b>	Affiches, tracts, programmes, captations, dossiers de compagnies, dossiers documentaires. Dossiers de presse jusqu'en 2004.
<b><i>Bibliothèque municipale d'Oullins</i></b>	Près d'une centaine de documentaires sur le théâtre.
<b><i>Bibliothèque municipale de Privas</i></b>	Parutions fugaces de journaux : <u>Le Personnage</u> , dans les années 1970, <u>Echamps</u> , de 1996 à 1999. Quelques programmes, affiches. Quelques dossiers documentaires sur des représentations. Plaquettes commémoratives Ouvrages publiés en accompagnement d'expositions organisées par le théâtre Dossiers de presse surtout pour la période la plus récente.

## ***Annexe 6 : Liste des entretiens***

Entretien avec Géraldine Mercier, chargée de mission et d'étude lieux et mémoires du spectacle, DRAC Rhône-Alpe le 23 septembre 2005.

Entretien avec Lucie Leborgne, chargée de mission du pôle national ressources théâtre au TNG, le 11 octobre 2005.

Entretien avec Heidi Weiler, documentaliste au TNP de Villeurbanne, réalisé le 13 octobre 2005.

Entretien avec Christophe Demars, documentaliste à l'ENSATT le 19 octobre 2005.

Entretien avec Sylviane Blanchoz-Rhone, service du dépôt légal de la BML le 20 octobre 2005.

Entretien avec Ingrid Neumann, directrice de la bibliothèque du Goethe Institut le 27 octobre 2005.

Entretien avec Jean-Paul Saby de la FNCTA le 27 octobre.

Entretien avec Catherine Dormont directrice-adjointe des archives municipales de Lyon le 28 octobre.

Entretien avec Ludovic Rogeau secrétaire général de la Comédie de Saint-Etienne, réalisé le mercredi 2 novembre.

Entretien avec Denys Barau responsable du traitement des archives modernes, des archives privées et de la documentation, et Solange Bidou directrice des archives départementales de la Loire, le 2 novembre.

Entretien avec Dominique Gard directrice des archives municipales de Villeurbanne, le 3 novembre.

Entretien avec Jérôme Triaud responsable du centre de documentation du Musée Gadagne, le 14 novembre.

Entretien téléphonique avec Anne Emeraud médiatrice culturelle à la Maison du théâtre de Jasseron, le 15 octobre.

Entretien avec Michel Roussel conseiller théâtre à la DRAC Rhône-Alpes, le 17 novembre.

Entretien avec Sylvie Claus directrice des archives municipales de Grenoble, le 22 novembre.

Entretien avec Estelle, Centre de ressources du Troisième bureau, Grenoble, réalisé le 22 novembre.



Entretien avec Anne-Christine Guichard de la Bibliothèque d'étude et d'information de Grenoble, le 22 novembre.

Entretien téléphonique avec Jean Luquet directeur des Archives départementales de la Savoie, le 25 novembre.

Autres lieux contactés :

Théâtre de Privas (rendez-vous annulé)

Archives municipales de Bourg-en-Bresse (rendez-vous annulé)

Théâtre de la Renaissance, Oullins (pas disponible actuellement, à recontacter quand le projet sera opérationnel).

MC2, Grenoble (manque de disponibilité).

Archives municipales de Chambéry (archives en attente de classement).

Service de la documentation régionale de la BML (à recontacter en 2006).

Hexagone de Meylan (à recontacter en 2006).

## ***Annexe 7 : Présentation des acteurs potentiels du réseau***

### ***1. Le musée Gadagne***

#### **Présentation du musée**

Le musée Gadagne est divisé en deux parties : une sur l'histoire de Lyon, et une autre sur les marionnettes du monde. Le musée possède environ 100 000 objets, et la bibliothèque comprend environ 14 000 ouvrages. 1/3 ou 1/4 des collections sont consacrées aux marionnettes. Le fonds « marionnettes » du musée et de la bibliothèque de la bibliothèque a été enrichi à partir de la donation Leopold Dor. Avocat dans le droit maritime, Leopold Dor a consacré trois ans de sa vie, vers la fin des années vingt, à constituer une collection exceptionnelle en Europe de 1500 marionnettes et environ 2000 ouvrages.

Le musée Gadagne est actuellement en travaux et se trouve dans des locaux provisoires, ce qui entrave son bon fonctionnement. Le nouveau musée devrait ouvrir ses portes en 2007, la bibliothèque devrait ré-emménager courant 2006.

#### **Partenariats**

Le musée Gadagne participe à différents réseaux et a des partenariats ponctuels.

Il est adhérent à la Société Internationale des Bibliothèques et des Musées des Arts du Spectacle (SIBMAS) depuis deux ans. Il considère la SIBMAS comme une ressource, mais ne participe pas encore à des groupes de travail.

Il adhère à l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA). Cette association édite notamment une lettre d'information trimestrielle qui donne des informations générales et des informations sur les spectacles. Le musée Gadagne transmet des informations à l'association notamment les acquisitions de collection. Le musée va devenir directeur de publication d'une revue éditée par THEMAA.

Enfin, il adhère aussi à l'Union Internationale de la Marionnette (UNIMA). Cette organisation est un réseau international qui a une fédération par pays. Elle collecte toutes les informations autour des marionnettes (spectacles, conservation, diffusion).

<b>Musée Gadagne</b>	Fonds marionnettes (musée et bibliothèque) : -3 000 ouvrages (XVII <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles) - 1713 Marionnettes - 2808 décors inventoriés à ce jour Documentation : manuscrits, iconographie, coupures de presse traitant des spectacles : 1 070 documents inventoriés à ce jour, 20 mètres linéaires de boîtes non inventoriées mais contenant des manuscrits XIX <sup>e</sup> siècle de Guignol, des coupures de presse, des relevés archivistiques...
----------------------	---

### **Traitement des documents**

Les ouvrages sont indexés en RAMEAU, mais les liens sémantiques sont renforcés.

Les ouvrages ne sont pas classés selon la Dewey, il existe un système de cotation par format. Ce système est justifié par le fait que la plupart des ouvrages (ceux antérieurs à 1985) sont conservés en réserve. Les documents qui figurent en salle de consultation (postérieurs à 1985) sont classés par thématiques. Les documents sur les marionnettes suivent un plan thématique géographique, lequel est identique au plan thématique des objets. Il y ainsi une continuité dans le classement des objets du musée, et les collections de la bibliothèque.

### **Actions de médiation**

Le nouveau musée Gadagne abritera un auditorium où seront proposés des spectacles.

Des expositions temporaires sont réalisées. L'exposition « Hors les murs » permettra d'exposer des objets du musée dans une quinzaine de lieux de la ville de Lyon. Le musée prête également des objets à des institutions dans le cadre d'expositions.

## ***2. Les archives départementales de la Loire***

### **Les archives publiques**

La Comédie de Saint-Étienne est le seul théâtre public à avoir verser ses archives aux archives départementales de la Loire. Des contacts avaient été pris au début des années quatre-vingt-dix, et si il y avait eu un accord de principe, il n'y pas eu de réalisation pratique.

Il existe des archives relatives au versement de subventions à des associations lesquelles contiennent un descriptif de l'action plus ou moins détaillé. Elles figurent dans le fonds des subventions. Ces archives proviennent des directions de la culture des villes, des départements, et des DRAC. Les DRAC doivent verser leurs archives au service des archives départementales du chef lieu, ceci conformément à la circulaire. Elles constituent des fonds complémentaires aux archives propres des théâtres.

### **Les archives privées**

En ce qui concerne les archives privées, il n'y a pas eu de prospection, mais des fonds ont été déposées par la maison de la culture de Firminy et par la veuve de Jean Dasté. Toutefois, si la thématique se développe, des actions de prospection peuvent être envisagées.

Les archives privées ne font pas l'objet d'un pré-classement. En effet, vu qu'il n'y a pas en la matière d'obligation et que les donateurs ou déposants le font de bonne volonté, il n'est pas question de leur imposer un travail de ce genre, dont ils n'auraient d'ailleurs pas nécessairement les compétences.

#### **Actions de médiation :**

Des photos, des croquis ou des affiches peuvent être prêtés à d'autres établissements. Des affiches ont ainsi été prêtées aux archives municipales dans le cadre d'une exposition.

### ***3. Les archives départementales de la Savoie***

#### **Archives publiques et privées**

Avant 1982 les archives départementales recevaient les archives de l'inspection de l'académie, des services culturels de la préfecture et des services culturels départementaux. Depuis les services culturels sont concentrés au niveau de la DRAC laquelle verse ses archives aux archives départementales du chef lieu. 1982 a constitué une vraie coupure dans le versement et le recueil des archives culturelles publiques. Aujourd'hui les archives départementales de la Savoie reçoivent les archives du service culturel du conseil général, mais le reste va aux archives départementales du Rhône.

Normalement, les archives départementales n'ont qu'un regard sur l'organisation des archives municipales, elles exercent un contrôle technique sur ses services. Ce sont elles qui donnent l'autorisation pour la destruction des archives pour tous les établissements publics.

D'une manière générale, les archives départementales ne conservent que les documents de très longue durée ou archives historiques. Tous les documents administratifs relèvent en revanche de l'établissement. Les archives historiques sont sélectionnées en fonction de leur intérêt.

Le fonds Henry Doublier a été déposé récemment, en février 2005. Henry Doublier est un créateur connu au niveau national. C'est le plus beau fonds des archives départementales.

#### **La question de la mémoire du théâtre**

La mémoire du théâtre devrait être préservée, et à titre personnel le directeur des archives départementales de la Savoie perçoit l'importance de cette mémoire. Mais il y a un constat objectif des ressources. En effet, les archives départementales ont un domaine d'intervention immense, et à ce titre elles sont obligées de définir des priorités. Les archives départementales de la Savoie réalisent un travail important sur les archives de l'équipement et des services sociaux. Les faibles moyens humains sont entièrement mobilisés par les missions prioritaires. Les missions sont motivées par l'importance historique et quantitative des archives, et par le poids dans les politiques

publiques comme les questions sociales, les politiques publiques de santé, les politiques qui marquent l'évolution des paysages, des sociétés, et qui ont un impact économique majeur. Il faudrait que le réseau soit assez dynamique, que des établissements soient en mesure d'être porteur.

#### ***4. Les archives municipales de Grenoble,***

##### **Les fonds privés**

Le MC2 (Maison de la culture puis Cargo) a effectué trois dépôts depuis sa création. Les archives de l'association date de 1968. Un premier inventaire a été établi pour les archives de 1967 à 1978, un deuxième inventaire comprend des archives entre 1945 et 1982, enfin le dernier inventaire effectué comprend des archives entre 1968 et 1998.

La salle de la Maison de la culture a été réouverte il y a un an, pendant les travaux les spectacles ont continué hors les murs. Le bâtiment a été rénové, or les archives de la maison de la culture étaient conservées dans le sous-sol, l'association a donc fait appel au service des archives municipales. Une convention de dépôt a été signée. Les archives ont été partiellement traitées mais l'inventaire n'a pas été finalisé. L'inventaire des fonds théâtre ne constitue pas actuellement une priorité.

##### **Les fonds publics**

Pour le théâtre de Grenoble qui est en régie municipale directe, les versements se font au fur et à mesure comme pour les autres services municipaux.

Les bordereaux de versements sont conservés, un inventaire sur fiche a été réalisée.

##### **Les documents iconographiques**

Les archives conservent un fonds iconographique important (photos et affiches) mais elles n'ont pas les moyens humains et financiers de le traiter. Le problème n'est pas tant la numérisation que le traitement qui doit suivre. L'indexation est une question essentielle : le fonds image de la ville comprend 100 000 photos dont 50 000 ne sont pas indexées.

Le centre dramatique des Alpes a une importante collection de documents vidéos et audio. De plus ils ont des documents dans des formats très divers.

##### **Les fonds complémentaires**

Les archives municipales reçoivent des documents de compagnies ou de salles par le biais du fonds des affaires culturelles (dossiers de demande de subvention).

#### ***5. Les archives municipales de Lyon***

### **Les archives publiques**

En ce qui concerne les archives publiques, une personne s'occupe de la collecte et une autre du traitement des archives. Transmettre ses archives (en particulier ses archives définitives) au service des archives municipales est une obligation réglementaire pour tout service administratif.

Les archives municipales de Lyon détiennent les archives de fonctionnement du théâtre des Célestins, et de l'Opéra. Aujourd'hui ces deux établissements ont le statut d'association subventionnée par la Ville. Disposant de locaux suffisants, ceux-ci sont en mesure de conserver leurs archives sur une durée assez longue, correspondant généralement à la durée d'utilité administrative de celles-ci. Une opération de collecte est en cours auprès de l'Opéra de Lyon, et 20 ans d'archives environ ont été ainsi versées au service des archives municipales. Les Célestins, avant leur changement de statut en 2004, ont également procédé à l'archivage de leurs dossiers.

Toutefois, il y a une véritable difficulté à faire face à la demande des services et à l'accroissement de la collecte, ce qui oblige les Archives à définir des priorités.

Les services culturels municipaux sont tenus, comme les autres services de la Ville, de préparer les archives, et les archives doivent les conseiller à cette fin. Cela prend souvent beaucoup de temps, et demande de la disponibilité de la part des différents acteurs.

### **Les archives privées**

Les archives municipales de Lyon effectuent une collecte mais ne font de la prospection. Un travail de prospection nécessiterait de prendre contact avec tous les théâtres et de les solliciter. Mais il y a déjà suffisamment de demandes étant donné qu'une seule personne s'occupe des archives privées. Le plus souvent les archives privées ne sont pas classées ce qui demande un travail considérable. Il y a aussi un problème de capacité matérielle. Les archives municipales de Lyon ont ainsi reçu les archives du théâtre de la Platte, lesquelles représentent 20m linéaires. Une sélection est faite par rapport à l'ensemble des fonds qui sont proposés au service des archives privées.

Les archives privées sont essentiellement constituées de dons. Depuis 2001 les archives municipales de Lyon n'ont pas reçu de dépôt. En effet, la gestion des dépôts est problématique car cela nécessite souvent beaucoup de travail sans avoir la certitude qu'il sera pérenne. En plus des dons, les archives réalisent aussi des achats.

## ***6. Les archives municipales de Villeurbanne***

### **Les archives publiques**

Les archives municipales de Villeurbanne conservent presque quarante ans d'archives concernant le fonctionnement du théâtre municipal. Elles constituent douze boîtes ou articles, de comptabilité et de programmation entre 1934 et 1972.

Jusqu'en 1957 le théâtre municipal était avant tout un théâtre d'opérettes. Le théâtre municipal de Villeurbanne est devenu le théâtre de la Cité à l'arrivée de Roger Planchon en 1957, auquel la ville a confié la régie du théâtre. Entre 1934 et 1973, le statut du théâtre ne change pas, il change en 1974 lorsqu'il devient le Théâtre National Populaire. Toutefois, on remarque que les archives sont moins importantes entre 1957 et 1972, qu'entre 1934 et 1957.

Ces archives ont été traitées il y a deux ans. Il faut en effet prévoir un délai de 30 ans pour tous les papiers ordinaires qui n'ont pas été l'objet d'une diffusion (lors de réunions, conseils municipaux, etc.).

La salle Gérard Philipe a été créée en 1980, et a fermé ses portes en 2005. L'ancienne directrice de la salle, Françoise Maimone (1991-2005) a pris la direction de l'Astrée, l'espace culturel de l'Université Lyon 1. Bien qu'étant une salle municipale, elle n'a pas encore effectué de versements, et les archives continuent à être stockées sur place. Il est possible que le versement soit effectué plus tard, cependant cette question n'a pas encore été posée.

Généralement les archives sont versées lorsque qu'elles ont plus de dix ans. Les archives versées à terme de 10 ans subissent un pré-archivage dans les différentes caves de l'hôtel de ville.

#### **Les archives privées**

Il existe des salles de théâtre privés : le théâtre des Iris, le théâtre de l'Astrée, et l'IREP, qui n'ont pas effectué de dépôts ou de dons. La compagnie de Françoise Maimone (ancienne directrice de la salle Gérard Philipe depuis 1991, et metteur en scène) n'est pas non plus en relation avec les archives.

Il n'y a pas de prospection dans le domaine des archives privées de théâtre mais elle s'exerce en revanche dans d'autres domaines.

## **7. La bibliothèque de la FNCTA**

La bibliothèque associative de la FNCTA est en fait composée de deux bibliothèques ou deux fonds : le centre de documentation de l'union régionale (CDUR) de la FNCTA et la bibliothèque du festival de théâtre contemporain (BFTC). La FNCTA édite une revue « Théâtre et animation » qui traite de la vie de l'association et des troupes adhérentes. Cette fédération représente environ 2000 troupes de théâtre amateur sur environ 15000 en France.

#### **Le centre de documentation de l'union régionale (CDUR) de la FNCTA**

Le travail a commencé quand la conseillère technique et pédagogique (CTP) est partie à la retraite. En effet, le fonds d'ouvrages qu'elle avait élaboré était menacé de disparition, son poste n'étant pas renouvelé. Elle a fait don de son fonds à l'union régionale de la FNCTA, et le maire de Châtillon-sur-Chalaronne a mis à disposition un local dans le centre culturel pour créer un centre de documentation. Ce centre culturel est composé d'une salle de spectacles et de chambres, il est utilisé pendant le festival national de théâtre contemporain et les stages résidentiels. Le fonds du CDUR contient des textes de pièces (notamment de la collection « Avant scène »), des livres sur l'histoire du théâtre et des livres de pédagogie.

Un travail de catalogage doit être cependant réalisé. Un projet de collaboration entre le centre de documentation, la maison du théâtre de Jasseron et la BDP de l'Ain, a failli être mis en place mais n'a finalement pas abouti.

### **La bibliothèque du festival de théâtre contemporain (BFTC)**

Le fonds de la bibliothèque du festival de théâtre contemporain comprend entre 300 et 400 manuscrits. Il est régulièrement alimenté par le festival national de théâtre contemporain amateur. Chaque année des auteurs envoient des manuscrits et 6 à 8 textes sont sélectionnés. Le comité d'organisation part du principe que le public du festival est un public de connaisseurs. L'objectif est de découvrir de nouvelles pièces, et de mettre en contact les compagnies avec les auteurs. Les pièces sélectionnées font l'objet d'une lecture (d'environ quarante minutes), et d'une discussion (une vingtaine de minutes) pendant le festival, généralement en présence de l'auteur. Jean-Paul Saby a créé une liste des manuscrits sous forme électronique qu'il actualise régulièrement.

L'association conserve elle-même ses propres archives. Cependant ces archives ne sont pas véritablement classées. L'idéal serait d'avoir quelqu'un sur place pour faire le travail d'archivage et faire le catalogue des manuscrits lesquels ne sont pas complètement traités.

## **8. Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble**

### **Les archives de théâtre**

Le classement des documents recueillis est réalisé par lieu (théâtres).

Les documents sont conservés dans des pochettes neutres (papier atlantis). Le papier milar peut également servir à la conservation.

Les documents sont en consultation sur place. Des fiches sont réalisées pour cette consultation, ce qui permet de voir que ces archives sont régulièrement consultées.

Ce type d'archives intéresse notamment les journalistes.

Le fonds ancien conserve la programmation du théâtre de Grenoble depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il a par exemple une maquette de décor de théâtre, dont qui n'a pas encore été traité. Les affiches des adaptations filmiques de l'œuvre de Stendhal sont cataloguées, numérisées et toilées.

### **Les dossiers de presse**

Des dossiers de presse sont réalisés depuis 1982. Ils sont réalisés à partir de la presse locale, nationale et internationale. Une seule personne s'occupe de l'ensemble des dossiers de presse. Des photocopies sont déposées au fur et à mesure à l'intérieur de panières thématiques. Les volumes sont réalisés une fois l'année terminée. Les coupures de presse peuvent être consultées sur demande pendant le cours de l'année. Seules les quatre dernières années sont présentées en salle, le reste figure en réserve.

### **Actions de médiation**

Chaque année des journées portes ouvertes sont organisées, elles ont maintenant lieu en même temps que les journées du patrimoine. Dans le cadre de la thématique régionale choisie en 2005



« les lieux de la sociabilité », la documentation dauphinoise a montré une partie de son fonds d'affiches et de programmes sur le théâtre.

### **9. Le centre de documentation du Troisième Bureau**

La mission principale du Troisième Bureau est de faire connaître des écritures théâtrales contemporaines. Un intérêt particulier est accordé au théâtre étranger. Ainsi depuis 2001, chaque année était consacrée à la promotion d'auteurs de pays spécifiques : l'Autriche en 2001, la France en 2002, l'Algérie en 2003, l'Irlande en 2004.

L'équipe a travaillé en 2005, dans le cadre du projet Balkans à Baltique, avec des auteurs des pays de l'ex-Yougoslavie. L'idée est de réaliser des rencontres où des pièces sont lues dans leur intégralité, en présence de l'auteur, du traducteur et de l'auteur français associé. Ce projet sera poursuivi en 2006.

Le centre de documentation du Troisième Bureau possède un fonds de pièces de théâtre de mille six-cents titres. Les ouvrages sont en consultation sur place.

### **10. La Maison du théâtre**

#### **Présentation de la maison du théâtre**

La Maison du théâtre est une association qui a été créée par une compagnie de théâtre : la compagnie « Ariadne, Etc. ». Elle a ouvert ses portes en 98. La compagnie Ariadne était alors en résidence au théâtre de Bourg-en-Bresse depuis 1993. En 1999, la compagnie Ariadne a établi une convention avec la BDP de l'Ain pour ouvrir un centre de ressources théâtre à Jasseron. Le fonds théâtrothèque appartient à la BDP mais c'est la maison du théâtre qui suggère les commandes, et la compagnie influe sur les acquisitions qui vont être faites. La compagnie Ariadne est partie en janvier 2004, elle a passé la main à une autre compagnie qui assure la direction artistique de la Maison du théâtre : la compagnie Olivier Maurin. Deux médiatrices travaillent actuellement à la maison du théâtre, il y a également un administrateur à temps partiel.

La Maison du théâtre travaille en collaboration avec de nombreux partenaires au niveau départemental et régional : associations, municipalités établissements scolaires, IUFM, Conseil général de l'Ain, Région Rhône-Alpes, DRAC, DDJS.

#### **Les actions artistiques et actions de médiation**

La Maison du théâtre a un seul directeur artistique qui impulse chaque projet.

Il y a un projet qui a été mis en place : « Les semaines vagabondes ». La compagnie part en résidence dans une petite ville ou un village de l'Ain, chaque soir elle joue une petite forme. Autour de cette forme va se développer des actions avec les associations locales, les établissements scolaires. Les communes qui accueillent la compagnie sont des relais et des

porteurs du projet. En 2005, quatre « Semaines vagabondes » sont organisées. La réalisation de ces quatre semaines a nécessité une préparation d'un an.

Des lectures et des rencontres d'auteur sont également organisées. Sensibilisation à la lecture de pièces : ateliers de lectures en centre de loisirs, cabinet de lecture à la maison du théâtre, communes qui demandent des ateliers de lecture (travail de lecture à voix haute). Même si les pièces ne sont pas jouées, elles sont lues. Le département est particulier pour cela (une centaine de troupe amateur). La Maison du théâtre est présente sur l'ensemble du territoire, en particulier sur le pays du Haut-Bugey

Des interventions en milieu scolaire sont réalisées généralement sous forme d'ateliers pratiques (dans trois collèges, deux lycées), et la découverte de textes de théâtre fait partie du travail d'atelier et d'option théâtre en milieu scolaire.

Un stage a été mis en place uniquement pour les enseignants afin d'éprouver la pratique d'Olivier Maurin.

Des actions sont menées en partenariat avec l'IUFM de Bourg-en-Bresse : des séances de lecture avec les étudiants en dominante théâtre sont organisées. La Maison du théâtre reçoit des auteurs en partenariat avec l'IUFM de Bourg-en-Bresse. Quand un auteur vient, il est invité en différents lieux du département et pas seulement sur Bourg-en Bresse.

Il n'y pas de partenariat avec le comité d'organisation du festival de Châtillon-sur-Chalaronne bien que cela ait été évoqué au cours de discussions. Les auteurs qui font partie l'Académie ont des livres en prêt à la théâtrothèque, mais il n'y a pas de participation concrète au festival.

### **La théâtrothèque**

Au début la théâtrothèque avait les missions d'un centre de documentation théâtral, mais aujourd'hui elle se veut plus une bibliothèque qu'un centre de documentation. En effet, le relais a été pris par d'autres institutions du département en ce qui concerne les missions d'information. Cela n'empêche pas, bien sûr, d'avoir des informations sur ce qui se passe dans le département et en région. La bibliothèque a pour mission essentielle de faire découvrir des textes et des auteurs de théâtre contemporain, de favoriser la découverte d'auteurs mal connus ou méconnus ainsi que des écritures originales. La seconde mission de la bibliothèque, liée à la première, est de faire entendre que le théâtre peut se lire et que l'affirmation « le théâtre est fait pour être joué » n'est pas forcément vraie. De ce fait, la politique documentaire menée vise à développer un fonds spécialisé en théâtre contemporain, en évitant le répertoire du théâtre de boulevard, et à proposer une offre documentaire variée dans les styles, comme dans les auteurs choisis.

Un autre objectif de la politique documentaire est de développer le fonds jeunesse, travail qui a été entamé dès l'ouverture de la théâtrothèque.

## ***11. La bibliothèque du Goethe Institut***

### **Présentation du Goethe Institut et de sa bibliothèque**

Le Goethe Institut est un organisme semi-privé dont le siège se trouve à Munich. Il touche des subventions du gouvernement allemand mais n'est pas un organisme gouvernemental. Il en existe environ 140 à travers le monde.

En France, chaque Goethe Institut a une spécialité, cette disposition a été prise il y a environ six ans. Le Goethe Institut de Lyon a pour spécialité le théâtre et la danse, celui de Bordeaux avait pour spécialité la littérature contemporaine mais la bibliothèque a été fermée récemment. Il est donc possible que le Goethe Institut de Lyon « récupère » le domaine de la littérature contemporaine en plus de ceux du théâtre et de la danse.

### **Les partenariats**

Au niveau national, elle est en relation avec différents lieux spécialisés en théâtre et en danse : le Centre national du théâtre (CNT), la SACD, le Centre national de la danse, le théâtre de l'Odéon, le département des arts du spectacle de la BnF, la maison Jean Vilar à Avignon, l'Opéra de Paris, et le TNP de Villeurbanne.

C'est dans ce cadre que deux voyages ont été réalisés en Allemagne. Ces voyages de trois ou quatre jours étaient organisés pour des bibliothécaires français spécialisés en théâtre (dix à douze personnes) afin de découvrir les bibliothèques allemandes. Le Goethe Institut souhaite poursuivre cette expérience, mais une difficulté tient à ce que le nombre de professionnels intéressés est assez restreint. En effet, le second voyage n'a renouvelé que la moitié des participants. L'objectif serait donc de faire découvrir ces bibliothèques allemandes à un public plus large.

Un portail avec les différents sites des bibliothèques allemandes est en cours de construction.

Un des objectifs de cet échange, serait d'inviter les bibliothécaires allemands en France, de préférence dans les bibliothèques des professionnels qui ont participé aux voyages en Allemagne, afin d'établir un véritable dialogue.

La directrice de la bibliothèque souhaiterait également à l'avenir, intégrer dans ce projet un troisième pays, et de lui donner ainsi une dimension véritablement européenne.

## ***12. Le centre de documentation de l'ENSATT***

### **Présentation générale**

Le centre de documentation de l'ENSATT est géré par un bibliothécaire qui est aidé par le chargé de communication de l'école (service public, assistance documentaire). Il est ouvert de 9h30 à 19h30, du lundi au vendredi. Il se compose d'une salle en libre accès et d'une réserve. La salle en libre accès est dotée de quatre PC et de deux blocs vidéos.

Le centre de documentation de l'ENSATT doit sa particularité à l'établissement dont il fait partie : à la fois école et structure productrice de spectacle.

Le centre est avant tout ouvert aux étudiants et aux enseignants de l'école, le public extérieur peut-être accueilli sur rendez-vous si la demande est motivée.

### **Les documents issus de la production théâtrale**

L'ENSATT réalise quatre productions par an (la première production de l'école est un travail d'élèves).

Les documents conservés pour chaque production sont : l'affiche, les tracts, la revue de presse, la captation.

### **Le fonds général de la bibliothèque**

Depuis la délocalisation de l'école en 1997 (ancienne rue Blanche), la bibliothèque de l'ENSATT s'est enrichie avec des acquisitions rétrospectives dans les arts du spectacle en général et en matière de répertoire contemporain. Le fonds compte actuellement 8300 documents tous supports confondus.

Les vidéos sont réparties sur deux étagères : une dédiée aux films, et documentaires en art ; une autre dédiée uniquement au théâtre où figurent des captations des spectacles de l'école, et diverses pièces de théâtres et documentaires.

Les mémoires de fin d'étude sont conservés en réserve dans les disciplines suivantes : son, lumières, scénographie, costumes, administration. Ces derniers apparaissent dans le catalogue. Toutefois certains sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des personnes extérieures.

Le fonds revue de la bibliothèque de l'ENSATT est particulièrement intéressant. Certaines revues sont en accès libre tandis que d'autres sont en réserve. Des revues nécessiteraient des reliures et mériteraient d'être mises en accès libre mais les moyens manquent actuellement pour traiter ces questions.

Les revues internationales (espagnoles, tchèques, anglaise, allemandes, américaines...), sont conservées pour l'instant en réserve car elles sont encore peu utilisées. Toutefois, leur utilité devrait s'accroître grâce à la venue de stagiaires étrangers, et grâce à l'ouverture du département de mise en scène en 2004. La bibliothèque bénéficie d'un dépôt de la part de « L'actualité de la scénographie », revue et librairie spécialisée, ce qui permet à la bibliothèque d'enrichir son fonds en revues étrangères. Des revues techniques pour les régisseurs son et lumière figurent également en réserve.

La bibliothèque détient la collection presque complète de la revue *L'avant Scène*. Elle possède aussi des revues techniques comme *Lux* et *Sono*. De plus un certain nombre de revues (*Théâtre Public*, *Alternatives théâtrales*, *La revue d'histoire du théâtre*, *Les études théâtrales*) font l'objet d'un dépouillement. Ainsi le sommaire de ces revues est intégré dans la zone de résumé prévue par le SIGB.

Une revue de presse concernant le théâtre est réalisée de manière hebdomadaire, les journaux suivants sont dépouillés : *Libération*, *Le monde*, *Lyon Figaro*, *Le progrès*, *Lyon Capitale*. Ces périodiques sont conservés pendant un an puis éliminés.

## **13. La bibliothèque municipale de Lyon**

### **Le service du dépôt légal**

### **Les éphémères**

Un classement des éphémères a été mis au point en 2005, ce classement comprend huit thèmes principaux : religion et spiritualité ; économie, commerce, industrie et artisanat ; emploi ; politique, droit, administration, police, armée ; loisirs, culture, sports, arts ; éducation et enseignement ; société, sciences et techniques. Chaque thème principal est ensuite divisé en trois localisations géographiques (Grand Lyon, Rhône-Alpes, hors Rhône-Alpes), puis chaque lieu est subdivisé en thèmes secondaires. Ainsi le thème "Loisirs, culture, sports arts" possède huit thèmes secondaires : arts plastiques, arts graphiques, arts décoratifs, mode ; cinéma et vidéo ; littérature, poésie ; spectacles vivants ; tourisme, vacances, plans, randonnées ; sports ; jeux, jouets ; générique. Enfin chaque thème secondaire est divisé en périodes (1998-2004, 2005-...).

La documentation concernant le spectacle vivant pour la période 1998-2004 comprend 219 pièces au total : 124 pièces pour le Grand Lyon, 52 pièces pour la région Rhône-Alpes et 43 pièces pour la région hors Rhône-Alpes.

Cette présentation des éphémères entraîne un certain nombre de constats. En ce qui concerne le classement, on voit que celui-ci d'une part ne permet pas de dissocier les pièces de théâtres des autres types de spectacle, d'autre part il ne permet pas d'associer les spectacles à un lieu précis, autant d'obstacles à la réalisation d'une documentation d'éphémères sur le thème du théâtre. Enfin, il est à noter qu'il n'y a pas eu d'inventaire à la pièce pour le spectacle vivant.

En ce qui concerne le nombre et la nature des documents, on constate qu'il y a peu d'affiches et que les éphémères sont essentiellement constitués de tracts, programmes et prospectus, et qu'il y en fait peu de pièces notamment en ce qui concerne la région Rhône-Alpes. Afin d'enrichir les fonds d'éphémères seront archivés comme dons tous les documents déposés au service public de la Part-Dieu. Toutefois on peut se demander si ce dispositif sera suffisant en matière de théâtre, ce d'autant plus que les affiches en paraissent exclues. Il semble qu'une politique volontaire de collecte devrait être mise en place pour obtenir des résultats satisfaisants mais le service du dépôt légal n'a pas les moyens de traiter de manière spécifique la documentation qui se rapporte au spectacle vivant, thème qui ne figure pas pour l'instant dans les priorités du service.

## **La médiathèque de Vaise**

### **Présentation générale**

Le domaine des arts vivants s'est incarné à la médiathèque de Vaise en un département Arts Vivants. Le département possède un fonds d'environ 7600 documents tous supports confondus (livres, vidéo, DVD, CD, CD-ROM) dont 4500 textes de théâtre.

Les principaux domaines du fonds documentaire concernent : le théâtre (près de 50% du fonds documentaire sur l'histoire, la sociologie, la philosophie, l'esthétique, la mise en scène, l'écriture, la scénographie, les costumes et le maquillage), la danse (environ 20% du fonds sur la danse moderne et contemporaine, les chorégraphes, et les danses du monde), le cirque (environ 8% du fonds), les marionnettes (environ 4% du fonds), le mime (moins de 1% du fonds).

Le département est abonné à vingt-quatre revues sur le théâtre. Il possède de nombreux manuscrits : il reçoit en tant qu'antenne d'ANETH des manuscrits tous les trimestres et trois-cents manuscrits

sont à ce jour offerts au prêt ; en outre il conserve en tant que partenaire des Journées de Lyon des Auteurs de théâtre l'ensemble des manuscrits envoyés et des pièces éditées, lesquels ne sont pour l'instant pas accessibles au public.

### **Les archives**

Le département recueille depuis l'ouverture de la Médiathèque de nombreux documents concernant le spectacle vivant à Lyon afin de constituer des archives permanentes du spectacle à Lyon. Des compagnies et des théâtres ont été contactés afin qu'ils transmettent au département de la documentation les concernant.

Divers types de documents ont été collectés jusqu'à présent fin de constituer des archives de la mémoire du spectacle à Lyon : dossiers de presse, programmes, affiches, vidéos ou CD-ROM de promotion des spectacles. Le département étend également cette collecte aux salles importantes de la région.

D'autres documents sur l'actualité du spectacle vivant sont réalisés par l'équipe : un fichier sur les compagnies et les structures à Lyon, des bibliographies sur les différents domaines, et une sélection de sites Internet réalisés. Ces outils destinés aux professionnels comme aux amateurs sont disponibles sous forme de classeurs.

### **Actions de médiation**

Le département Arts Vivants organise et participe à des événements visant à promouvoir les arts vivants et le théâtre contemporain. Il participe aux événements réseaux de la bibliothèque municipale de Lyon comme le mois du film documentaire ou le printemps des poètes. Une collaboration a été établie entre le département Arts Vivants et l'association des Journées de Lyon des auteurs de théâtre : les mises en espace des textes sélectionnés par le comité de lecteur sont présentées à la médiathèque de Vaise lors de la remise des prix. Le département accueille aussi en résidence compagnies de théâtre et de danse.

## ***14. Le pôle national ressources théâtre***

Il existe trois PNR théâtre en France à Angers, Dijon et Lyon. Ils s'adressent aux personnes-ressources émanant de l'Education Nationale, des structures culturelles, associations, collectivités territoriales... Ces personnes ressources peuvent être formateur, professeur d'IUFM, personnel d'encadrement, conseiller pédagogique, enseignant relai, artiste ou médiateur culturel, tous impliqués dans l'éducation artistique.

Ils ont été mis en place en 2001.

Il n'y a pas de véritables contacts établis entre les trois PNR théâtre. En revanche, il y a une tentative de réseau au niveau de Lyon entre le PNR et d'autres structures (médiathèque de Vaise, centre de documentation de l'ENSATT, musée Gadagne). L'idée de ce réseau est que chaque partenaire propose des ressources complémentaires :

la médiathèque de Vaise possède des vidéos ;

le centre de documentation de l'ENSATT dispose d'un fonds intéressant concernant les domaines techniques (régie son et lumières);

le musée Gadagne possède un fonds intéressant en matière de théâtre notamment une collection importante et internationale de marionnettes.

Quant au TNG, il était un centre de ressources documentaire, mais ne l'est plus depuis le changement de direction en 2004. En effet, les anciens directeurs du TNG Maurice Yendt et Michel Dieuaide sont partis avec la plupart des archives. La mission première du TNG et du PNR de Lyon est la création artistique.

Selon Lucie Le Borgne-Birynczyk, un des handicaps de la mise en réseau est la non-informatisation des catalogues. Elle est toutefois vivement intéressée par l'idée d'un plus grand réseau au niveau de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

## **15. Le TNP de Villeurbanne**

### **Le versement des archives du TNP**

L'intégralité de archives du TNP de 1950 à 2001 a été versée en juin 2005 au département des Arts du spectacle de la BnF. Le contrat de session établi entre Roger Planchon et Christian Schiaretti, précisait que le nouveau directeur du TNP, depuis 2001, était libre de conserver ces archives ou de les verser à une institution du choix de Roger Planchon.

La question du stockage des archives s'est posée récemment, en 2004, en raison des travaux de rénovation du TNP qui sont prévus entre 2006 et 2011. C'est à ce moment qu'un lieu pour les archives a été recherché pour conserver les 700 mètres linéaires d'archives du TNP.

Roger Planchon et Michel Bataillon, son conseiller artistique depuis 1972, auraient souhaité que ces archives soient conservées en région. Ils ont contacté à ce propos la DRAC ainsi que la BML et se sont également adressés à l'IMEC à Paris. Le dépouillement à l'IMEC prend actuellement beaucoup de temps, car il a de nombreux fonds à traiter et à photocopier, le public n'ayant pas accès aux originaux. Les archives du TNP ont finalement été déposées à la BnF au département des Arts du spectacle, structure qui assurait un classement et une rapide mise à disposition pour les chercheurs. Ce dépôt n'exclut pas que ces archives puissent être un jour déplacées, et peut-être revenir en région, étant donné qu'il n'y a pas eu de transfert de propriété.

Enfin, un important travail de synthèse des archives du TNP a été réalisé par Michel Bataillon sous la forme de deux tomes, parus aux éditions Marval, en 2001 et 2005 : *Planchon, un défi en province, chronique d'une aventure théâtrale, 1950-1972*, en deux volumes ; *Un défi en province, TNP 1972-1986. Chéreau, Planchon et leurs invité*, en trois volumes. Un dernier tome consacré aux années 1986-2001, doit encore paraître pour parfaire cet ouvrage. Ce travail de synthèse a été réalisé par Michel Bataillon à la suite d'une réflexion sur la numérisation des archives. La numérisation et la mise en ligne des archives du TNP nécessitait des moyens trop important en terme de temps et d'argent.

### Les archives du TNP aujourd'hui

L'équipe de Roger Planchon a commencé à constituer des archives depuis 1950. « C'était un acte militant » précise la documentaliste du TNP, « ainsi tous les documents ont été conservés ». En 1986, le TNP décide d'embaucher une archiviste de l'école de Chartres pour classer l'intégralité des documents conservés. Elle a passé un an à constituer ce fonds d'archives. Elle a mis au point un catalogue général par spectacles. Deux autres outils ont été mis en place par la suite : un catalogue des spectacles classés par ordre chronologique sur lequel figurent pour chaque spectacle, le titre de la pièce, le nom de l'auteur, celui du metteur en scène, la production. Un autre catalogue a été mis au point à l'aide de fichiers Excel, qui répertorie les créateurs (metteur en scène, costumiers...) et les comédiens pour chaque création. Il y a quatre entrées possible dans ce catalogue :

<i>Créateurs</i>	<i>Spectacle</i>	<i>Date</i>
------------------	------------------	-------------

<i>Spectacle</i>	<i>Créateurs</i>	<i>Date</i>
------------------	------------------	-------------

<i>Comédiens</i>	<i>Spectacle</i>	<i>Date</i>
------------------	------------------	-------------

<i>Spectacle</i>	<i>Comédiens</i>	<i>Date</i>
------------------	------------------	-------------

Outre ces catalogues toujours conservés au TNP, reste archivé pour la période 1950-2001, un exemplaire du programme et de l'affiche de chaque spectacle.

La documentaliste du TNP continue à classer toute type de documents depuis 2002, afin de créer un nouveau fonds d'archives.

Le public qui vient consulter les archives est essentiellement constitué d'étudiants, enseignants et de chercheurs. Les professionnels du spectacle se déplacent moins et demandent parfois les documents sous forme de photocopies. Les documents d'archives ne sont pas ouverts au prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Toutefois, il faut noter que le versement des archives à la BnF, rend le fonds beaucoup moins important.

<i>TNP de Villeurbanne</i>	<p>13. Photos enregistrées sur DVD et imprimées dans des livrets</p> <p>14. Affiches, les programmes, les tracts, une vingtaine d'exemplaires pour chaque type de documents ;</p> <p>Cahiers autour des créations du TNP ;</p> <p>Dossier de presse adressé aux journalistes ;</p> <p>Revue de presse (adressé également aux comédiens) ;</p> <p>Enregistrement audiovisuel du spectacle, demande a été faite à un vidéaste pour réaliser ces captations ;</p> <p>Documents de recherche ;</p> <p>Livres achetés pour les recherches (ceux-ci sont numérotés par ordre croissant, et puis sont notés dans un catalogue sur fiche classé par auteur)</p>
----------------------------	---

### Les documents de travail



Une partie du travail de la documentaliste est de constituer les dossiers de documentation autour des spectacles créés et accueillis au TNP. Ces dossiers servent essentiellement au conseiller artistique pour écrire des textes sur les spectacles, à la réalisation des publications du théâtre, au service des relations avec le public et au service presse pour diffuser l'information.

Une autre partie du travail est la constitution d'une documentation "vivante". Cette documentation "vivante" qui a commencée à se constituer dans les années 70, prend la forme de dossiers thématiques et constitue une source d'information précieuse sur le théâtre contemporain. Ces dossiers sont organisés selon quatre thèmes : auteurs, metteurs en scènes, comédiens, festivals, théâtres, compagnies.

L'inconvénient de ces dossiers est qu'ils ne permettent pas une entrée par spectacle. Il faut donc avoir certaines connaissances dans le domaine du théâtre pour savoir où chercher la bonne information.

Ces dossiers "vivants" sont essentiellement constitués d'articles de presse, issus de la revue de presse quotidienne réalisée par la documentaliste du TNP. Elle dépouille ainsi une dizaine de revues et journaux, et découpe tous les articles sur l'actualité théâtrale en France et à l'étranger, ainsi que les articles sur la politique culturelle. Ces dossiers servent notamment à la sélection de pièces accueillies au TNP. En outre, le TNP est abonné à l'Argus de la presse, ainsi, tous les articles dans lesquelles figurent les mots "Théâtre National Populaire" et "Christian Schiaretti" sont envoyés au TNP. Cela permet de suivre les critiques sur les spectacles en tournée. Il est à noter que les originaux des articles sont classés de préférence dans le dossier consacré au metteurs en scène.

Heidi Weiler est amené à faire de nombreuses recherches sur les auteurs que Schiaretti met en scène au TNP, car un long travail, avant de commencer les répétitions sur le plateau, est consacré à la lecture, à l'étude et à la discussion avec ses comédiens. Ces recherches servent également à la réalisation des documents de diffusion, et notamment aux cahiers qui comprennent des textes, mais aussi des photos et constituent de véritables petits dossiers sur chaque création. C'est d'ailleurs à partir des informations du cahier que sont complétés les catalogues des spectacles.

Les documents de travail ont, nous le voyons, différentes fonctions : ce sont des documents qui constituent une aide à la création et à la recherche, ce sont des documents ressources pour la réalisation de documents de diffusion, enfin ils constituent une mémoire vive du théâtre contemporain, et qui auront un jour une grande valeur historique.

## ***16. La Comédie de Saint-Étienne***

### **Le versement des archives de la Comédie**

La Comédie de Saint-Étienne conservait dans une salle d'archives ouverte à tous, soixante ans d'histoire du théâtre. En 1997 une jeune femme qui avait travaillé aux archives avait reclassé l'intégralité du fonds. Ce travail lui a pris six mois. Il n'y a jamais eu de documentaliste ou

d'archiviste à la Comédie. Le Centre national du théâtre (CNT), en collaboration avec La Comédie, voulait que soit réalisé un pré-archivage avant le versement aux archives. Le CNT a donc embauché un autre archiviste pendant six mois pour compléter le travail.

La nouvelle salle de la Comédie a ouvert ses portes en 1981 au 7 avenue Émile Loubet, et les archives ont dû être transférés en différents lieux. L'ensemble des archives (documents administratifs, photos, affiches...) de 1947 à 2001 a été versé en avril 2005 au service des archives départementales de la Loire. Seules les archives constituées depuis 2002 par les nouveaux directeurs, Jean-Claude Berutti et François Rancillac, sont actuellement conservées à la Comédie. Un protocole de versement a été mis en place. Il est prévu que les archives soient versées tous les dix ans ou lors d'un changement de direction.

La Comédie a également établi des partenariats avec d'autres institutions en fonction de la nature des documents. Le versement des costumes a posé problème, la Comédie conserve encore environ soixante-dix costumes qu'elle souhaiterait donner. Elle s'est notamment adressée au musée d'Art et de l'industrie, mais ils n'ont pas de locaux disponibles. L'oeuvre d'Ito Josué, photographe qui a témoigné du travail de Jean Dasté, est en partie conservé au Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne. La cinémathèque de Saint-Étienne conserve, elle, des vidéos ainsi que des films de Jean Dasté.

### **La conservation sur place**

Un photographe est embauché à la Comédie pour prendre des photographies de chaque création. Des captations sont réalisées mais il s'agit de captations techniques. Les fiches techniques des spectacles accueillis ne sont pas conservées en revanche, sont conservées les fiches techniques pour une ou deux créations.

Les documents conservés à la Comédie sont triés par saison, au bout de deux ans ils sont rangés dans une salle fermée. Ces documents peuvent être consultés ou prêtés sur demandes, demandes qui sont souvent le fait de professeurs (collège, lycée), d'étudiants et de journalistes. Deux personnes ont été nommées responsables des archives : l'assistante de direction et le secrétaire général.

Pour le moment il n'y a pas eu d'actions de médiation, mais il y en aura certainement à l'avenir. La Comédie a dans l'idée de monter une exposition photo sur le thème des « regards de spectateurs », avec des photos d'Ito Josué et celles d'un photographe actuel.

Des documents de travail sont également conservés : il existe une bibliothèque de travail pour les élèves du théâtre de la Comédie, des dossiers sur les spectacles de la saison sont créés.